**Rapport quadriennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil****a) relatif à la mise en œuvre de la politique régionale fédérale****b) à l'appui**

- d'un projet de loi portant modification de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR)**
- d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 1,9 million de francs pour la réalisation du projet de politique régionale intitulé «Agriplanet – Création d'un hôtel d'entreprises»**
- d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 14 millions de francs à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale**

(Du 2 mai 2012)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RESUME

Organisation en réseau des acteurs économiques de l'Arc jurassien franco-suisse du domaine des microtechniques, sous le nom de Minnovarc, pour accroître leur compétitivité et développer des projets innovants. Mise en place des plateformes de promotion des secteurs industriels et technologiques les plus porteurs de la Suisse occidentale: BioAlps, pour les sciences de la vie; Micronarc, pour les micro- et nanotechnologies; Alp ICT, pour les technologies de l'information et de la communication et CleantechAlps pour les «cleantech». Création de la structure de promotion touristique Jura & Trois-Lacs. Préparation et lancement de la construction de Microcity.

Voilà quelques unes des 88 initiatives conduites entre 2008 et 2011 dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale fédérale et auxquelles notre Canton a participé. Autant de projets innovateurs qui contribuent à accroître la compétitivité de notre économie. Sans compter leur effet sur le rayonnement de notre Canton et nos relations avec nos partenaires publics et privés, d'ici et d'ailleurs. Car notre économie est confrontée à la concurrence de celles de régions puissantes toutes proches – de Londres au Nord de l'Italie, en passant par le Sud-Ouest de l'Allemagne. Dans ce contexte, notre développement s'appuie aussi sur nos collaborations avec la France voisine, les cantons de Suisse occidentale et de l'Arc jurassien.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) salue la mise en œuvre de l'instrument qu'est la loi fédérale sur la politique fédérale (LPR) et soutient notre Canton dans sa poursuite

pour la période 2012-2015. Fort de cet appui, le présent rapport vise à présenter les résultats de la période 2008-2011 et à vous informer des orientations qui sont privilégiées pour 2012-2015 en matière de politique régionale. Stimulation des initiatives économiques collectives et amélioration des conditions-cadres (soutien à des initiatives interentreprises, réorganisation de l'offre de coaching, équipement des pôles de développement,...); Développement de l'offre touristique via un soutien aux initiatives visant la création d'infrastructures: tels sont les domaines dans lesquels des projets seront soutenus en tenant compte des enseignements réalisés ces quatre dernières années et de la volonté d'accroître la complémentarité et la cohérence avec la stratégie de promotion économique.

Votre Autorité est également saisie d'un projet de modification de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR) et de deux demandes de crédit d'investissement, l'une portant sur un crédit de 1,9 millions de francs pour la réalisation du projet «Agriplanet – Création d'un hôtel d'entreprises», l'autre sur un crédit de 14 millions de francs destinés à l'octroi de prêts à des projets de politique régionale pour la période LPR 2012-2015.

1. INTRODUCTION

Conformément à la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale, du 23 juin 2009 (LELPR)¹, votre Autorité est saisie du rapport quadriennal du Conseil d'Etat sur la mise en œuvre de la politique régionale fédérale pour la période de programmation 2008-2011 et du programme que nous nous proposons de mettre en œuvre pour la période 2012-2015.

Ce rapport fait suite à ceux rédigés dans la perspective de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 de la loi fédérale sur la politique régionale, du 6 octobre 2006. D'abord le rapport 07.049 «Un canton, une vision», du 27 septembre 2007, qui décrivait notamment la stratégie en matière de politique régionale et à l'appui duquel vous avez créé le Fonds cantonal de politique régionale. Ensuite, le rapport 09.015 «Politique régionale», du 16 février 2009, à l'appui d'un projet de loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR) et de deux décrets permettant au Conseil d'Etat d'octroyer des prêts au titre de la politique régionale fédérale pendant la période 2008-2011.

Sur ces bases, au cours des quatre dernières années, le Conseil d'Etat a assuré la mise en œuvre de la politique régionale fédérale dans notre Canton, et aussi, avec ses partenaires, aux échelles transfrontalière de l'Arc jurassien et intercantonale (de la Suisse occidentale et de l'Arc jurassien). Toutes échelles confondues, ce ne sont pas moins de 88 projets porteurs de développement régional qui ont été soutenus. Le Secrétariat d'Etat à l'économie a fait une appréciation très positive de cette mise en œuvre de la LPR par notre Canton, lui attribuant, ex æquo avec trois autres cantons, la note maximale accordée de 17 points sur 20, la moyenne se situant à 13,6. Cela nous a aussi valu la visite, en septembre 2011, du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, chef du Département fédéral de l'économie (DFE), venu constater comment la politique régionale contribue à soutenir la création et l'accompagnement des entreprises dans le domaine de la microtechnique et des nanotechnologies.

Le chapitre suivant rappelle les grandes lignes de la politique régionale fédérale et met en évidence les enjeux qu'elle représente pour le canton. Le troisième chapitre fait un bilan de la première période de programmation, tel qu'il a été établi pour le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Par la suite, après avoir fait état de l'utilisation du crédit

¹ Afin de faciliter la lecture, un [glossaire](#) des sigles et abréviations a été inséré à la fin du rapport.

d'engagement 2008-2011, nous vous soumettons un nouveau crédit pour le projet Agriplanet porté par l'Etat. Sont relayés dans le cinquième chapitre, les résultats de l'évaluation des contrats de région et d'agglomération, conclus entre les groupements de communes constituant l'Association Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et l'Etat entre 2007 et 2009 et qui ont largement orienté la préparation de la période de programmation 2008-2011.

Par la suite, les grandes lignes des programmes de mise en œuvre 2012-2015 pour les volets transfrontalier de l'Arc jurassien, intercantonaux de Suisse occidentale et de l'Arc jurassien et cantonal sont présentées. C'est l'objet du sixième chapitre, qui appelle, dans le septième, la demande de crédit d'engagement pour des prêts de politique régionale fédérale. A la lumière des enseignements tirés de la période de programmation 2008-2011, et, afin d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre 2012-2015, vous êtes saisis, au chapitre 8, d'une modification de la LELPR. Suivent différents compléments sur les conséquences financières (chapitre 9), la réforme de l'Etat (chapitre 10) et la mise en consultation du contenu du présent rapport (chapitre 11), de même que de nombreuses annexes.

Ainsi, le présent rapport comporte toutes les informations utiles à votre Autorité pour adopter la modification de la LELPR et octroyer au Conseil d'Etat les crédits d'engagement lui permettant de poursuivre la mise en œuvre de la LPR en soutenant des projets porteurs de création de richesses et de valeur ajoutée.

2. LA POLITIQUE REGIONALE FEDERALE ET LES ENJEUX NEUCHÂTELOIS

2.1. La LPR: un changement de paradigme

La LPR a pris le relais de quatre instruments: l'arrêté fédéral du 6 octobre 1995 en faveur des zones économiques en redéploiement (arrêté Bonny); la loi fédérale du 8 octobre 1999 relative à la promotion de la participation suisse à l'initiative communautaire de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale pour la période 2000-2006 (INTERREG); la loi fédérale du 21 mars 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM); l'arrêté fédéral du 21 mars 1997 instituant une aide à l'évolution structurelle en milieu rural (Regio Plus). A travers eux, pendant près de trente ans, la politique régionale a consisté à éliminer les inégalités et à créer des conditions empêchant le dépeuplement des régions de montagne et des zones périphériques. Dans notre Canton, elle a notamment permis de faire face à la crise horlogère des années 1970 et de diversifier l'économie. Néanmoins, à l'échelle nationale, des évolutions s'imposaient et avec la LPR, la Confédération privilégie une politique de croissance stimulant la compétitivité des territoires en misant sur l'esprit d'entreprise, la capacité d'innovation et le développement de systèmes de valeur ajoutée.

2.2. Le but de la LPR

La LPR a pour but de renforcer l'esprit d'innovation, la valeur ajoutée et la compétitivité dans les régions, en particulier dans les régions de montagne, le milieu rural et les régions frontalières (art. 1, LPR). Elle mise sur des centres forts fonctionnant comme moteurs du développement (art. 2, let. c., LPR) et des régions périphériques dynamiques et responsables capables de capter l'impulsion des centres (art. 2, let. b., LPR). Cette concurrence accrue doit contribuer au maintien et à la création d'emplois dans les zones soutenues et, par conséquent, à la vivacité des territoires décentrés et au gommage des inégalités régionales. La LPR s'inscrit donc dans une politique de croissance.

2.3. Les mesures financées

La LPR prévoit notamment des soutiens financiers pour les types de mesures suivants:

1. La préparation, l'exécution et l'évaluation d'initiatives, de programmes et projets qui encouragent l'esprit d'entreprise et l'activité entrepreneuriale; renforcent la capacité d'innovation; exploitent les potentiels régionaux; améliorent les systèmes de valeur ajoutée; renforcent la coopération entre institutions publiques et privées, entre les régions, avec les agglomérations. Deux conditions sont toutefois posées: les projets ou programmes soutenus doivent avoir un caractère novateur pour la région et leurs effets doivent bénéficier en majeure partie aux régions rurales et transfrontalières de même qu'aux régions de montagnes.
2. Le soutien des organismes, secrétariats et autres acteurs régionaux qui élaborent et réalisent des stratégies de promotion pluriannuelles; qui lancent, coordonnent et suivent des initiatives, programmes ou projets de leur région.
3. Le soutien à la coopération transfrontalière via des programmes, projets et actions novateurs, dans la suite d'INTERREG.
4. Le financement des mesures d'accompagnement consistant à renforcer la coopération et les synergies entre la politique régionale et les politiques sectorielles; à dispenser des soutiens particuliers à certaines zones qui présentent des problèmes spécifiques; à exploiter un système de gestion des connaissances sur le développement régional; à assurer la formation et la qualification des acteurs régionaux.

2.4. Le programme pluriannuel de développement

La LPR prévoit que l'Assemblée fédérale fixe, dans un programme pluriannuel, les priorités et le contenu de la promotion au titre de la politique régionale et les priorités des mesures d'accompagnement qui seront mis en œuvre pendant huit ans (art. 14, LPR). Les cantons participent à l'élaboration de ce programme en y intégrant leurs besoins et leurs réflexions stratégiques, ainsi que ceux de leurs régions. Tel est l'objet du Message relatif au programme pluriannuel de la Confédération 2008-2015 concernant la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale et son financement. Il identifie six domaines d'action pour la période 2008-2015:

- mettre en réseau des systèmes de création de valeur industrielle orientés vers l'exportation pour augmenter l'intensité de la production d'innovations et la capacité de commercialisation;
- soutenir le changement structurel dans le secteur du tourisme;
- mettre en réseau et renforcer les entreprises qui exercent leur activité dans les domaines de la formation et de la santé selon les principes de l'économie de marché;
- mieux tirer profit des potentiels d'exportation de l'économie énergétique;
- accroître la valeur ajoutée produite par l'utilisation des ressources naturelles;
- accroître la valeur ajoutée générée par l'économie agricole sur les marchés ouverts.

Les activités qui seront promues de manière prioritaire concernent:

- le domaine pré-concurrentiel;
- le domaine interentreprises;
- les infrastructures de développement;
- le maillage interrégional et international;
- les institutions et réformes institutionnelles.

De manière cohérente avec le programme pluriannuel fédéral, la LPR charge les cantons d'élaborer, avec leurs organismes de développement régional, leur programme cantonal ou intercantonal. Il s'agit principalement d'exposer les stratégies de développement visées pour les échelles transfrontalière, intercantonale et cantonale et de cibler les domaines d'action à privilégier, avec les montants affectés à chacun, afin de parvenir à les mettre en œuvre. Sur la base des programmes, une enveloppe financière forfaitaire sera négociée et une convention programme liant chaque canton et le SECO est conclue pour une durée de quatre ans.

2.5. Les aspects financiers

Pour 2008-2011, la Confédération avait fixé à 70 millions de francs par année sa participation à la politique régionale. Ils se répartissaient ainsi: 40 millions étaient consacrés à des aides à fonds perdus, dont 6 à 8 pour les programmes transfrontaliers; 30 millions étaient consacrés à des prêts sans intérêt ou à taux réduit pour financer des infrastructures de développement. Pour 2012-2015, sans tenir compte des aides financières transfrontalières, les offres de la Confédération pour les aides financières à fonds perdu totalisent quelque 120 millions de francs. Le 70% de cette somme doit servir à financer des initiatives cantonales et le reste des initiatives intercantionales. La fortune du fonds servant aux prêts ne diminue en principe pas.

Comme par le passé, le financement accordé par la Confédération appelle une participation égale des cantons. La sélection des projets soutenus incombe aussi à ces derniers, qui adressent annuellement au SECO un rapport comprenant un aperçu global de l'atteinte des objectifs et un bilan financier détaillé grâce auquel les résultats peuvent être évalués et la juste affectation des fonds contrôlée. Ainsi, les cantons sont devenus avec la LPR les seuls interlocuteurs de la Confédération. A ce titre, ils gèrent, outre les sommes qu'ils affectent eux-mêmes à la politique régionale, la participation octroyée par le SECO.

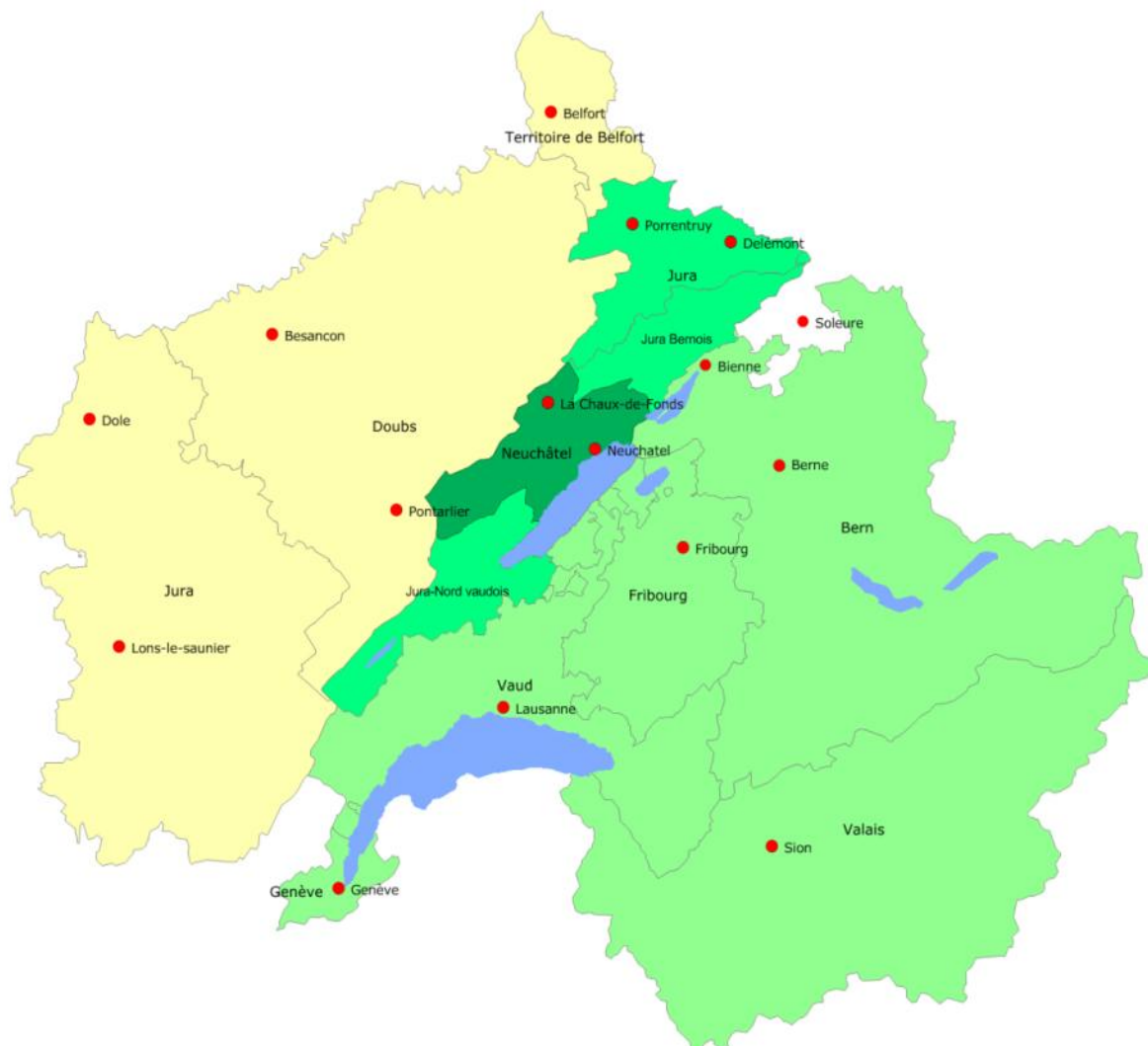
2.6. Les enjeux pour le canton

Une des principales nouveautés introduites par la LPR est la région à «géométrie variable». Elle se dessine en fonction des projets et programmes de développement ainsi que de l'aire dans laquelle se déploient leurs effets. L'essentiel est que les régions de montagne, le milieu rural en général et les régions frontalières bénéficient de la majorité de l'impact des aides accordées (art. 4, al. 2, let. b et art. 7, al. 2, let. a, LPR). Ainsi, une région peut être constituée d'un regroupement de cantons, d'un canton et de communes, de communes, auxquels s'ajoutent d'autres entités juridiques publiques ou privées. La cohésion géographique, la rationalité économique et l'exécution commune des tâches priment les frontières institutionnelles (art. 3, al. 2, LPR).

Cette notion de «région à géométrie variable» fait tout l'intérêt de la LPR pour le développement de notre Canton, ouvert sur l'extérieur de par le caractère essentiellement exportateur de son économie.

La carte ci-après illustre les quatre périmètres de mise en œuvre dans lesquels nous sommes engagés: cantonal (foncé), intercantonal de l'Arc jurassien et de Suisse occidentale et transfrontalier de l'Arc jurassien (l'ensemble du territoire représenté). Naturellement, ce périmètre s'insère dans un environnement économique où la concurrence est vive et où tous les acteurs sont condamnés à innover pour rester compétitifs, et attractifs, si l'on pense aux territoires.

Figure 1: Périmètres des volets transfrontalier de l'Arc jurassien, intercantonal de Suisse occidentale et de l'Arc jurassien et cantonal



Source: Programme cantonal de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale pour la période 2012-2015

A l'interne du canton, la LPR a permis de soutenir les initiatives des communes et de leurs groupements, les encourageant à devenir acteurs de leur développement et à envisager leur avenir en commun, faisant grandement évoluer leur fonctionnement – il suffit de penser au «boum» que connaissent les processus de fusions de communes – et leurs relations avec l'Etat. Au cours de la période de programmation 2012-2015, la mise en œuvre s'appuie sur une complémentarité et une cohérence accrue avec la stratégie de développement économique qui est en train de se mettre en place et dont votre Autorité sera saisie sous peu. Il s'agit en effet d'améliorer les conditions-cadres à travers le développement d'infrastructures répondant aux besoins des acteurs économiques - tels que des terrains équipés et des hôtels d'entreprises - et touristiques.

Mais quel que soit le dynamisme de notre économie, le canton de Neuchâtel ne dispose pas de la masse critique suffisante pour exister sans collaborer avec ces voisins. Ainsi, à l'échelle intercantonale, des initiatives communes visant à assurer un soutien aux entreprises (Platinn², Alliance) et une promotion de l'image des cantons de Suisse occidentale et de leurs secteurs industriels et technologiques à fort potentiel de développement sont encouragées. A l'échelle de l'Arc jurassien, ce sont plutôt les initiatives visant à développer de nouveaux savoir-faire ou de nouveaux produits – en lien avec les compétences spécifiques de la région - qui sont privilégiées. Il s'agit d'éléments moteurs concernant la capacité d'innovation et la compétitivité de la région.

A l'échelle transfrontalière de l'Arc jurassien, les enjeux sont multiples tant les réalités économiques et sociales sont partagées. Ils touchent l'emploi, la formation, la mobilité, le développement touristique, l'environnement, pour ne citer que ceux-là. Y faire face de manière constructive et pérenne, pour accroître la compétitivité du tissu économique commun, impose de travailler à l'échelle de la région fonctionnelle. A cet égard, la LPR est un instrument précieux.

Ces différentes échelles d'intervention sont exploitées avec cohérence: il s'agit bien de créer des synergies plutôt que des doublons et des interférences. Par exemple, les programmes de mise en œuvre de la Suisse occidentale et de l'Arc jurassien prévoient tous les deux des mesures au niveau des systèmes industriels. Leurs champs d'action sont toutefois différents et complémentaires. Ainsi, les initiatives du consortium de transfert de savoir et de technologie Alliance et de l'association Platinn (PMO de Suisse occidentale) pourront faire émerger des idées de projets d'innovation collaboratifs ou l'identification de besoins de formation traités dans le cadre du PMO de l'Arc jurassien. Inversement, les activités exercées dans le cadre du PMO de l'Arc jurassien permettront d'identifier des entreprises ayant besoin des services de coaching ou de transfert de savoir et de technologie dispensés par Platinn et Alliance.

3. BILAN DE LA PERIODE DE PROGRAMMATION 2008-2011

Le but général de la Convention-programme 2008-2011 conclue entre la Confédération, représentée par le SECO, et notre Canton³, est de contribuer au développement du canton de Neuchâtel, de l'Arc jurassien et de sa région transfrontalière en concrétisant des projets innovateurs et en s'appuyant sur des structures de mise en œuvre partenariales. Sa mise en œuvre a été fructueuse et le SECO a porté une appréciation positive, estimant que notre Canton a répondu aux attentes en matière de LPR. Pour les volets de la Suisse occidentale, pour lequel le programme de réalisation était très détaillé et précis, et transfrontalier de l'Arc jurassien, qui faisait suite à INTERREG III, des projets ont rapidement pu être soutenus. Pour les volets cantonal et intercantonal BEJUNE, le démarrage a été contraint par l'exécution de travaux administratifs, organisationnels, techniques et législatifs inhérents à la mise en œuvre de tout nouvel instrument et préalables à tout octroi d'aide, mais dès 2010, un véritable dynamisme s'est fait sentir et la LPR a porté ses fruits.

Les pages suivantes présentent le bilan de la mise en œuvre aux quatre échelles d'intervention: transfrontalière de l'Arc jurassien, intercantonale de Suisse occidentale et BEJUNE, puis cantonale. Un bref descriptif de tous les projets soutenus figure à l'annexe I.

² Un bref [descriptif](#) de tous les projets soutenus figure à l'annexe I.

³ La Convention-programme 2008-2011 est disponible sur Internet, selon les indications données [à la fin du présent rapport](#).

3.1. Volet transfrontalier de l'Arc jurassien

3.1.1. Rappel

La participation de la Suisse aux initiatives communautaires INTERREG trouve son origine dans le rejet de l'Espace Economique Européen (EEE) en 1992. Elle a une signification déterminante du point de vue de la politique régionale, mais surtout du point de vue de la politique d'intégration. Il s'agissait en effet de donner un signe positif aux cantons frontaliers qui avaient soutenus l'EEE ainsi qu'à l'Union européenne (UE) et aux régions frontalières voisines.

Côté suisse, plusieurs cantons ont participé dans le cadre d'INTERREG I à la mise en œuvre de projets transfrontaliers, sur la base de financements cantonaux. Pour INTERREG II et III, la Confédération a fait approuver à chaque fois au Parlement un crédit fédéral INTERREG doté de sa propre base légale. Une évolution du cadre légal est intervenue pour INTERREG IV, car comme tous les anciens instruments de politique régionale, la participation suisse aux programmes INTERREG a été intégrée à la LPR dès le 1^{er} janvier 2008. Depuis, les projets INTERREG, pour être soutenus côté suisse, doivent répondre à la fois aux critères européens et aux règles suisses afin d'obtenir des financements dans le cadre du volet transfrontalier de la LPR. Cette situation est difficilement compréhensible pour les partenaires que constituent les régions limitrophes de la Suisse.

Relevant du Programme INTERREG IVA France-Suisse 2007-2013⁴, le volet transfrontalier de l'Arc jurassien⁵ est piloté, côté français, par la Région Franche-Comté, autorité responsable de la gestion des fonds européens, et, côté suisse, par la Coordination régionale Arc jurassien, organisme de développement régional chargé de l'attribution des subventions fédérales LPR. C'est notre Canton qui assure la responsabilité du volet auprès du SECO.

3.1.2. Appréciation globale

Conformément aux exigences de la Commission européenne, une évaluation intermédiaire à mi-parcours du Programme INTERREG IVA France-Suisse 2007-2013 a été effectuée en 2011⁶. Quantitativement, 83 projets ont été programmés fin 2011, dont 38 concernent la Coordination régionale Arc jurassien. Le taux de programmation des subventions fédérales au titre de la LPR s'élève à 53,90% pour l'Arc jurassien⁷. A titre de comparaison, elle est de 61,41% pour le Bassin lémanique et de 51,55% pour le fonds européen de développement régional (FEDER). La figure suivante illustre le territoire couvert par INTERREG France-Suisse et la localisation en France (goutte bleue) ou en Suisse (goutte rouge) des porteurs de projets.

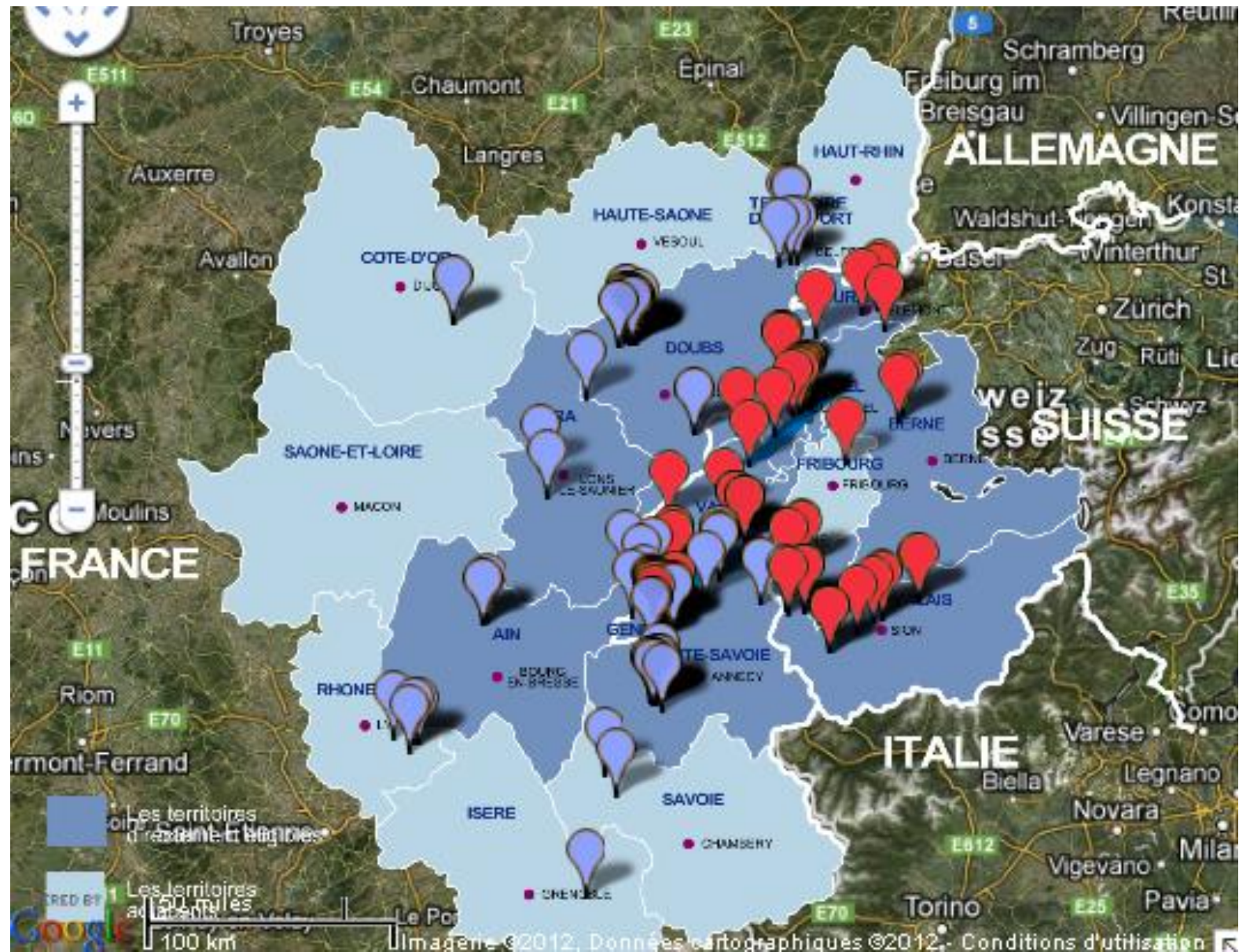
⁴ INTERREG se déploie sur des périodes de sept ans alors que la LPR est mise en œuvre sur des périodes quadriennales.

⁵ Le programme opérationnel de coopération INTERREG IV France-Suisse 2007-2013 et le programme transfrontalier de mise en œuvre de la LPR 2008-2011 sont disponibles sur Internet, selon les indications données à [la fin du présent rapport](#).

⁶ Le Rapport d'évaluation intermédiaire du programme France-Suisse est disponible sur Internet, selon les indications données à [la fin du présent rapport](#).

⁷ Il s'agit du territoire couvert par les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel, Jura ainsi que les Départements du Jura, du Doubs et le Territoire de Belfort.

Figure 2: Localisation des porteurs de projets INTERREG France-Suisse 2008-2011



Source: <http://www.interreg-francesuisse.org/les-realisations/3150,cartographie.html>

Un tassement de la programmation est observé depuis 2010, qui concerne à la fois le nombre global de projets programmés et le nombre de projets éligibles à la LPR. Ainsi, sur les 13 projets programmés depuis le début 2010, seuls 5 sont éligibles à la LPR. La diminution de la programmation, renforcée par les contraintes LPR qui ne permettent pas de financer tous les projets programmés, préoccupe l'ensemble des partenaires du programme. Des explications en lien avec la crise économique, la réforme territoriale côté français, l'effet bien connu de massification des projets en début de programmation, ou encore le fort différentiel financier entre les fonds européens (55 millions d'euros) et fédéraux (10 millions de francs), sont avancées. Face à cette situation, une stratégie d'animation est en cours d'élaboration. Indépendamment de cette mesure, les premiers signes d'une amélioration sont perceptibles, avec une augmentation des projets inscrits au vivier du programme.

Le tableau ci-dessous récapitule les moyens financiers du volet:

Tableau 1: Etat financier du volet transfrontalier de l'Arc jurassien 2007-2013, au 31 décembre 2011

Domaines d'action	Aides à fonds perdus				
	Nombre de projet	Neuchâtel	Autres cantons	Confédération	Tiers
Contribuer à un développement équilibré de la partie Arc jurassien de l'espace de coopération franco-suisse	<i>Planifié</i>	1.400.000	2.600.000	4.348.000	2.000.000
	Octroyé	41, dont 21 pour NE	1.312.711	3.503.695	3.011.088

Le tableau suivant rappelle le but du Programme de mise en œuvre transfrontalier de l'Arc jurassien, ses objectifs spécifiques et intermédiaires ainsi que leur niveau d'atteinte selon l'évaluation de la Commission européenne.

Tableau 2: PMO transfrontalier de l'Arc jurassien – but, objectifs et niveau d'atteinte

Contribuer à un développement équilibré de l'espace de coopération franco-suisse, à même de produire de manière innovante et performante des valeurs ajoutées économiques, sociales et environnementales		
Axes	Objectifs spécifiques et intermédiaires	Eléments d'évaluation stratégique à mi parcours et comparaison avec INTERREG IIIA
1. Economie, innovation, formation	<p>1 - Améliorer la compétitivité des territoires transfrontaliers et de leurs acteurs, en accordant une attention particulière à la création de valeur ajoutée et d'emplois.</p> <p>1.1: Encourager les démarches de partenariat entre entreprises et institutions de recherche orientées vers le développement de l'innovation sur l'espace frontalier.</p> <p>1.2: Favoriser l'adaptation des ressources humaines aux évolutions des métiers et du marché de l'emploi.</p>	<p>L'atteinte de cet objectif représente le domaine d'excellence du programme 2007-2013, notamment pour ce qui ressort de sa dimension R&D. Les projets dans le domaine de la recherche appliquée associant des entreprises sont nombreux et pertinents.</p> <p>A noter que dans le programme précédent la dimension recherche était déjà un atout majeur en comparaison avec ce qui se pratique généralement dans les coopérations transfrontalières.</p> <p>Reste pour le programme à démontrer la plus value territoriale de ces coopérations et favoriser la structuration de réseaux pérennes et élargis.</p>
2. Aménagement du territoire, transports, environnement	<p>2 - Favoriser l'aménagement et le développement durables des territoires, en veillant à une meilleure gestion de la mobilité et de l'environnement.</p> <p>2.1: Favoriser la complémentarité et le développement coordonné de l'aménagement.</p> <p>2.2: Contribuer à une meilleure organisation de la mobilité.</p> <p>2.3: Préserver et mettre en valeur les ressources et le patrimoine naturel et paysager.</p>	<p>Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine et certains projets «frontière unique» préfigurent la manière dont la coopération pourrait franchir une étape décisive sur ces thèmes.</p> <p>La qualité des projets est incontestable et les partenariats pertinents.</p> <p>Pour autant, à mi parcours, les raisons pour lesquelles ces projets s'inscrivent dans le programme ne sont pas toujours apparentes. Les travaux de capitalisation pourront certainement contribuer à apporter une réponse. La plus value territoriale sera ainsi à rechercher projet par projet.</p>
3. Qualité de vie, attractivité	<p>3 - Favoriser l'accès à des services de qualité indispensables à l'attractivité des territoires.</p> <p>3.1: Soutenir l'expérimentation et le développement de réponses innovantes à la demande de services à la population.</p> <p>3.2: Soutenir la création, la mise en réseau et la promotion d'une offre transfrontalière en matière touristique, culturelle et de loisirs.</p> <p>3.3: Développer une culture partagée du risque.</p>	<p>Ce domaine de coopération avait été identifié comme un échec d'INTERREG III. Or, INTERREG IV met en évidence quelques projets très pertinents en matière de tourisme, de loisirs et de culture.</p> <p>Les options choisies, y compris en matière de communication et d'animation, semblent cependant avoir atteint leurs limites pour créer une incitation suffisante propre à faire émerger des projets.</p> <p>L'incitation passe certainement par une orientation plus marquée du programme en accompagnement des porteurs potentiels mais aussi en associant davantage le niveau local au programme</p>

Les partenaires du programme INTERREG sont en train de lancer une démarche de capitalisation afin de tenir compte des résultats de cette évaluation et de réfléchir à la manière de valoriser les résultats acquis en vue de la préparation du programme INTERREG V.

Quant à l'évaluation du Programme INTERREG IVA France-Suisse 2008-2011 du point de vue de la LPR, elle est satisfaisante en ce sens que l'objectif global du programme de favoriser la capacité d'innovation transfrontalière et le développement durable et équilibré de l'espace de coopération répond aux objectifs généraux de la LPR. Plus spécifiquement, les projets soutenus relevant de l'axe 1 ci-dessus sont fortement compatibles avec la LPR.

En ce qui concerne les axes 2 et 3, la cohérence des projets soutenus avec la LPR doit être examinée au cas par cas. Force est de constater que les projets dans le domaine des transports ou de la mobilité, dont l'importance pour le développement économique de la région n'est pourtant plus à démontrer, sont difficilement retenus. C'est le cas pour le Schéma des mobilités transfrontalières dans l'Arc jurassien⁸, la Réouverture de la ligne de train Delle-Belfort et l'Etude sur les lignes de train Besançon-Neuchâtel via Pontarlier et La Chaux-de-Fonds, soutenus par INTERREG mais non par la LPR. Les parts de financement suisse sont donc apportées par des entités publiques et privées, comme les cantons, mais pas par la Confédération au titre de la LPR. Une exception mérite toutefois d'être soulignée: le projet Covoiturage, pour lequel il est apparu que les entreprises étant au centre du dispositif, qu'il contribuait à leur développement ainsi qu'à leur image et à leur valorisation⁹. Il a donc été admis qu'il est, bien qu'indirectement, créateur de valeur ajoutée et donc éligible à la LPR.

Dans le domaine de l'environnement, le projet Cerf¹⁰ s'est avéré non éligible à la LPR. Dans le domaine de la culture, Evidance¹¹ ou Fest'hiver¹² peuvent être cités. Dans ce domaine, et compte tenu de l'absence d'alternatives, la non éligibilité à la LPR a conduit parfois à l'abandon de projets culturels.

Les effets suivants sont observés.

3.1.3. Impact sur l'économie régionale

Les projets de l'axe 1 sont ceux qui engendrent la plus grande plus-value car ils contribuent au renforcement de l'économie régionale, principalement dans les domaines microtechnique, médical et industriel. Les projets de transfert technologique sont prépondérants sur cet axe.

Toutefois, l'impact quantitatif sur le territoire est difficilement mesurable en raison notamment de la géométrie variable des partenariats qui ne concernent pas nécessairement la totalité du territoire de l'Arc jurassien suisse, le caractère transfrontalier des projets primant en effet sur la dimension intercantonale.

3.1.4. Collaboration avec les acteurs régionaux et implication des acteurs privés

Une implication importante des entreprises caractérise l'axe 1 du programme. Cela est dû en partie aux projets de R&D pour lesquels l'association d'une, voire de plusieurs entreprises, de part et d'autre de la frontière est exigée. Concernant les projets de R&D, l'évaluation intermédiaire du programme souligne que les partenaires ne cherchent pas seulement à développer un produit spécifique, mais aussi une méthode à même de renforcer la capacité économique des acteurs et de créer des réseaux. Cet objectif est aussi celui du projet Minnovarc, qui échappe au domaine de la R&D mais développe une

⁸ http://www.clients-cms.com/CMS/documents/2981/transports/shema_de_mobilite.pdf

⁹ <http://www.clients-cms.com/CMS/documents/2981/services/covoiturage.pdf>

¹⁰ http://www.clients-cms.com/CMS/documents/2981/ficheProjets/observatoire_cerf.pdf.pdf

¹¹ <http://www.clients-cms.com/CMS/documents/2981/tourisme/evidanse.pdf>

¹² <http://www.clients-cms.com/CMS/documents/2981/tourisme/festhiver.pdf>

réflexion plus stratégique sur la promotion de l'innovation dans les microtechniques à l'échelle de l'Arc jurassien franco-suisse.

Les thématiques plus institutionnelles de l'axe 2 (aménagement du territoire, transports, environnement), moins éligibles à la LPR, sont souvent le fruit de collaborations entre divers échelons de collectivités suisses et françaises.

3.1.5. Exportation

Outre le soutien au renforcement du secteur économique, à vocation exportatrice, le domaine du tourisme contribue également à améliorer la capacité d'exportation. Citons en exemple la Route de l'Absinthe reliant le Val-de-Travers à Pontarlier qui contribue au renforcement de l'offre touristique ou encore la valorisation touristique de la piste cyclable franco-suisse Delle-Belfort-Porrentruy.

3.1.6. Cohérence entre INTERREG et la LPR

Tous les projets s'inscrivant dans la stratégie du programme européen INTERREG ne répondent pas nécessairement aux exigences de la LPR. A ce titre, le bilan intermédiaire du programme INTERREG IV relève plusieurs difficultés:

- La LPR, dont les objectifs vont dans la direction des orientations stratégiques européennes, a un champ d'application plus restreint. Ainsi, tous les projets éligibles aux programmes INTERREG ne peuvent pas être financés par le biais de la LPR.
- Les calendriers décalés entre la LPR (2008-2015) et INTERREG (2007-2013) engendrent des difficultés importantes.
- Le différentiel financier de plus en plus marqué entre les enveloppes financières suisses (10 MCHF de participation fédérale) et européennes (55 M€) constitue un frein dans la mise en œuvre des programmes INTERREG.

3.2. Volet intercantonal de Suisse occidentale

3.2.1. Rappel

Le PMO intercantonal 2008-2011 de la Suisse occidentale¹³ est une initiative de la Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), association des cantons de Berne, Fribourg, Vaud (responsable auprès du SECO), Valais, Neuchâtel, Genève et Jura. Le tableau ci-dessous rappelle son objectif principal et les trois domaines d'action retenus.

Tableau 3: PMO intercantonal 2008-2011 de la Suisse occidentale – Objectif et domaines d'action

Mieux positionner la Suisse occidentale comme un territoire où le développement économique est à la fois dynamique, innovant et durable	
Domaines d'action	Objectif
Promotion générale de l'image de la Suisse occidentale	Adopter une identité générale commune, une marque de promotion permettant de présenter et de valoriser la région dans son ensemble.
Animation et mise en valeur des «clusters»	Valoriser le potentiel des cantons sur le plan national et international en exploitant les similitudes entre les différentes politiques cantonales par le biais de plateformes de promotion sectorielle (promotion des «clusters») dans des secteurs à haute valeur ajoutée définis comme économiquement prioritaires par les cantons de Suisse occidentale.
Accompagnement des PME, via le soutien à l'innovation et le transfert de savoir et de technologies	Développer l'appui à l'innovation pour les PME de Suisse occidentale sur la base de prestations complémentaires assurées par le Réseau CCSO (Centre CIM de Suisse Occidentale) ¹⁴ et par le consortium Alliance d'une manière cohérente et coordonnée.

3.2.2. Appréciation globale

La mise en œuvre du PMO 2008-2011 a été réalisée avec succès. Les initiatives développées ont toutes porté leurs fruits et un suivi rigoureux a permis de pallier les principales lacunes relevées en cours d'exercice. Les cantons membres de la CDEP-SO et les partenaires de la mise en œuvre du PMO sont satisfaits tant du choix des domaines d'action retenus que des initiatives réalisées. Le PMO a contribué à la mise en place progressive d'une véritable chaîne de prestations qui répond à des besoins concrets des PME et des start-up et cela sur le territoire des sept cantons, dont trois sont bilingues. Les activités des plateformes répondent aux demandes des acteurs de leurs domaines économiques respectifs. Les lacunes constatées concernent l'efficacité de la mise en œuvre et la gouvernance.

¹³ Le programme intercantonal 2008-2011 de la Suisse occidentale est disponible sur Internet, selon les indications données à la [fin du présent rapport](#).

¹⁴ Devenu Platinn en 2009.

Le tableau ci-dessous récapitule les moyens financiers du volet:

Tableau 4: Etat financier du volet intercantonal 2008-2011 de Suisse occidentale

		Aides à fonds perdus				
		Nombre de projet	Neuchâtel	Autres cantons	Confédération	Tiers
Promotion générale de l'image de la Suisse occidentale; Animation et mise en valeur des clusters; Accompagnement des PME, via le soutien à l'innovation et le transfert de savoir et de technologies.	<i>Planifié</i>		1.222.440	9.109.560	10.332.000	-
	Octroyé	7	1.074.227	9.007.773	10.082.000	-

3.2.3. Promotion de l'image

Suite à l'analyse de divers concepts d'identité et de marques communes de promotion permettant de présenter et de valoriser la Suisse occidentale dans son ensemble, la structure GREATER GENEVA BERNE area (GGBa) a été constituée au début 2009, sous forme d'une association. Son but est de renforcer l'efficacité de la promotion économique exogène des cantons membres de la CDEP-SO, à l'exception du canton du Jura, qui s'est associé avec Basel Area. En intégrant les éléments les plus performants des trois modèles existants jusqu'alors (DEWS, promotion commune Genève – Fribourg, Berne Capital Area), le GGBa a pour mission de projeter une image commune de la Suisse occidentale à l'étranger et de développer un réseau et une structure d'acquisition d'entreprises.

Dans ce cadre, les objectifs et l'image du GGBa ont été définis et les outils de communication nécessaires au fonctionnement (charte graphique, extranet, site Internet, documentation de base) ont été élaborés. En outre, un directeur est entré en fonction le 1^{er} février 2010. Suite à ces mesures de démarrage, soit depuis 2010, le GGBa est opérationnel et ses activités ne sont plus financées par la LPR mais par des ressources ad hoc mises à disposition par les cantons partenaires.

Dès 2010, la promotion de l'image s'est centrée sur les activités liées aux plateformes de promotion sectorielle, notamment l'adoption d'une charte graphique commune et la publication de magazines promotionnels par Bilan. Pour les plateformes d'accompagnement des PME Platinn et Alliance, la promotion de l'image n'a pas encore atteint un degré d'avancement comparable à celui des plateformes sectorielles. D'une part, le canton de Berne ne soutient pas ces organismes, ce qui rend impraticable l'application d'une image CDEP-SO. D'autre part, Alliance – transfert de savoir et de technologie – dépend d'autres sources de financement (la CTI notamment), ce qui empêche une adaptation de son image aux seuls standards de la CDEP-SO.

3.2.4. Plateformes de promotion sectorielles

Le PMO 2008-2011 a permis de mettre en place quatre plateformes de promotion sectorielle dans les domaines porteurs des sciences de la vie (BioAlps), des micro- et nanotechnologies (Micronarc) – présidée par notre Canton –, des technologies de l'information et de la communication (Alp ICT) et des cleantech (CleantechAlps). En l'état, les principaux secteurs économiques à haute valeur ajoutée et dont le potentiel de

développement est le plus marqué sont donc tous au bénéfice de l'activité d'une plateforme. Leurs objectifs sont les suivants:

- Renforcer la notoriété et promouvoir, par le biais d'une politique de communication ciblée et unifiée, l'image d'excellence de la place technologique et industrielle de Suisse occidentale, tant au niveau national qu'international;
- Soutenir la promotion et l'internationalisation des entreprises (PME & start-up), ainsi que la valorisation des innovations et des technologies issues des instituts de recherche de la région;
- Mettre en réseau et renforcer les échanges entre les milieux scientifiques, économiques, industriels, financiers et politiques sur le plan régional, national et international;
- Observer les évolutions et les tendances dans les secteurs retenus comme prioritaires (veille marketing, benchmarking).

Concrètement, les plateformes sectorielles ont réalisé leur mission à satisfaction en:

- Soutenant la participation d'entreprises et/ou d'instituts de recherche à un large programme d'événements (salons, congrès et conventions d'affaires) sur le plan régional, national et international, dans le but de valoriser les entreprises de la région dans leur domaine technologique;
- Soutenant, au sein même de la région, l'organisation d'événements favorisant les opportunités de contacts ainsi que la mise en réseau des milieux scientifiques, économiques, financiers et politiques;
- Organisant des missions à l'étranger, par exemple la visite au Japon du Suwa Area Industrial Messe en 2009 et 2011, et en accueillant des délégations étrangères dans les secteurs concernés, par exemple une délégation française venue à Energissima à Fribourg;
- Développant des synergies entre les Hautes écoles, les entreprises multinationales, le tissu économique local et le domaine institutionnel, ainsi qu'en constituant un réseau de plus de 2.000 entreprises et institutions;
- Créant un groupe de travail inter-plateformes pour mettre en place de manière coordonnée leurs activités de veille marketing, organiser des manifestations auxquelles ont participé chaque fois plus de 40 entreprises, renforcer des manifestations existantes dans la région et réaliser des opérations à l'étranger pour y faire connaître les clusters de Suisse occidentale et faciliter la mise en réseau international des PME et des start-up de la région.

3.2.5. *Soutien des PME: transfert de savoir et de technologies et support à l'innovation*

Le PMO 2008-2011 a aussi permis la mise en place d'un système d'accompagnement (coaching) des PME et des start-up dans les domaines de l'innovation d'affaires (Platinn) et du transfert de savoir et de technologies (Alliance).

Sur la base d'une analyse des besoins des entreprises en matière d'innovation d'affaires¹⁵, l'association Platinn a été créée le 3 mars 2009, prenant la relève du Réseau (Centre CIM de Suisse occidentale) CCSO dont l'activité a cessé en 2008. Il s'agissait de mettre à disposition de la région un organisme aux règles de gouvernance affinées et disposant de coachs accrédités. Les services de Platinn (coaching stratégie; coaching organisation, coaching affaires et coaching coopération) ont pu démarrer rapidement. Au niveau de la communication, un effort particulier a été consacré à l'identité visuelle de l'association: un logo, un site Internet et des brochures ont été réalisés. Le système de suivi des projets a également été mis en place. Avec plus de 650 interventions auprès des entreprises durant ces deux années d'existence (interviews, analyses d'opportunité et de positionnement), dont 70 dans le canton de Neuchâtel entre 2008 et 2011, Platinn a contribué au démarrage de près de 40 projets de coaching et plus de 50 projets de collaboration entre entreprises et Hautes écoles. Concernant le support à l'innovation, les activités réalisées par Platinn sont qualifiées de très importantes et bien adaptées aux besoins des PME et des start-up de la région. Platinn s'avère être un partenaire généraliste et complémentaire des services cantonaux et des différents partenaires de la CDEP-SO.

Quant au consortium de transfert de savoir et de technologies Alliance, également soutenu financièrement par la CTI dont il est un prolongement sur le territoire de la Suisse occidentale, il a pour rôle de mettre en réseau les ressources académiques et celles des entreprises, ainsi que de soutenir les établissements qui ne disposent pas de structure développée de transfert de technologies. Alliance préexistait à la LPR. Son intégration lui a permis de disposer de moyens plus étendus, ce qui est une priorité pour les partenaires de la CDEP-SO qui voient dans l'innovation et le transfert de savoir et de technologies (TST) un thème fondamental: la Suisse occidentale possède des centres de recherche et des Hautes écoles dont les activités doivent encore être mieux valorisées dans l'économie régionale.

Suite à près de 1000 interventions d'Alliance en 2008-2011, 224 projets de transfert de collaboration entre entreprises et Hautes écoles ont vu le jour, dont 63 impliquant des partenaires neuchâtelois (entreprises, CSEM et HE-Arc). Du point de vue du nombre d'interventions, les objectifs d'Alliance ont été pleinement atteints. Des améliorations potentielles ont été identifiées au niveau de la visibilité d'Alliance en vue d'une meilleure connaissance et compréhension par les PME et les start-up des prestations qu'elle offre. Par ailleurs l'efficacité de son système d'acquisition devrait être augmentée afin d'intensifier le processus de génération de projets de TST.

3.3 Volet intercantonal BEJUNE

3.3.1 *Rappel*

S'appuyant sur la déclaration d'intention signée par les chefs des départements de l'économie des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel le 31 mai 2007 et sur des constats concernant la situation économique, le PMO intercantonal BEJUNE 2008-2011¹⁶ propose des actions précises et ciblées visant l'amélioration des conditions-cadres. Le tableau ci-dessous rappelle le but du PMO BEJUNE 2008-2011, les domaines d'actions conventionnés, ainsi que leurs objectifs spécifiques.

¹⁵ Rapport RIS-WS «Analyse des besoins des entreprises de Suisse occidentale en matière d'innovation», enquête effectuée auprès de 151 entreprises, janvier 2008.

¹⁶ Le programme intercantonal BEJUNE de la LPR 2008-2011, de même que la Convention-programme 2008-2011 sont disponibles sur Internet, selon les indications données à la [fin du présent rapport](#).

Tableau 5: PMO BEJUNE 2008-2011 – Objectif et domaines d'action

Dynamiser le tissu économique et l'image de l'Arc jurassien par une meilleure exploitation des synergies entre les activités des milieux économiques, de la formation, de la recherche et du tourisme	
Domaines d'action	Objectif
Transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises	Accroître la capacité innovatrice des entreprises de l'Arc jurassien.
Développement des services aux entreprises	Accroître la capacité exportatrice des entreprises de l'Arc jurassien.
Renouvellement des compétences et accroissement de leur visibilité	Positionner l'image industrielle de l'Arc jurassien.
Renforcement de la collaboration dans le tourisme	Positionner l'image touristique de l'Arc jurassien.

3.3.2 Appréciation globale

Si l'objectif conventionné avec le SECO est atteint, cette appréciation positive est le résultat d'une mise en œuvre contrastée. En effet, les domaines d'action concernant l'industrie – Transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises, Développement des services aux entreprises, Renouvellement des compétences et accroissement de leur visibilité – ont été longs à mettre en œuvre. Ce n'est qu'en 2011 qu'une dynamique s'est véritablement faite sentir. Cette situation diffère largement de celle qu'a connue le domaine d'action visant le Renforcement de la coopération dans le tourisme, qui s'est réalisé et concrétisé conformément à la planification, voire mieux, faisant grandement évoluer la promotion touristique de l'Arc jurassien. En outre, grâce à des aides non-octroyées, un nouveau domaine d'action intitulé Réorganisation des actions des communes a pu être mis en œuvre en 2009-2011 afin de soutenir la collaboration entre communes des cantons BEJUNE. Là aussi, le projet s'est réalisé conformément à la planification.

Le tableau ci-dessous récapitule les moyens financiers du volet. Suite à la réallocation entre les domaines d'action les moins sollicités vers les plus sollicités, un solde de 253.938 francs a été rétrocédé au SECO.

Tableau 6: Etat financier du volet intercantonal 2008-2011 BEJUNE

Domaines d'action	Aides à fonds perdus				
	Nombre de projet	Neuchâtel	Berne et Jura	Confédération	Tiers
Transfert de connaissance entre les institutions de recherche et les entreprises	<i>Planifié</i>	611.500	543.500	1.155.000	120.000
Développement des services aux entreprises	Octroyé 9	311.952	322.860	634.812	-
Renouvellement des compétences et accroissement de leur visibilité	solde non octroyé	299.548	220.640	520.188	120.000
Renforcement de la coopération dans le tourisme	<i>Planifié</i>	136.000	204.000	340.000	340.000
	Octroyé 1	220.000	330.000	550.000	1.150.000
	solde négatif	-84.000	-126.000	-210.000	-810.000
Réorganisation de l'action des communes	<i>Planifié</i>	-	-	-	-
	Octroyé 1	28.125	28.125	56.250	75.000
	Solde négatif	-28.125	-28.125	-56.250	-75.000
Solde après réallocation entre domaines d'actions		187.423	66.515	253.938	-765.000

Les enseignements suivants peuvent être tirés:

- L'appui d'un organisme de mise en œuvre dédié est indispensable pour mettre en œuvre un volet intercantonal;
- La communication sur le PMO doit être proactive et régulière pendant toute la durée de programmation;
- Les relais dans les milieux privés (associations professionnelles et patronales) doivent être établis et durablement mobilisés;
- L'expérience 2008-2011 en termes d'organisation, de projets réalisés ou esquissés doit être exploitée pendant la période de programmation 2012-2015.

L'annexe II présente l'évaluation du PMO intercantonal BEJUNE 2008-2011 par domaines d'action. Les pages qui suivent détaillent les différentes dynamiques économiques générées par les projets soutenus.

3.3.3 Impact qualitatif sur l'économie régionale

L'impact du PMO sur l'économie régionale est essentiellement qualitatif. En effet, un nombre limité de projets a été soutenu (neuf), mais leur nature en fait des facteurs de changement structurel qui pourront se mesurer à long terme. C'est le cas pour les projets liés à l'image industrielle et touristique et à la valorisation des métiers techniques. Dans son organisation, parce qu'il repose sur la collaboration entre une société privée et deux institutions de formation, le projet de Centre de compétences plasturgie et découpe/étampes est aussi porteur pour l'espace BEJUNE.

3.3.4 Structures, processus, ressources en matière de personnel et qualifications des acteurs

Le pilotage du volet intercantonal BEJUNE est assuré grâce à une gouvernance à deux niveaux. Un comité politique, composé du directeur de l'économie publique du canton de Berne, du ministre de l'économie, de la coopération et des communes du canton du Jura et du chef du Département de l'économie neuchâtelois, assure le pilotage stratégique et agit comme organe décisionnel de l'attribution des fonds LPR. Un comité technique, composé des responsables LPR des trois cantons et de représentants des services cantonaux de l'économie, appuie ce comité politique et a la responsabilité des aspects opérationnels de la mise en œuvre, en particulier l'analyse des demandes d'aide. Il assure aussi la circulation des informations entre et au sein des entités cantonales responsables de la LPR et la cohérence avec les politiques territoriales. Cette gouvernance a été complétée en 2009 par un troisième niveau constitué de trois groupes de travail thématiques (Arc Jurassien des microtechniques, tourisme et réorganisation de l'action des communes), chacun constitué d'un représentant par canton. Ils ont permis au Comité de pilotage et au Comité technique de s'appuyer sur les compétences de spécialistes actifs sur le terrain et de cibler les initiatives les plus pertinentes à soutenir.

Ce fonctionnement s'est appuyé sur les ressources mêmes des cantons. Or, si, sur le principe, les collaborations intercantionales rallient les autorités, dans les faits, elles restent difficiles et longues à établir. Au-delà de la volonté politique, au plan opérationnel, les cantons ont souvent des intérêts divergents, des calendriers décalés, des ressources incompatibles. Le projet de société de promotion touristique unique met en évidence l'importance des ressources humaines et financières qui doivent être mises en œuvre et coordonnées pour parvenir aux résultats escomptés. Force est de constater que sans organisme de mise en œuvre dédié, les stratégies prévues au plan industriel dans le volet BEJUNE n'ont pas bénéficiés de toutes les ressources nécessaires.

L'engagement, en 2011, d'un chef de projet chargé de coordonner la mise en œuvre de trois mesures a remédié à cette situation et permet néanmoins de tirer, au début 2012 un bilan final satisfaisant du volet BEJUNE pour 2008-2011.

3.3.5 Collaboration avec les acteurs régionaux et implication des acteurs privés

Le PMO intercantonal BEJUNE n'a prévu qu'une très faible implication des acteurs économiques privés. Il est plutôt destiné à faciliter et améliorer le contexte dans lequel ils évoluent. A cet égard, les cantons et les collectivités publiques, en propre ou via des organismes de développement régional, en sont les principaux acteurs et la mise en œuvre du PMO permet d'améliorer la manière dont ils collaborent dans des initiatives à l'intention des milieux industriels et touristiques.

Cela dit, l'implication des milieux privés aurait constitué un facteur stimulant. Or, aucune communication proactive n'a été faite à leur attention. Ils ont été informés de la LPR et du PMO tardivement, soit au début 2011, mais dès lors ont manifesté un intérêt certain et

plusieurs contacts et relais ont été établis. Des initiatives ont été proposées, parmi lesquelles certaines ont été intégrées dans les projets conduits à partir du second semestre 2011. En outre, les représentants des milieux privés seront largement mobilisés dans les projets de Valorisation des métiers techniques et d'Identité économique de l'Arc jurassien via leur participation à des groupes de travail, des entretiens et des enquêtes, de même que dans celui du Centre de compétences plasturgie et découpe/étampes. D'autres opportunités seront exploitées dans le PMO 2012-2015 de l'Arc jurassien intégrant le canton de Vaud et constituant la prolongation de certains axes soutenus dans le PMO 2008-2011 du volet BEJUNE.

Naturellement, dans le domaine du tourisme, la nécessité de collaboration entre tous les segments de la filière, de l'offre à sa promotion encourage à dépasser les obstacles et les blocages techniques et politiques.

3.3.6 Orientation marché et exportation

C'est certainement sur ces dimensions que le PMO intercantonal BEJUNE est le plus performant et génère, à long terme, des effets positifs. En effet, tant dans les domaines d'action industriels que pour le tourisme, l'orientation marché est le facteur structurant des projets puisqu'il s'agit d'améliorer les conditions-cadres, notamment en accroissant la visibilité et l'attractivité de l'Arc jurassien. Ainsi, la déclinaison d'une Identité économique de l'Arc jurassien et la promotion touristique commune doivent permettre de mettre en valeur des spécificités et d'obtenir, à terme, un retour sur l'investissement aux plans économique et commercial puisque le tissu économique BEJUNE est essentiellement exportateur.

Cette orientation marché du PMO intercantonal BEJUNE met toutefois en évidence les limites de la collaboration intercantonale. En effet, les difficultés liées à la mise en œuvre des domaines d'action liés à l'industrie sont en partie attribuables à la concurrence que se livrent les cantons en matière de promotion économique, cela même si Berne et Neuchâtel sont unis au sein de la structure de promotion économique que constitue le GGBa. Elle rend la collaboration dans certains domaines, la mise en commun des différentes ressources ou la répartition des prestations ou infrastructures inenvisageable. Partant, la volonté du SECO de privilégier, dans le cadre de la LPR, les PMO intercantonaux pose un défi important pour les cantons.

3.3.7 Coopération intercantonale

A la demande du canton de Berne, le canton de Neuchâtel a été appelé à participer à l'élaboration d'une convention fixant la collaboration intercantonale entre la Région Centre-Jura et la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. L'association Réseau urbain neuchâtelois a également participé à ses travaux, mais n'a pas pu exercer son rôle comme souhaité. En effet, bien que ses statuts prévoient qu'elle facilite au niveau intercantonal la coordination politique, administrative, technique et financière des projets d'agglomération et de région, ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de ponts et chaussées, de développement économique et de transport sont beaucoup moins importantes que celles de la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. Dès lors, les interlocuteurs neuchâtelois de cette dernière sont les services-métiers concernés dans l'administration cantonale, sous la coordination du service cantonal des communes.

3.4 Volet cantonal de la LPR

3.4.1 Rappel

Le but général du PMO cantonal 2008-2011¹⁷ ainsi que les domaines d'action conventionnés sont rappelés dans le tableau suivant.

Tableau 7: PMO cantonal 2008-2011 – Objectif et domaines d'action

Accroître la compétitivité du canton de Neuchâtel en valorisant les potentiels économiques, culturels et environnementaux des régions urbaines, rurales et de montagne	
Domaines d'action	Objectif
Réforme des institutions	Améliorer les conditions-cadre de développement.
Consolidation et développement du pôle neuchâtelois des microtechniques	Assurer la pérennité du pôle neuchâtelois des microtechniques.
Développement des potentiels énergétiques locaux	Tendre vers l'autonomie énergétique des régions périurbaines et rurales.
Diversification du secteur agricole	Développer dans les régions rurales des activités économiques compétitives.
Attractivité nationale et internationale du canton	Faire rayonner le canton grâce au tourisme.
Organisme de mise en œuvre du volet cantonal de la LPR	Selon mandat de prestations conclu avec le Conseil d'Etat.

¹⁷ Le PMO cantonal LPR 2008-2011, de même que la Convention-programme 2008-2011, sont disponibles sur Internet, selon les indications données à la [fin du présent rapport](#).

3.4.2 Appréciation globale

Le but général du PMO cantonal LPR 2008-2011 est atteint. Pour quatre des six domaines d'action conventionnés, le bilan est très satisfaisant: il s'agit de ceux de la Réforme des institutions, de la Consolidation et développement du pôle neuchâtelois des microtechniques, du Développement des potentiels énergétiques locaux et de l'Attractivité nationale et internationale du canton. Pour le domaine d'action de la Diversification du secteur agricole le bilan est satisfaisant. Par contre, pour le domaine visant l'Organisme de mise en œuvre du volet cantonal de la LPR, le bilan est insatisfaisant.

Au terme de la période de programmation, l'ensemble des aides à fonds perdus et des prêts a été attribué à un total de vingt-neuf projets. Avec le temps, et ceci pour les cinq premiers domaines d'action conventionnés, le nombre et la qualité de projets soumis s'est accrue: de plus en plus en adéquation avec la philosophie de la LPR, les projets ont été de plus en plus porteurs en terme de développement régional et ont impliqué une participation croissante, qu'elle soit technique ou financière, des milieux privés. Sans compter leur caractère collectif, consolidant des systèmes de création de valeur, innovants et pérennes. Parallèlement, les réformes institutionnelles prévues ont progressé et contribuent à concrétiser la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois adoptée pour le développement du canton. Même si une très faible part des mesures inscrites aux contrats de région et d'agglomération sont effectivement compatibles avec la politique régionale fédérale, et que les conditions de poursuite de l'outil que constituent le contrat de région ou d'agglomération doivent être revues, cas échéant améliorées, les processus engagés constituent une manière innovante d'envisager les rapports entre collectivités publiques et s'inscrivent dans une logique de réforme institutionnelle, donc de changement structurel.

Le SECO partage cette appréciation puisqu'il a accordé la note maximale de 17 points sur 20 à notre Canton pour sa mise en œuvre de la LPR en 2008-2011, ex æquo avec trois autres. Les tableaux ci-dessous récapitulent la répartition des aides entre domaines d'action pour le volet cantonal. Là aussi, des réallocations des domaines les moins sollicités vers les plus sollicités a été opérée.

Tableau 8: Etat financier du volet cantonal 2008-2011 – aides à fonds perdu

Domaines d'action	Aides à fonds perdus				
	Nombre de projet	Canton	Confédération	Tiers	
Réforme des institutions	<i>Planifié</i>	100.000	100.000	1.000.000	
	Octroyé	3	81.250	81.250	518.000
	solde non octroyé		18.750	18.750	482.000
Consolidation et développement du pôle neuchâtelois des micro-techniques	<i>Planifié</i>	750.000	750.000	-	
	Octroyé	4	631.000	631.000	1.000.980
	Solde non-octroyé		119.000	119.000	-1.000.980
Développement des potentiels énergétiques locaux	<i>Planifié</i>	200.000	200.000	250.000	
	Octroyé	5	500.392	495.607	6.881.110
	Solde négatif		-300.392	-295.607	-6.631.110
Diversification du secteur agricole	<i>Planifié</i>	250.000	250.000	250.000	
	Octroyé	2	57.000	20.000	453.000
	Solde non-octroyé		193.000	230.000	-203.000
Attractivité nationale et internationale du canton	<i>Planifié</i>	500.000	500.000	800.000	
	Octroyé	8	727.040	727.040	2.448.520
	Solde négatif		-227.040	-227.040	-1.648.520
Organisme de mise en œuvre du volet cantonal de la LPR	<i>Planifié</i>	1.700.000	1.700.000	1.625.000	
	Octroyé	1	1.554.906	1.545.103	4.711.870
	Solde non-octroyé		145.094	154.897	-3.086.870
Solde après réallocation entre domaines d'action			-51.588	-	-12.088.480

Tableau 9: Etat financier du volet cantonal 2008-2011 – prêts

Domaines d'action	Prêts				
	Nombre de projet	Canton	Confédération	Tiers	
Consolidation et développement du pôle neuchâtelois des micro-techniques	<i>Planifié</i>	7.000.000	7.000.000	26.000.000	
	Octroyé	1	12.326.500	12.326.500	50.788.570
	Solde négatif		-5.326.500	-5.326.500	-24.788.570
Développement des potentiels énergétiques locaux	<i>Planifié</i>	250.000	250.000	250.000	
	Octroyé	2	348.500	348.500	2.614.040
	Solde négatif		-98.500	-98.500	-2.364.040
Diversification du secteur agricole	<i>Planifié</i>	1.500.000	1.500.000	1.000.000	
	Octroyé	1	950.000	950.000	1.400.000
	Solde non-octroyé		550.000	550.000	-400.000
Attractivité nationale et internationale du canton	<i>Planifié</i>	5.250.000	5.250.000	7.500.000	
	Octroyé	2	375.000	375.000	2.533.000
	Solde non-octroyé		4.875.000	4.875.000	4.967.000

Plusieurs enseignements sont à mettre en évidence:

- Le grand nombre de domaines d'action privilégiés s'est avéré contraignant;
- La communication sur la LPR, le PMO et sa mise en œuvre a été déficiente, surtout vis-à-vis des milieux privés;
- L'instrument visionnaire que constitue le contrat de région ou d'agglomération, moyennant adaptation, pourrait permettre d'opérationnaliser la mise en œuvre d'une éventuelle politique régionale cantonale, mais est inadapté à la LPR;
- Le caractère politique de l'action de l'association Réseau urbain neuchâtelois – RUN a compliqué la mise en œuvre de la LPR et a compromis son efficacité et son efficience. Cet élément est développé au chapitre 3.4.9.

L'annexe III présente l'évaluation du PMO cantonal 2008-2011 par domaines d'action. Les pages qui suivent détaillent les différentes dynamiques économiques générées par les projets soutenus.

3.4.3. Impact sur l'économie régionale

La LPR a été mise en œuvre dans un contexte neuchâtelois particulièrement difficile: une industrie d'exportation durement touchée par la récession économique en 2009 puis la force du franc en 2011, et des collectivités publiques très fragiles financièrement. Dès lors, pendant cette période, les acteurs publics et privés ont été naturellement beaucoup plus préoccupés par des considérations conjoncturelles de court-moyen terme que par d'éventuels projets structurels de long terme.

Concrètement, ce contexte défavorable s'est traduit par un nombre de projets relativement faible par rapport à ce qui était escompté en début de période. Ce constat est surtout valable pour les projets impliquant des investissements importants et donc d'éventuels prêts. En effet, en période de récession, les acteurs publics et privés ont tendance à repousser ce type d'initiatives.

Se sont ajoutés à ce contexte des difficultés liées à la mise en place de nouveaux processus et le changement de paradigme de la politique régionale fédérale.

Néanmoins, dès 2010, une claire accélération est observée. Les projets sont non seulement plus nombreux, mais surtout plus en adéquation avec les attentes et la philosophie de la LPR. De manière de plus en plus marquée, les projets cumulent plusieurs qualités attendues: projets collectifs, impliquant des acteurs privés, permettant de consolider des systèmes de création de valeur, innovants, pérennes, etc. Ainsi, après un certain temps d'adaptation, les projets ont un impact positif sur l'économie régionale.

3.4.4. Une stratégie ouverte aux acteurs, mais contraignante

Le programme neuchâtelois 2008-2011 est articulé autour de cinq domaines d'action thématiques. Cette stratégie s'est avérée contraignante. D'une part, il est difficile d'anticiper dans un horizon de quatre ans et avec une certitude raisonnable dans quels domaines les projets porteurs pourront effectivement se concrétiser. D'autre part, des initiatives prometteuses peuvent voir le jour mais être exclues d'un soutien, car elles émargent à d'autres domaines que ceux privilégiés, ou alors, au risque de créer un précédent, être soutenues suite à une interprétation très large de la stratégie.

Or, un des grands principes de la LPR est de donner la liberté aux acteurs régionaux de mettre sur pied des projets novateurs. Selon ce principe, le canton de Neuchâtel a défini une stratégie ouverte, qui a accordé une large place et des moyens financiers aux porteurs de projets nouveaux et «inattendus». Cette stratégie est intéressante dans la mesure où elle permet de soutenir des projets très novateurs, répondant à des besoins identifiés ou valorisant des potentiels inexploités. Par contre, elle est risquée, car elle suppose l'émergence de projets de qualité, qui répondent aux exigences et aux principes de la LPR, et l'existence de porteurs de projet compétents, ayant notamment la capacité de convaincre et de mobiliser des acteurs privés.

Une stratégie plus «dirigiste» aurait consisté à définir d'emblée, dans le PMO, des projets à caractère collectifs, par exemple, des organismes de transfert de technologie ou des incubateurs. Ce type de stratégie est bien entendu moins risqué, car sa concrétisation ne dépend pas des potentielles initiatives d'acteurs tiers. Ainsi, le choix stratégique du canton a des conséquences ambiguës. D'un côté, le canton comptabilise un nombre relativement restreint de projets. En effet, le cumul des deux qualités requises - projet de qualité et porteur compétent - n'est pas très fréquent. D'un autre côté, la stratégie du canton a effectivement permis l'émergence de projets collectifs, ambitieux et novateurs. Sur la base de ce constat, la stratégie 2012-2015 est articulée de manière plus lisible, moins contraignante, et plus cohérente avec la stratégie de promotion économique.

3.4.5. Système de création de valeur ajoutée et d'emplois

Si la LPR soutient essentiellement des projets collectifs, c'est parce qu'elle a pour objectif de stimuler des dynamiques renforçant les systèmes régionaux de valeur ajoutée. Il s'agit d'animer des réseaux, de stimuler la création de nouveaux partenariats, de favoriser les échanges, etc. Le PMO 2008-2011 a permis de structurer et ou de renforcer plusieurs systèmes de création de valeur ajoutée.

Le soutien au projet Microcity constitue en la matière l'exemple le plus marquant. Projet-phare du PMO 2008-2011, il permet la création de plusieurs centaines d'emplois dans la recherche et l'enseignement et l'ancrage de l'activité dans le canton (effet d'image). A terme, le développement de ce centre de compétences doit permettre de consolider le système microtechnique dans son ensemble en stimulant la recherche, en développant les compétences et les ressources humaines qualifiées dans le domaine, en intensifiant les relations avec l'EPFL, en renforçant les relations entre la recherche universitaire et des industries exportatrices (transfert de technologies). Le projet aura ainsi des effets quantitatifs en termes d'emplois, d'exportations et de création de valeur ajoutée.

De moindre ampleur, de nombreuses autres initiatives ont également un impact de cette nature. Ainsi, les projets de Pôle suisse de technologie solaire (PSTS) et de Centre de compétence en géothermie (CREGE) permettent de développer les relations et de structurer les filières industrielles - de la recherche universitaire aux consommateurs - solaires et géothermiques, domaines d'activités aux potentiels de développement importants. De même, dans le secteur primaire, le projet d'Indication géographique protégée (IGP) pour l'Absinthe doit à terme permettre de renforcer toute la filière - de la culture à la commercialisation; le projet Agriplanet – Création d'un hôtel d'entreprises orienté sur l'agroalimentaire pourra quant à lui soutenir la création de nombreux emplois dans un pôle d'activité agro-alimentaire; etc.

3.4.6. Innovation et entrepreneuriat

La constitution de réseaux d'acteurs permet d'intensifier les échanges d'informations, de favoriser les combinaisons de compétences complémentaires et, au final, de promouvoir les processus d'innovation technique. Ainsi, le projet CREGE permet de constituer un réseau d'acteurs majeurs dans le domaine de la géothermie (centre d'hydrogéologie et EPFL, notamment) qui auront pour but de stimuler le transfert de technologie, d'améliorer les connaissances et les outils dans le domaine de la géothermie ainsi que de lancer et réaliser des projets concrets permettant à la géothermie de participer de manière significative à l'autonomie énergétique du canton. De plus, le laboratoire permettra au canton et à son Université de devenir une référence nationale et internationale dans le domaine de la géothermie. En outre, les projets de réalisation d'installations de production de biogaz dans le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers, auquel s'ajoute une centrale de chauffage à bois et un réseau de chauffage à distance, s'appuient sur des procédés techniques novateurs.

Le PMO 2008-2011 a également permis de favoriser l'innovation dans les processus. Dans le domaine de l'énergie par exemple, le projet Sun Valley mise sur un partenariat public-privé avec les collectivités publiques et les entreprises sociétaires, qui mettent toutes deux des toits de bâtiments à disposition pour l'installation de panneaux solaires. Par ailleurs, le projet de Consolidation du pôle d'activités de Puits-Godet et Pierre-à-Bot (GLPP) permettra à des entreprises situées dans un même quartier de concrétiser une initiative visant à améliorer la compétitivité de leur pôle d'activités et d'en favoriser le développement durable. Cette démarche est innovante, car les stratégies relatives aux pôles économiques ou au développement durable sont traditionnellement définies par les pouvoirs publics. Ici, une réflexion qui porte sur des aspects collectifs est initiée par «le bas», par les acteurs du développement eux-mêmes, les entreprises.

Un autre type d'innovation dans les processus, celui sous-jacent à l'esprit d'entrepreneuriat, a également été stimulé par le PMO 2008-2011. Comme cela est souvent le cas en économie, les projets innovants cumulent deux caractéristiques: de grands potentiels associés à une forte incertitude. Le projet de Mise en œuvre d'une structure organisationnelle des journées de la Métropole horlogère (JMH), qui consiste à créer un événement régulier réunissant les acteurs de l'horlogerie, constitue ici un bon exemple. S'il parvient à atteindre la dimension initialement planifiée, l'événement aura des effets considérables sur l'économie régionale en termes d'image, de réseautage, de transfert de savoir, etc. Mais cet important potentiel est relativisé par l'incertitude liée à la pérennisation du projet. Sans le PMO 2008-2011 et donc sans un soutien à cette initiative très entrepreneuriale, ce projet n'aurait pas pu être initié.

S'ajoutent à ces initiatives celles des collectivités publiques, initiées dans le cadre des contrats de région ou d'agglomération et qui ont incité les communes et groupement de communes à collaborer, à s'associer pour conduire des projets, éligibles ou non à la LPR. Parmi ceux ayant fait l'objet d'un soutien, celui de Régionalisation de la gestion des eaux (Multiruz), qui vise la création d'une entité opérationnelle publique unique, en l'occurrence un syndicat régional, pour la gestion globale et durable de l'eau sur l'ensemble de son cycle dans le Val-de-Ruz, en lieu et place des 22 acteurs actuels.

Ainsi, le PMO 2008-2011 a contribué à l'émergence de différents types d'innovation: innovation technique (transfert de technologie) et innovation dans les processus.

3.4.7. Exportations et effet d'image du canton

Un des objectifs clés de la LPR est de soutenir des filières et des activités exportatrices. Le PMO 2008-2011 a permis de soutenir nombre de projets qui renforcent la base d'exportation du canton. Ainsi, les projets Mise en réseau des prestations et de l'offre touristique et développement de produits touristiques au Val-de-Travers, Via Salina et Via Regio «Les Boviducs», Chemins Chouettes, Réhabilitation du site de Champ-du-Moulin, Carrefour chocolat, Maison de l'absinthe et Site UNESCO permettent de diversifier et de renforcer l'offre touristique cantonale et donc d'améliorer la capacité à exporter. Dans les domaines industriels, l'amélioration des prestations de coaching et d'hébergement de PME et startup par NEODE, le renforcement du pôle des microtechniques (Microcity) et des filières solaire (PSTS) et géothermique (CREGE) doivent également, à terme, permettre d'augmenter la base d'exportation du canton dans ces secteurs d'activités en plein essor à l'échelle mondiale. Enfin, dans le secteur agricole, un projet tel que IGP Absinthe contribuera à profiler l'image de la filière concernée dans le monde et donc d'augmenter ses exportations.

La capacité de notre région à exporter, particulièrement dans le tourisme, dépend aussi de son image et de sa notoriété. Dans ce domaine, un projet tel que les JMH permet de renforcer considérablement l'image du canton vis-à-vis de la clientèle nationale et internationale. De même, le projet SOLUTION permet au canton de s'insérer dans un réseau européen et donc d'améliorer sa notoriété à l'échelle mondiale.

3.4.8. Orientation marché et implication des acteurs privés

Même si la transition entre la philosophie de la Loi du 21 mars 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagnes (LIM) (orientée vers les collectivités publiques) et celle de la nouvelle politique régionale (orientée vers le tissu industriel) n'est pas aisée, la période de programmation 2008-2011 laisse entrevoir que dans l'ensemble, les acteurs privés s'impliquent plus fortement, ce qui, à terme, augmentera la probabilité de pérennité des projets et surtout, au final, leur impact sur l'économie régionale.

Ainsi, pour le projet du Pôle suisse de technologie solaire, l'aide LPR a permis de soutenir la création d'une association réunissant des acteurs de toute la chaîne de valeur ajoutée de la filière solaire, du chercheur universitaire à l'entreprise productrice de composants à l'installateur de panneaux solaires. Ce regroupement est concrétisé par un partenariat public-privé qui permet la mise en œuvre de diverses activités: mise en relation de tous les segments du domaine, des instituts de recherche aux consommateurs; facilitation du transfert de technologies; apports des membres aux formations spécifiques dans le domaine du solaire; veille informationnelle et diffusion via un site Internet; organisation d'événements publics; promotion de l'image de l'IMT; etc. Ce type d'initiative interentreprises permet d'institutionnaliser une filière, de responsabiliser ses membres et d'encourager leurs initiatives communes, ce qui permettra de stimuler le système de valeur ajoutée et donnera de la visibilité au canton dans une filière stratégique pour son développement économique.

Le projet GLPP illustre bien la possible et directe implication des acteurs privés dans la LPR. Des entreprises situées dans un même quartier ont lancé une initiative visant à améliorer leur compétitivité propre; améliorer leur compétitivité collective, celle du pôle d'activités qu'elles constituent; favoriser le développement durable de la région.

Dans la perspective inverse, les projets Robosphère et Journée de la Métropole Horlogère montrent que l'engagement (comme partenaires ou, mieux, comme initiateurs) des acteurs privés, de leurs compétences et de leurs réseaux sont des éléments primordiaux. En effet, après déjà quelques années de soutien public pour leur démarrage - selon le principe de la LPR - ces deux projets arrivent aujourd'hui à un tournant décisif: soit ils parviennent à convaincre des acteurs privés de s'impliquer concrètement, soit leur pérennité sera compromise.

3.4.9. Structures, processus, ressources en matière de personnel et qualifications des acteurs

L'application de la LPR a nécessité la mise place de nouvelles procédures et de nouveaux outils pour évaluer les projets, coordonner les acteurs, définir des conventions, etc. Ces différents travaux ont constitué une charge de travail importante en début de période conventionnelle et ont contribué à «ralentir» le lancement de la mise en œuvre de la LPR. C'est l'association Réseau urbain neuchâtelois – RUN qui est chargée, de par la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale, de la mise en œuvre du volet cantonal de la LPR. A ce titre, pour la période de programmation 2008-2011, 44% des moyens financiers sous la forme d'aides à fonds perdus conventionnées avec le SECO lui ont été octroyés. Si le bilan de cette expérience est peu satisfaisant, les enseignements à tirer pour la période de programmation 2012-2015 sont nombreux.

Premièrement, les aides octroyées à l'organisme de développement régional pour la mise en œuvre de la LPR sont trop importantes au regard de celles octroyées à des projets concrets. D'autant qu'elles servent à financer le suivi de contrats de région et d'agglomération dans lesquels très peu de projets sont compatibles avec les modalités applicables en matière de politique régionale fédérale. La nécessaire harmonisation entre les différentes politiques publiques, notamment la politique régionale et la politique d'agglomération, ne saurait justifier de tels volumes d'aides.

Ensuite, de par sa constitution et son fonctionnement, le RUN intervient auprès de collectivités publiques dont les projets et manières de faire, si elles évoluent, restent encore très ancrés dans l'ancienne politique régionale et favorisent peu la mise en concurrence des projets. L'abandon de cette philosophie au profit de celle de la LPR s'en est trouvé compliqué. De plus, et toujours en lien avec la nature même du RUN, les milieux privés ont peu été sensibilisés à la LPR. Cela a été fait tardivement, et grâce à des impulsions externes au RUN. Dès lors, peu de projets privilégiant des mécanismes

de marché et donc susceptibles de générer des dynamiques économiques durables ont été démarchés par le RUN.

Enfin, le processus d'analyse des dossiers retenus prévoit un préavis politique du Comité directeur du RUN, alors que dans les étapes suivantes, lors du contrôle technique du dossier par le service cantonal compétent, les analyses et projets retenus ont dû être complétés. Or, il est plus cohérent, tant en termes de processus que de gouvernance, de faire en sorte que les décisions politiques s'appuient sur des analyses techniques complètes.

Dès lors, dans son courrier du 9 juin 2010, le Conseil d'Etat a dénoncé au 31 décembre 2011 le mandat de prestations le liant à l'association Réseau urbain neuchâtelois - RUN pour la mise en œuvre du volet cantonal du programme 2008-2011 de la LPR.

3.4.10. Harmonisation entre les différentes politiques

Sur le plan des projets, c'est dans les domaines d'action touchant l'agriculture et l'énergie que l'harmonisation entre les différentes politiques est la plus délicate. Dans le domaine de l'agriculture, les aides LPR se trouvent en concurrence (interdiction du double-financement) avec d'autres types d'aides fédérales, notamment de celles de l'office fédéral de l'agriculture (OFAG), qui s'avèrent d'ailleurs souvent plus avantageuses. En outre, les projets para-hôtelières visant à diversifier l'activité des agriculteurs sont limités par les contraintes liées à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Bien que dans une moindre mesure, le problème se fait également sentir avec les projets dans le domaine de l'énergie, tant ils visent tous à générer des économies d'énergie. Or, ce critère ne suffit pas à établir leur compatibilité avec la LPR, qui s'appuie tantôt sur l'innovation technique ou de processus (partenariat publics-privés et autres formes de collaboration inédites entre acteurs). Ici, l'attribution des projets aux soutiens relevant du SECO ou de l'OFEN a dû être appréciée.

De manière générale, la coordination entre les politiques fédérales est difficile à assurer dans les cantons. Les ressources financières étant limitées, certains services souhaitent voir la LPR intervenir sur des projets et mesures dont le caractère économique n'est pas prédominant, et qui concernent encore beaucoup des infrastructures de base: entretien des berges de cours d'eau, système de chauffage à distance, rénovation de musée, etc.

Sur le plan plus général des politiques, la principale difficulté en termes d'harmonisation a touché la LPR et la politique d'agglomération et leurs corollaires: Plan directeur cantonal, politique des transports et de l'aménagement du territoire. La stratégie cantonale était ambitieuse: il s'agissait de fusionner les lois neuchâteloises sur la promotion de l'économie et sur l'aménagement du territoire pour en faire une loi unique sur le développement économique et territorial. Cette nouvelle loi devait mettre en évidence, à l'image des lois fédérales, la complémentarité des notions d'agglomération et de région, en les plaçant conjointement au centre des processus de développement économique du canton.

Or, la stratégie ne s'est pas encore concrétisée, ce qui a accru les difficultés de mise en œuvre de la LPR et de la politique des agglomérations. Au niveau de l'administration cantonale, ces lois et politiques sont de la compétence de deux Départements et deux services distincts. Dès lors, et en l'absence d'une orientation stratégique clairement portée au niveau politique, la coordination assurée par l'association Réseau urbain neuchâtelois - RUN l'est en vertu de ses statuts et non des mandats de prestations qu'elle exécute. Le suivi de sa mise en œuvre est impossible. D'autant que la LPR permet de financer la mise en œuvre par un organisme de développement régional (art. 5 LPR), ou des mesures de fonctionnement, alors que la politique d'agglomération ne

finance que des mesures concrètes d'infrastructures. Ajouté au fait que les contrats de région et d'agglomération combinent des mesures émergeant aux deux politiques fédérales, cela a ouvert la porte à une utilisation large de la subvention LPR permettant la mise en œuvre de la politique d'agglomération.

Dès lors, si, en théorie, la volonté d'harmoniser la LPR et la politique d'agglomération est porteuse et cohérente aux niveaux national, cantonal et régional, dans les faits, et avec les instruments fédéraux actuels, elle crée des difficultés.

Cela dit, dans les faits, le soutien LPR au RUN durant ces 4 années lui a permis d'assurer sa mission de coordination des projets d'agglomération et de région, avec tous les domaines concernés: aménagement du territoire, énergie, gestion des déchets, formation, etc.

4. CRÉDIT D'ENGAGEMENT 2008-2011

4.1. Prêts octroyés

Le crédit d'engagement de 14 millions de francs pour la réalisation de projets de politique régionale voté par votre Autorité le 23 juin 2009 prévoyait les tranches annuelles suivantes:

2009	Fr.	3.350.000.-
2010	Fr.	5.200.000.-
2011	Fr.	5.450.000.-

En signant la Convention-programme 2008-2011 avec la Confédération, le canton s'est engagé à disposer des contreparties équivalentes aux contributions fédérales, raison pour laquelle ces montants ont été budgétés et maintenus dans la planification budgétaire 2009-2011.

Or, le lent démarrage de la mise en œuvre de la LPR, auquel se sont ajoutés les effets de la crise de 2009, ont freiné et retardé les initiatives des porteurs de projets en matière d'investissements dans des infrastructures. La planification prévue en 2009 n'a donc pu être tenue. Cela dit, au 31 décembre 2011, tout le crédit d'engagement de 14 millions de francs pour la réalisation de projets de politique régionale a été engagé pour soutenir 6 projets dans les domaines d'actions cités ci-après. Il est intéressant de constater les parts de tiers (fonds propres du porteur de projet et autres contributions publiques et privées) que les prêts LPR permettent de lever.

Tableau 10: Etat du crédit d'engagement 2008-2011 par domaines d'action

Domaines d'action	Nombre de projets soutenus	Part cantonale	Part fédérale	Part de tiers
Consolidation et développement du pôle des microtechniques	1	12.326.500	12.326.500	50.788.570
Développement des potentiels énergétiques locaux	2	348.500	348.500	2.614.040
Diversification du secteur agricole	1	950.000	950.000	1.400.000
Attractivité nationale et internationale du canton	2	375.000	375.000	2.533.000
Total	6	14.000.000	14.000.000	57.335.610

Parmi les six projets soutenus, deux sont portés par le Canton lui-même: Microcity et Agriplanet. Or, une aide LPR se répartit en deux parts, l'une fédérale, l'autre, au moins égale, cantonale. Dans le cas d'un prêt à un projet porté par l'Etat, cela signifie que l'Etat s'octroie un prêt à lui-même. La part cantonale de ces prêts est remboursée l'année même où elle est octroyée; elle est dès lors sans impact sur les dépenses nettes d'investissement, que ce soit celles du crédit d'engagement LPR ou celles des projets eux-mêmes (Microcity et Agriplanet). A relever que cette problématique n'avait pas été identifiée lors de la création du fonds de politique régionale en novembre 2007 ni lors de la demande de crédit d'engagement des 14 millions de francs pour la période 2008-2011; par contre, il en a été tenu compte dans le cadre de l'analyse pour la période 2012-2015.

4.2. Demande de crédit d'engagement pour Agriplanet – Création d'un d'hôtel d'entreprises

Le plan directeur cantonal (PDC) désigne Cernier, et en particulier le site d'Evologia, comme pôle économique d'intérêt régional. Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a développé le projet Agriplanet – Création d'un d'hôtel d'entreprises, qui obéit au phasage suivant:

1. Positionner le bâtiment ex-Mycorama comme une pépinière d'entreprises actives notamment dans le domaine d'activité stratégique de l'agro-alimentaire (achat du bâtiment, mise aux normes ECAP et viabilisation);
2. Séduire des investisseurs tiers pour qu'ils achètent le concept (un bâtiment avec une vocation économique et une philosophie);
3. Classer en zone industrielle les terrains alentours, pour permettre aux futures start-up à potentiel de grandir, en rapport avec la taille et l'affectation du site d'Evologia et les particularités du Val-de-Ruz;
4. Favoriser toutes formes de synergie avec les acteurs existants.

Prise sous l'angle de la diversification du secteur agricole, la réhabilitation du bâtiment de l'ex-Mycorama en une pépinière d'entreprises permettra d'encourager la recherche, le développement, l'industrialisation, la production et la commercialisation de divers produits dans une optique respectueuse de l'environnement naturel et agricole et des consommateurs. Les futurs locataires du site seront des start-up ou des satellites d'entreprises actifs dans le domaine de la recherche ou des services, en lien notamment avec le bio-agricole.

Le bâtiment sera rénové dans le respect des lois en vigueur, permettant d'accueillir à terme entre 10 et 14 entreprises, soit environ 70 postes de travail. Il offrira également un espace de rencontre et de réunion complémentaire à l'offre existante pour une centaine de personnes. Plusieurs sociétés ont manifesté leur intérêt.

Lors de présentations, le projet a suscité des échos particulièrement encourageants tant au niveau des entrepreneurs que des investisseurs. Il comporte les qualités suivantes:

- Agriplanet offre à l'Etat et à la Région Val-de-Ruz une opportunité exceptionnelle de valoriser une partie du site d'Evologia. Le projet est à la fois réaliste et novateur. Il offre une chance unique et immédiate de dynamiser le pôle de Cernier notamment sur le plan économique.
- Agriplanet peut constituer un fort atout en termes de promotion économique: il s'agit du seul lieu d'implantation d'entreprise maîtrisé par l'Etat qui dispose déjà de toute l'infrastructure idoine. Sa réalisation permettra d'accroître sensiblement la notoriété du canton de Neuchâtel tout en concrétisant la stratégie des pôles de développement économique.
- Il n'existe en Suisse et dans ce créneau aucune offre semblable. Le retour de marché effectué par des sondages en Suisse, en Italie, en France et en Grande-Bretagne incite à l'optimisme. Ce projet contribue à résoudre le problème particulier de l'hébergement d'entreprises et celui, encore plus particulier, du développement d'un pôle économique consacré à l'amélioration de la chaîne de valeur du secteur agricole.
- Ce projet renforce le dynamisme socio-économique d'une région périphérique. Il s'inscrit parfaitement dans l'écosystème du site d'Evologia, consacré à la valorisation des produits de la nature, obtenue par la création d'entreprises et la diversification du tissu économique neuchâtelois, mais surtout de la dynamisation socio-économique de toute une région.

Au niveau financier, l'investissement total s'élève à 3,3 millions de francs financés par des fonds de tiers à hauteur de 1,4 million de francs, le solde représentant le crédit d'engagement sollicité par le présent rapport, soit 1,9 million de francs. Cette charge sera financée pour moitié par un prêt de 20 ans sans intérêt de la Confédération, pour moitié par un prêt de l'Etat à lui-même selon le schéma décrit au chapitre 4.1. ci-dessus. Le soutien financier sous forme de prêt de la Confédération permettra de réduire la charge des intérêts et, par là, de conserver un niveau de loyer attractif pour les futurs occupants.

5. CONTRATS DE REGION ET D'AGGLOMERATION

5.1. Rappel

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la LPR, et suite à des déclarations d'intention de collaboration en vue de définir des stratégies de développement et d'établir des projets de territoire, chacune des huit régions et agglomération du canton a conclu avec la République et Canton de Neuchâtel un contrat visant à concrétiser son projet de territoire et contribuer à la mise en œuvre de la stratégie cantonale du Réseau urbain neuchâtelois.

Chaque contrat, conclu pour une durée indéterminée, prévoit tous les quatre ans un réexamen par les parties sur la base d'une évaluation devant mesurer la mise en œuvre du contrat et l'efficacité des prestations convenues. A cet effet, et dans le cadre de la LPR, un mandat a été donné à l'Association RUN. Ce choix peut être critiqué. Mais sa connaissance du contexte d'élaboration, de conclusion et de mise en œuvre des contrats l'a emporté sur les éventuels risques de partialité. Au final, le Conseil d'Etat est satisfait de la qualité de l'évaluation¹⁸ réalisée.

5.2. Appréciation globale

L'évaluation des contrats de région et d'agglomération aboutit à un résultat globalement positif de la mise en œuvre de la première génération de cet instrument ambitieux et innovateur au service du développement territorial concerté de notre Canton (stratégie RUN). Il ressort néanmoins de l'analyse que le potentiel de cet instrument, en termes d'efficacité, n'a pas pu être exploité à la hauteur des ambitions initiales déclarées par les parties prenantes au moment de leur engagement. Les facteurs explicatifs sont multiples. Parmi ceux-ci, figure en première ligne le fait que l'instrument contrat se heurte au fonctionnement usuel des institutions, déstabilisant certainement autant les autorités cantonales et leurs services cantonaux que les groupements de communes dans leurs processus décisionnels, qui n'ont du reste pas été adaptés au modèle partenarial innovateur auquel les acteurs politiques ont adhéré.

5.3. Enseignements

En se basant sur les résultats de l'évaluation, leur analyse, ainsi que les réflexions émanant des entretiens ayant eu lieu avec les représentants de l'administration cantonale et des groupements de communes, les enseignements et pistes de réflexions suivantes sont à signaler.

- Remettre les parties prenantes autour de la table: la gouvernance et le pilotage politique des contrats ont fait défaut; l'évaluation met en évidence l'impact important de cette lacune. Dans les faits, les groupes de pilotage composés de toutes les parties aux contrats se sont fort peu réunis depuis la conclusion des contrats. Les difficultés de mise en œuvre de cette première génération n'ont ainsi pas pu être abordées, les défauts de jeunesse n'ont pas été traités. La nécessité de remettre les parties prenantes autour d'une table est patente. La première rencontre pourrait s'articuler autour d'un échange relatif aux conclusions du rapport d'évaluation des contrats et à la validation du bilan par contrat émanant dudit rapport.

¹⁸ Le rapport d'évaluation complet est disponible sur Internet, selon les indications données à la [fin du présent rapport](#).

- Une clarification indispensable de la place de la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois et du rôle de ses acteurs dans la politique cantonale: Par définition, le contrat n'est qu'un instrument au service d'un objectif partagé. En l'occurrence, le contrat a été choisi comme instrument de mise en œuvre de la stratégie partenariale du Réseau urbain neuchâtelois (RUN). Afin qu'une vision concertée et une stratégie partenariale soient portées conjointement, des précisions doivent être impérativement apportées, voire négociées, au risque de voir persister un flou dommageable pour l'ensemble des parties prenantes.
- Une vision concertée du développement territorial cantonal un atout majeur à conserver: Le développement d'un projet de société engageant l'ensemble du territoire cantonal, agglomérations et régions, basé sur des valeurs partagées et une vision commune du développement territorial est un acquis important pour l'avenir du canton. Cela mériterait d'être valorisé et cultivé par les parties prenantes. Pour cela, les projets de territoire régionaux coordonnés au niveau cantonal doivent perdurer et leur mise en œuvre être garantie à l'aide d'instruments de mise en action tel que le contrat.
- Le groupement de communes - une plateforme d'échange et de collaboration intercommunale dont la réforme des institutions ne peut se passer: La nécessité de disposer d'un cadre formel permettant l'échange au niveau des autorités politiques intercommunales est confirmée. L'utilité des réflexions menées sur ces plateformes, dans des domaines aussi différents que la mobilité, les crèches et le développement d'entreprises, est également relevée par les entités cantonales. La dynamique liée à la réalisation de projets réalisés au bénéfice d'une région, voire au-delà, doit être non seulement conservée, mais encouragée, notamment dans la perspective d'une réforme des institutions. L'engagement et le soutien des autorités cantonales et des services techniques restent des facteurs de réussite non négligeables en la matière.
- La nécessité de disposer d'un instrument juridique institutionnel de mise en œuvre de cette vision commune, partagée par l'agglomération et les régions: La consolidation de la vision commune du développement territorial passe par la formalisation des engagements de l'ensemble des acteurs dans un «document» discuté et validé par les parties concernées. Il doit garantir la mise en œuvre opérationnelle des intentions déclarées par les parties. Encore doit-il trouver sa place et être intégré dans les processus institutionnels existants, et sa pérennité être garantie au-delà des changements de législatures communale et cantonale. La piste proposée de l'adéquation de la durée du contrat à celle de la législature pourrait être une alternative à approfondir, mais ne garantirait pas la continuité des institutions et donc serait juridiquement discutable selon les spécialistes. Dans tous les cas, les qualités requises par l'instrument de mise en œuvre devraient faire l'objet d'une réflexion approfondie concertée entre les parties.
- La gouvernance - élément essentiel à renforcer: L'expérience de la première génération de contrats met en lumière l'importance du pilotage politique dans une telle démarche. Une gouvernance efficace est sans nul doute gage d'une mise en œuvre active et efficiente, permettant d'optimiser le potentiel du développement partagé à l'échelle d'un territoire cantonal. Lancée récemment par les autorités cantonales au niveau de l'agglomération, la réflexion en lien avec l'inscription d'une norme constitutionnelle devrait être élargie aux régions non urbaines.
- Des fonds pour la réalisation des mesures: La concrétisation de certaines mesures a été l'aboutissement de longues, et donc coûteuses négociations, parfois sources de conflits politiques au sein des groupements de communes et/ou avec les autorités cantonales. La disponibilité des ressources financières contractualisées ou attendues à travers les outils de subventionnement cantonal usuels en était la principale raison. Dans ce contexte, l'ouverture d'une réflexion sur l'intérêt de créer des fonds régionaux

et un fonds cantonal ad hoc, à l'instar de la pratique en matière de politique régionale pratiquée sous l'égide fédérale, semble pertinente.

- Des procédures à simplifier et à alléger: Le recours à l'instrument contrat ou le remplacement par un autre instrument exige des processus simplifiés notamment au niveau de la période d'élaboration et de négociation. La présence de projets de territoire simplifiera notablement un éventuel processus de révision des contrats ou la mise en œuvre d'un nouvel instrument de substitution. A titre illustratif, dans une perspective d'évolution et en réponse aux termes du contrat prévoyant des mises à jour et l'ajout de nouvelles mesures négociées, le principe de l'introduction d'avenants aux contrats, solution souple et simple, pourrait compléter l'instrument actuel.

En outre, la question de la poursuite des contrats doit être tranchée. Doivent-ils être poursuivis, adaptés, remplacés, dénoncés? Cette question a été abordée dans le cadre des entretiens avec les parties prenantes interviewées. Du côté des groupements de communes, la poursuite de la mise en œuvre des contrats de région et d'agglomération signés n'est pas remise en question. Au niveau des entités cantonales, même si peu de positions ont été récoltées, les avis divergent. Soit la primauté des politiques sectorielles cantonales sur les engagements pris dans les contrats ne souffre d'aucune discussion, soit la poursuite du processus de réflexion régional documenté, sous réserve d'une collaboration avec les services cantonaux concernés en amont et la correction des erreurs de jeunesse est plutôt vue d'un bon œil.

En revanche, les retours recueillis énoncent clairement les conditions de poursuite, soit notamment:

1. Une clarification de la valeur des engagements pris par les parties prenantes dans le contrat (groupements de communes, entités cantonales);
2. L'analyse de l'opportunité de donner un cadre juridique institutionnel à l'instrument (groupements de communes, entités cantonales) ou d'introduire un nouvel article garantissant la nature contraignante des engagements (groupements de communes);
3. Un renforcement du pilotage politique et du relais au sein des services de l'administration cantonale (groupements de communes, entités cantonales);
4. La mise en place d'un monitoring plus systématique (groupements de communes);
5. Une amélioration substantielle des éléments du contrat en termes de formulation des engagements, des responsabilités, des processus, de l'identification des porteurs de projets, de la répartition des coûts, etc. (groupements de communes).

Le débat est ouvert. Il appartient désormais aux acteurs politiques, vous et nous, d'apporter des réponses adéquates à la mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial efficace et efficiente répondant aux attentes et perspectives formulées par le rapport «Un canton, une vision» de 2007, devenu à travers les années, une référence récurrente du gouvernement cantonal.

6. LES PROGRAMMES DE MISE EN ŒUVRE 2012-2015

Sur la base des enseignements tirés de la période de programmation 2008-2011, et selon le calendrier fixé par le SECO, le canton de Neuchâtel a participé à l'élaboration des programmes transfrontalier de l'Arc jurassien, intercantonaux de la Suisse occidentale et de l'Arc jurassien¹⁹ et a élaboré son Programme cantonal de mise en œuvre 2012-2015 de la LPR²⁰. Comme pour 2008-2011, ces quatre volets sont articulés afin d'optimiser les synergies et les complémentarités. Ils contribuent tous à améliorer la compétitivité de l'économie neuchâteloise et des systèmes de création de valeur ajoutée dans lesquels elle s'insère.

6.1. Volet transfrontalier de l'Arc jurassien

Au vu des calendriers décalés entre la LPR et INTERREG et de la nécessité pour les cantons de s'engager vis-à-vis de leurs partenaires européens pour la durée du programme INTERREG IV, l'engagement de la Confédération et des cantons pour la période 2008-2013 a été précisé dans le cadre de la Convention-programme conclue entre le SECO et le canton de Neuchâtel pour la période 2008-2011.

La Convention-programme 2012-2015 devra quant à elle être adaptée en 2013 afin d'intégrer les montants LPR INTERREG relatifs à la période 2014-2015. Le programme INTERREG V 2014-2020 n'étant pas élaboré à ce jour, il n'a en effet pas été possible de l'intégrer dans la convention.

Cela dit, les orientations européennes ainsi que le règlement de la contribution du Fonds européen de développement régional (FEDER) à l'objectif de coopération territoriale européenne, dont font partie les programmes INTERREG, sont désormais connus. Pour la période 2014-2020, la politique de cohésion européenne est marquée par certains changements: sa place importante dans la réalisation de la stratégie Europe 2020 implique une concentration thématique des domaines d'intervention pouvant bénéficier du FEDER. Un rapprochement avec les objectifs de la LPR est donc observé, bien que toutes les thématiques définies par l'Union européenne (UE) ne soient pas LPR compatibles.

Au niveau financier, la Commission européenne a adopté le budget 2014-2020. La coopération territoriale européenne (CTE) prend de plus en plus d'ampleur au sein de la politique de cohésion, signe de la reconnaissance par Bruxelles de l'importance de cette politique. Au sein de la CTE, le budget dédié à la coopération transfrontalière est lui aussi en augmentation d'environ 30% par rapport à la période précédente 2007-2013. Une augmentation sensible des montants européens à disposition du prochain programme France-Suisse est ainsi attendue.

Les nouvelles réglementations devraient entrer en vigueur en 2014. A cet effet il convient de rappeler que les programmes INTERREG obéissent prioritairement aux règles de l'UE et pas à celles de la LPR. Les attentes de l'UE vis-à-vis des pays tiers participant à la politique de cohésion ont d'ailleurs été précisées dans le règlement européen relatif au FEDER, ce qui constitue un élément nouveau. Des exigences sont posées, notamment concernant la procédure d'élaboration du programme, qui devra être le fait d'un vrai partenariat transfrontalier, à la fois dans la définition des objectifs et dans l'équilibre des participations financières.

¹⁹ Les programmes transfrontalier de l'Arc jurassien, intercantonaux de la Suisse occidentale et de l'Arc jurassien sont disponibles sur Internet, selon les indications données à la [fin du présent rapport](#)

²⁰ Le programme cantonal de mise en oeuvre est disponible sur Internet, selon les indications données à la [fin du présent rapport](#)

Ces préoccupations ont été reprises dans l'évaluation actuellement en cours relative à la participation suisse à INTERREG dans le cadre de la LPR. Trois scénarios sont envisagés: le statu quo, le maintien d'INTERREG dans la LPR moyennant certains aménagements, et la sortie d'INTERREG de la LPR. Les conclusions de cette évaluation seront donc importantes pour l'avenir de la participation suisse aux programmes européens INTERREG. Tout changement, s'il devait y en avoir, n'interviendrait cependant qu'à partir de 2016.

6.2. Volet intercantonal de la Suisse occidentale

6.2.1. Objectif principal

Le PMO 2008-2011 de la Suisse occidentale avait bien identifié la plupart des besoins liés au développement des PME et des start-up de la Suisse occidentale et a permis de réaliser des progrès significatifs. A la fin de la période 2008-2011, les éléments d'insatisfaction se focalisent sur l'efficacité de la mise en œuvre et la gouvernance. En conséquence, tout en conservant les orientations principales de la phase 2008-2011, la CDEP-SO vise de relever les deux enjeux suivants dans le cadre de son PMO 2012-2015:

- 1 Optimiser et renforcer la fourniture des prestations aux PME et aux start-up autour de deux axes principaux: la promotion sectorielle et le coaching, avec l'intégration de deux nouvelles prestations visant le soutien à la recherche de financement et l'accompagnement des créateurs d'entreprises;
- 2 Améliorer et renforcer la gouvernance de la CDEP-SO.

Le but du PMO intercantonal de Suisse occidentale 2012-2015 reste inchangé par rapport à 2008-2011. Il s'agit d'offrir un appui de proximité toujours plus efficace aux PME (moins de 250 collaborateurs/trices) et aux start-up de Suisse occidentale dans les domaines de la promotion sectorielle et des prestations de coaching.

6.2.2. Domaines d'action retenus

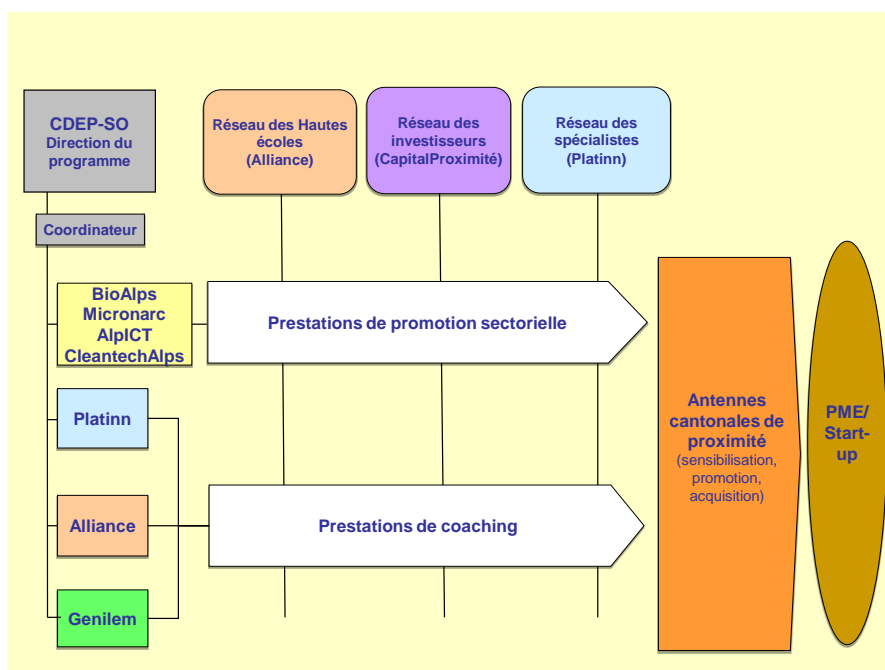
Le PMO 2012-2015 de Suisse occidentale se décline en trois domaines d'action.

Tableau 11: PMO 2012-2015 de Suisse occidentale – Domaines d'action, objectifs et missions

Domaines d'action	Objectifs	Missions
Plateformes de promotion sectorielle	Consolider et développer les prestations des plateformes de promotion sectorielle tout en visant à une répartition équilibrée des activités entre les cantons, sur l'ensemble des plateformes et sur l'ensemble de la durée du programme.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Profiler la Suisse occidentale comme un pôle d'excellence dans les quatre secteurs/domaines concernés (sciences de la vie, technologies de l'information et de la communication, micro- et nanotechnologies (smalltech, cleantech); 2. Faciliter l'introduction des acteurs des secteurs/domaines concernés sur les marchés internationaux; 3. Développer les synergies entre les acteurs régionaux et nationaux des secteurs/domaines concernés;
Prestations de coaching	Consolider et développer les prestations des organismes de coaching à l'échelle de la Suisse occidentale tout en visant à une répartition équilibrée des activités entre les cantons, sur l'ensemble des organismes concernés et sur l'ensemble de la durée du programme.	<p>Offrir un appui stratégique à l'innovation (coaching) aux PME et aux start-up de Suisse occidentale dans quatre domaines:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Innovation technologique: accès aux compétences technologiques et montage de projets Ra&D en lien avec les Hautes écoles (Alliance); 2. Innovation d'affaires: renforcement du système d'innovation au sein des PME au niveau de l'organisation de l'entreprise, du développement des affaires et des coopérations/partenariats (Platinn); 3. Recherche de financement: accès aux investisseurs et montage de projets de financement (Platinn et Capital Proximité); 4. Accompagnement des créateurs d'entreprises: identification, sélection et accompagnement des créateurs d'entreprises (individus) pendant une durée de trois ans (Genilem).
Gouvernance	Optimiser la gouvernance des organismes de coaching par une centralisation de certaines tâches communes au sein de la CDEP-SO (coordinateur du programme).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Représenter le programme de la CDEP-SO sur le plan cantonal, régional et national. 2. Gérer et suivre le programme NPR (monitoring du programme, consolidation des plans d'actions, budgets et reporting annuels et pluriannuels, gestion financière). 3. Evaluer les effets des mesures (actions) auprès des bénéficiaires des prestations des plateformes et des organismes de coaching. 4. Elaborer le plan d'actions du prochain programme LPR.

A l'horizon 2015, les prestations articulées dans le PMO se présentent de la manière suivante:

Figure 3: Schéma des prestations CDEP-SO – vision à 2015



Source: CDEP-SO - Programme intercantonal NPR 2012-2015

6.2.3. Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre du PMO 2012-2015 de la Suisse occidentale s'appuie sur une gouvernance à quatre niveaux:

1. La direction stratégique du programme sera assumée par la CDEP-SO au travers de son Assemblée générale constituée des sept Chefs de départements de l'économie publique et de la Conférence des chefs de service de l'économie.
2. La direction opérationnelle sera assurée par la coordinatrice recrutée spécifiquement pour cette tâche²¹.
3. La mise en œuvre sera exécutée par divers organismes partenaires du programme au bénéfice de contrats de prestations renouvelables annuellement. Les organismes mentionnés dans le schéma sont ceux qui sont envisagés au moment de la programmation. Il est possible que cette situation évolue en cours de phase. Les partenaires du programme seront responsables de la conception et de la fourniture des prestations de promotion sectorielle et de coaching.
4. Les antennes cantonales de proximité serviront de courroies de transmission pour faire connaître aux PME et aux start-up l'offre mise en place par la CDEP-SO et lui faire remonter des dossiers. Leur activité est fondamentale pour permettre à chaque canton de valoriser au maximum l'investissement fait dans le programme intercantonal. A l'exception de Genilem pour la prestation «accompagnement des créateurs d'entreprises», elles ne sont pas financées par le programme intercantonal. Les antennes cantonales de proximité pourront s'appuyer sur les réseaux développés par les organismes partenaires du programme et les Hautes écoles (Alliance), les investisseurs (CapitalProximité) et des spécialistes de l'innovation (Platinn).

²¹ Il a été renoncé au Comité technique cité dans le PMO.

6.2.4. Enveloppe financière

Le PMO intercantonal de la Suisse occidentale 2012-2015 est porté auprès du SECO par le canton de Vaud. Après négociation, il appelle une contribution fédérale de 11,6 millions de francs d'aides à fonds perdus sur quatre ans et des contributions cantonales équivalentes. Pour Neuchâtel, la charge nette se chiffre à 335.609 francs annuellement, montant équivalent à celui de la période 2008-2011.

6.3. Volet intercantonal de l'Arc jurassien

Au vu de l'expérience de la mise en œuvre du PMO intercantonal BEJUNE 2008-2011, et compte tenu de la décision des cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura, réunis au sein de l'Association **arc**jurassien.ch, d'élaborer un PMO 2012-2015, les cantons BEJUNE ont renoncé à reconduire un programme commun en 2012-2015. Cette décision a toutefois été conditionnée à la poursuite, dans le cadre du volet Arc jurassien, des projets lancés dans le cadre du volet BEJUNE. Elle répond à la volonté de valoriser les acquis réalisés en 2008-2011 et implique l'adaptation de la gouvernance du PMO intercantonal Arc jurassien de manière à y intégrer les responsables cantonaux de la LPR, tant dans l'élaboration du PMO que dans sa mise en œuvre.

Les principaux avantages de cette réorientation sont que le territoire couvert par le volet Arc jurassien sera plus cohérent, puisqu'il inclut le canton de Vaud, et qu'une structure chargée de sa promotion existe et fonctionne depuis plusieurs années. Elle sera chargée d'agir à titre d'organisme de mise en œuvre.

6.3.1. Objectif principal

Le PMO de l'Arc jurassien vise à surmonter, par des mesures intercantionales, les désavantages compétitifs dus à la distance des grands centres et à l'occupation diffuse du territoire et à les transformer en avantages compétitifs (à l'exemple de ce qui s'est passé dans l'horlogerie). Son but consiste à créer des produits et des savoir-faire qui contribuent au développement économique de l'Arc jurassien.

6.3.2. Domaines d'action retenus

Afin d'atteindre ce but, trois domaines d'action présentés ci-dessous sont retenus:

Tableau 12: PMO de l'Arc jurassien 2012-2015 – Domaines d'action, mesures et résultats attendus

Domaine d'action	Les systèmes industriels
Résultats attendus fin 2015	Des processus intercantonaux de renforcement des systèmes industriels ont été appuyés
Mesures	<p>1. Appui à des projets issus de processus innovants de génération de produits, de capitalisation et de diffusion des résultats</p> <p>Il s'agit de soutenir les projets contribuant au renforcement des systèmes industriels de l'Arc jurassien et améliorant leur base d'exportation. Issus d'une démarche volontariste d'innovation partenariale, ils seront prêts à valoriser leurs résultats au bénéfice de la région. Concrètement, il peut s'agir de projets de gestion commune de problématiques inhérentes aux entreprises (logistique, marketing, design, propriété intellectuelle, gestion des déchets, etc.), de projets pilotes, de projets de R&D, etc.</p> <p>2. Appui à des mesures de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle</p> <p>La main d'œuvre spécialisée, notamment dans les métiers de la haute-précision, constitue la principale ressource de l'Arc jurassien et contribue à la performance de ses savoir-faire. Cette ressource tend cependant à se raréfier en raison, d'une part, d'une demande croissante des industries et, d'autre part, d'une perte d'intérêts de la population pour les métiers à vocation industrielle. Cette situation prétérite le développement du tissu industriel de l'Arc jurassien alors que, paradoxalement, la région compte de nombreux instituts de formation de pointe sur ces métiers.</p> <p>Le PMO entend soutenir les projets à même de renforcer l'attractivité des métiers de la haute-précision (microtechnique, horlogerie, mécanique, électronique, etc.) ainsi qu'à renforcer certaines formations spécifiques à ce domaine. Cette mesure tend à défragmenter et renforcer le pôle de formation de l'Arc jurassien en matière de microtechniques, à compléter son offre de formations appliquées et de spécialisation en emploi ainsi qu'à renforcer son attractivité envers un public aussi bien interne qu'externe à la région.</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des partenaires ayant participé activement à la génération de projets • Liste des processus initiés grâce à l'intervention du programme • Liste des projets soutenus • Liste des documents de capitalisation • Liste des actions de diffusion • Liste des savoir-faire capitalisés dans l'offre de formation • Liste des nouvelles formations offertes • Liste des formations reconduites après avoir été dispensées une première fois
Partenaires principaux	Parcs technologiques, incubateurs, associations industrielles, Hautes écoles, fondations, régions, chambres de commerces, bureaux privés, collectivités, etc.
Localisation de l'action et rôle des centres	Les projets reposeront sur une collaboration étroite entre les PME disséminées sur l'ensemble du territoire et les institutions de formation a priori localisées dans les centres. Un transfert des centres vers les régions plus rurales de l'Arc jurassien est ainsi attendu.

Domaine d'action	Le tourisme
Résultats attendus fin 2015	Des processus intercantonaux visant au renforcement de l'offre touristique ont été appuyés
Mesures	<p>1. Appui à la création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs</p> <p>Le PMO entend soutenir la création de nouvelles offres touristiques dans des créneaux déjà exploités (agritourisme, tourisme industriel, etc.) ou à développer (tourisme d'affaires, tourisme senior, etc.). Ces produits pourront s'appuyer sur la composante «verte» de l'Arc jurassien pour se démarquer de produits similaires concurrents. Les processus de génération de produits issus d'une approche multi-acteurs et générant des savoir-faire réutilisables seront également encouragés, de même que le renforcement des collaborations entre offices.</p> <p>2. Appui à l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques</p> <p>Dans le cadre de la restructuration en cours des offices du tourisme, des actions coordonnées de formation et de coaching du personnel seront nécessaires. Il s'agira de renforcer les compétences en matière d'accueil, de création de l'offre, de mise en place de nouveaux produits. De manière plus générale, les actions visant à l'amélioration des prestations touristiques auprès des différents prestataires seront soutenues.</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des partenaires ayant participé activement à la génération de projets • Liste des processus initiés grâce à l'intervention du programme • Liste des projets soutenus • Liste des documents de capitalisation • Listes des actions de diffusion • Liste des savoir-faire capitalisés dans l'offre de formation • Liste des nouvelles formations offertes • Liste des nouvelles formations continues • Liste des formations reconduites après avoir été dispensées une première fois
Partenaires principaux	Entreprises actives dans le tourisme, régions et agglomérations, offices cantonaux, Jura & Trois Lacs, structures de formation, investisseurs privés, offices du tourisme locaux.
Localisation de l'action et rôle des centres	Les actions touristiques se dérouleront sur l'ensemble du territoire. Le renforcement de l'offre et l'amélioration des prestations concernent tous les acteurs touristiques indépendamment de leur localisation dans un centre ou en zone rurale.

Domaine d'action	Les processus de coordination et de collaboration
Résultats attendus fin 2015	Les processus de coordination et de collaboration dans l'Arc jurassien ont été optimisés
Mesure	<p>1. Soutien au renforcement des collaborations multi-acteurs</p> <p>Le PMO entend soutenir les projets qui visent au renforcement des concertations existantes ou à la mise en place de nouveaux espaces pertinents de concertation, pour autant que ceux-ci contribuent à l'amélioration des conditions-cadres du développement économique régional. Des formes plus abouties de collaboration pourront également être soutenues. Parallèlement, une réflexion sur une meilleure affirmation / identification de cette région à l'interne comme à l'externe doit être conduite dans la perspective à terme de la mise en place d'une marque «Arc jurassien».</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des projets de collaboration soutenus • Liste des actions de renforcement de l'identité et de l'image de la région
Principaux partenaires	Les cantons, les communes, les agglomérations, les associations régionales, les acteurs institutionnels et économiques intéressés.
Localisation de l'action et rôle des centres	L'optimisation des collaborations dans l'Arc jurassien concerne prioritairement les acteurs institutionnels et économiques (chambres de commerces, organismes faitiers, etc.), généralement basés dans les centres. Il s'agit de donner les impulsions majeures en termes de coordination intercantonale, soit d'améliorer la connectivité avec l'ensemble du territoire, y compris avec les régions rurales.

6.3.3. Modalités de mise en œuvre

Afin de palier l'absence de ressources dédiées à la mise en œuvre du volet intercantonal BEJUNE en 2008-2011, le volet Arc jurassien sera mis en œuvre par l'Association **arcjurassien.ch**, association constituée des cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura. Dotée de nouveaux statuts depuis 2008, **arcjurassien.ch** a succédé à la CTJ-Suisse dont elle reprend les missions tout en s'adjoignant de nouveaux champs d'actions. Ses principales missions consistent à:

- Soutenir et développer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien;
- Coordonner la mise en œuvre des programmes européens transfrontaliers dans l'Arc jurassien. **arcjurassien.ch** assure la mise en œuvre du programme INTERREG IVA France-Suisse dans l'Arc jurassien et gère le volet transfrontalier de la LPR selon la mission déléguée par notre Canton, responsable auprès de la Confédération;
- Promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse afin de mieux positionner cette région sur la scène fédérale, intercantonale et transfrontalière. L'élaboration du PMO Arc jurassien, son suivi et sa mise en œuvre s'inscrivent dans l'objectif global de l'association.

Le rôle d'organisme de mise en œuvre d'**arcjurassien.ch** se décline comme suit:

Tableau 13: Rôle et prestations de l'organisme de mise en œuvre d'**arcjurassien.ch**

Groupe de prestations	Prestations
Gestion et suivi du programme	Animation du programme et démarchage de projets
	Suivi administratif du programme et secrétariat du comité technique, du comité politique et des commissions thématiques
	Controlling financier
	Rapports annuels au canton de Neuchâtel, selon les consignes du SECO
	Accompagnement du processus de capitalisation et de diffusion des résultats
	Participation à l'élaboration du programme intercantonal pluriannuel de mise en œuvre de la LPR
Soutien aux porteurs de projets	Information sur l'organisation opérationnelle de la mise en œuvre du volet intercantonal de l'Arc jurassien
	Conseil aux porteurs de projets
	Aide au montage de dossiers de demande d'aide
Traitement et suivi des demandes d'aide	Examen de la conformité des demandes d'aide (complétude)
	Conventionnement avec les porteurs de projets
	Suivi des projets aidés et contrôle du respect des conditions par les porteurs de projets

arcjurassien.ch est pilotée par un comité politique, organe exécutif de l'association. Il est composé d'un membre du gouvernement de chaque canton. Un comité stratégique émanant du comité politique d'**arcjurassien.ch** est désigné pour la mise en œuvre du programme LPR. Soumis à un règlement propre, il fonctionne en tant que Commission LPR au sein d'**arcjurassien.ch**, sous la présidence du canton de Neuchâtel, responsable vis-à-vis du SECO. La mise en œuvre du PMO de l'Arc jurassien s'appuie sur une gouvernance à trois niveaux:

1. Le comité stratégique est responsable du suivi stratégique du programme LPR et décide de l'attribution des subventions LPR sur la base des préavis du comité technique. Outre le secrétariat d'**arcjurassien.ch**, il est appuyé par un comité technique et des commissions thématiques.
2. Le comité technique est composé des responsables LPR des cantons de Neuchâtel, Jura, Berne et Vaud. Il est responsable des aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme LPR. A ce titre, il examine les projets au titre de la LPR selon les critères définis et émet les préavis au comité stratégique.
3. Les commissions thématiques (une par domaine d'action) seront mises en place en fonction des besoins. Elles sont composées notamment de spécialistes cantonaux de la promotion et du développement économique, du tourisme et des réformes institutionnelles et peuvent faire appel à des experts externes. Elles fournissent des préavis sur les projets et fonctionnent également comme laboratoire d'idées afin de faire émerger des projets ou des idées de projets.

6.3.4. Enveloppe financière

Le PMO intercantonal de l'Arc jurassien 2012-2015 est porté auprès du SECO par notre Canton. Après négociation, il appelle une contribution fédérale de 1,6 million de francs d'aides à fonds perdus sur quatre ans et des contributions cantonales équivalentes. Pour Neuchâtel, la charge nette se chiffre à 100.000 francs annuellement, soit 86.875 francs de moins par rapport au volet BEJUNE 2008-2011 auquel il succède.

6.4. Volet cantonal

6.4.1. Objectif principal

Pour la période 2012-2015, il s'agit de s'appuyer sur les principaux enseignements de la période 2008-2011 et d'ajuster la stratégie LPR neuchâteloise afin qu'elle permette de faire émerger et de soutenir - avec efficacité - les projets les plus créateurs de valeur ajoutée, cela en plus grande complémentarité avec les stratégies de développement économique. Dès lors, le Programme de mise en œuvre (PMO) 2012-2015 a pour objectif de dynamiser les domaines d'activités économiques pérennes à haut potentiel de développement par une synergie renforcée entre les milieux industriels et touristiques, les milieux de la formation et de la recherche et les collectivités publiques. Evalué par le SECO au second semestre 2011, ce PMO 2012-2015 a fait l'objet d'une appréciation positive. Sur 24 PMO 2012-2015, il a obtenu la quatrième meilleure note, ex-æquo avec quatre autres cantons. L'orientation client a été relevée de même que la prise en compte des enseignements au terme de la période 2008-2011 qui ont incité à ne retenir que deux domaines d'actions forts pour 2012-2015: l'industrie et le tourisme. Le grand travail de collaboration avec les acteurs cantonaux et de mise en évidence de la cohérence avec le PMO intercantonal de Suisse occidentale a également été salué.

6.4.2. Domaines d'action retenus

Il se décline autour de deux domaines d'action décrits dans les fiches ci-dessous.

Tableau 14: PMO cantonal 2012-2015 – Domaines d'action, objectifs et effets attendus

Domaine d'action	Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux startup et PME innovantes
Objectif	Stimuler les initiatives économiques collectives et améliorer les conditions-cadres
<p>Le domaine d'action compte trois types de mesures complémentaires:</p> <p>1. Soutien à des initiatives interentreprises et à des projets pré-concurrentiels</p> <p>Les initiatives collectives, impliquant divers acteurs des milieux privés et/ou publics, notamment les institutions de formation et de recherche, créatrices de valeur ajoutée doivent être soutenues tant elles permettent aux milieux économiques de participer activement au développement de la filière dans laquelle s'inscrit leur activité. Concrètement, il peut s'agir de projets de recherche et développement, de projets pilote, de gestion commune de problématiques en matière d'exportation, de ressources humaines, de formation continue, de gestion des déchets, etc., prioritairement dans les domaines d'action stratégiques retenus dans la stratégie de promotion économique.</p> <p>Ces mesures comprennent également la création d'«hôtels d'entreprises», respectivement la création d'infrastructures communes destinées à divers acteurs économiques et devant contribuer à répondre au manque de locaux et d'équipements spécialisés (salles blanches) dans le canton et à la forte demande en la matière. Entre l'incubateur et le technopôle, ces bâtiments doivent notamment permettre à des entreprises de petite et moyenne tailles de croître sans investissements démesurés (louer plutôt qu'acheter). Il s'agit d'une part d'éviter que des PME technologiques (notamment celles qui ont été hébergées temporairement par Neode) ne quittent le canton faute d'offre suffisante en la matière; d'autre part d'offrir des possibilités d'implantation à des entreprises extérieures, attirées par les compétences locales (instituts de recherche de l'EPFL ou le CSEM, notamment). Il permettra d'ancrer des activités cibles (domaines d'action stratégique) dans des lieux symboliques (effet d'image) et de favoriser les échanges et les synergies au sein des filières (projets pré-concurrentiels). Des études de faisabilités seront soutenues, de même que les investissements eux-mêmes.</p> <p>2. Réorganisation de l'offre de coaching</p> <p>Les prestations de coaching sont peu coordonnées et peu visibles dans le canton. Le but de cette mesure est de structurer l'offre, d'exploiter les synergies entre ses acteurs cantonaux et intercantonaux (par exemple Neode Parc scientifique et technologique SA, Genilem, Platinn et son antenne cantonale jusqu'en 2011 GINNOV, Alliance), de la rendre plus accessible aux entrepreneurs, cela en complément aux initiatives conduites au sein de la Suisse occidentale par la CDEP-SO en matière de coordination des structures de coaching. Il s'agirait donc de consolider un ou des relais de proximité adaptés au tissu industriel neuchâtelois et qui maintiendraient et accroîtraient la spécificité et la compétitivité de l'offre cantonale en la matière.</p> <p>3. Equipement des pôles de développement</p> <p>Afin de rester attractif envers les entreprises, le Canton doit étoffer son offre en matière d'infrastructures en équipant les pôles cantonaux de développement économique (le Crêt-du-Loche, incluant l'aéroport des Eplatures, la zone Littoral ouest des Buchilles, la zone Littoral est), destinés à recevoir des activités, à haute valeur ajoutée et valorisant l'image du canton, et des pôles régionaux (Cernier, Cornaux-Cressier, Les Saignoles, Couvet-Buttes), dont les vocations restent à préciser. Cela comprend également la réhabilitation des friches et bâtiments inoccupés, comme le Château de Travers, l'ancienne usine des Mines d'asphaltes, le site Dubied et le bâtiment du Mycorama, qui peuvent être sources d'ancrage et de développement pérenne.</p>	
Effet du domaine d'action sur la base d'exportation	
<p>Les mesures envisagées dans ce domaine d'action doivent bénéficier aux PME et startup industrielles et à la consolidation de leurs filières. Ces dernières étant caractérisées par leur très forte propension à exporter, l'effet attendu sur la base d'exportation est dès lors considérable.</p>	

Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action
Le domaine d'action est conçu de telle manière qu'il puisse être mis en œuvre dans toutes les régions du canton, de manière adaptée à leur accessibilité, aux besoins spécifiques de leurs filières industrielles et aux profils de mobilité des acteurs économiques concernés. Idéalement, des projets impliquant des filières interrégionales seront soutenus. De manière générale, les régions du canton étant très connectées entre elles, des effets de diffusion centre-périphérie sont attendus.
Effets attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Multiplication des initiatives interentreprises et des partenariats public-privé. ▪ Augmentation du nombre de projets liant recherche, industrie et collectivités publiques. ▪ Augmentation de la part de l'investissement privé dans des projets à caractère collectif. ▪ Amélioration quantitative et qualitative de l'offre cantonale de coaching. ▪ Augmentation de l'offre de terrains équipés et de surfaces industrielles bâties en location; nouveaux accueils dans l'incubateur Neode.
Partenaires principaux
Entreprises, associations industrielles et patronales, associations de branche, investisseurs privés, centres de formation et de recherche (IMT, CSEM, Université et HES), acteurs du coaching, Etat de Neuchâtel, communes, régions et agglomérations.

Domaine d'action	Déploiement du potentiel de la filière touristique
Objectif	Développer l'offre touristique en soutenant les initiatives visant la création d'infrastructures
<p>Le domaine d'action visera en priorité le développement d'infrastructures, de manière à accroître sa complémentarité avec le domaine d'action touristique du volet intercantonal de l'Arc jurassien.</p> <p>Il s'agit d'améliorer la notoriété et les atouts touristiques, en combinant, par exemple les éléments Temps-Horlogerie-Microtechnique et Nature sauvage (Creux-du-Van et Saut du Doubs). Un appel à projets sous forme de concours, cahier des charges à l'appui, sera lancé. Un jury de sélection sera constitué.</p> <p>Par ailleurs, afin de pouvoir organiser dans le canton des manifestations d'envergure internationale, l'opportunité de créer ou de compléter une infrastructure modulable (mise en réseau de prestations existantes), à même d'accueillir plusieurs centaines de participants, doit être appréciée. Dès lors, une étude de marché et de faisabilité doit être conduite afin de déterminer précisément les infrastructures nécessaires pour répondre aux opportunités et leurs éventuelles articulations entre elles. Le projet et son financement seront assurés en partenariat étroit avec les milieux privés.</p> <p>Cela dit, quelques initiatives touristiques spécifiques au canton de Neuchâtel et/ou à ses régions, et donc ne pouvant émarger au volet intercantonal de l'Arc jurassien, seront également soutenues. Parmi celles-là, celles concernant les projets labélisés UNESCO. En effet, les patrimoines architecturaux et urbanistiques des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et les palafittes de la région des Trois-Lacs ayant récemment été labellisées UNESCO, il s'agira pour le Canton de participer au projet de l'Association UNESCO Destination Schweiz qui consiste à élaborer et développer l'offre des destinations UNESCO de 9 cantons (basé sur le projet Innotour 2010-2011), sous le pilotage du Valais. La collaboration avec d'autres cantons permettra d'assurer une promotion internationale forte et d'attirer les touristes sur des circuits nationaux originaux et valorisant le canton.</p> <p>De manière générale, les études de marché et l'appréciation de J3L quant au potentiel économique des initiatives et à leur adéquation avec les attentes de la clientèle seront prises en considération.</p>	
Effet du domaine d'action sur la base d'exportation	
Le domaine d'action vise un renforcement de l'offre touristique cantonale et donc le développement de filières exportatrices.	

Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action
Le domaine d'action vise toutes les régions et leurs projets touristiques collectifs. Les centres jouent dans cette stratégie un rôle de porte d'entrée et d'«aiguilleurs» des clients vers les différentes offres disponibles dans les régions du canton. Naturellement, à terme, l'accessibilité tous modes de transports confondus doit être assurée.
Effets attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elargissement du rayon de provenance des touristes. ▪ Augmentation des nuitées. ▪ Augmentation des investissements publics et privés dans les infrastructures. ▪ Création de forfaits touristiques alliant activités sportives, industrielles et hébergement.
Partenaires principaux
Etat de Neuchâtel, entreprises actives dans le tourisme, communes, régions et agglomérations, associations industrielles et patronales, Tourisme Neuchâtelois, J3L, investisseurs privés, institutions de formation.

6.4.3 Modalités de mise en œuvre

Compte tenu de la dénonciation du mandat de prestations conclu entre l'Etat et l'association Réseau urbain neuchâtelois - RUN au 31 décembre 2011, la mise en œuvre de la LPR sera assumée par le service de l'économie dans le cadre de ses prestations de gestion de projets. Cette manière de faire assure une plus grande cohérence de l'action de l'Etat en matière de promotion et de développement économique. Elle facilite en outre l'exploitation des synergies et l'utilisation efficiente des ressources afin de faire participer les milieux économiques et industriels plus activement.

En effet, dans son travail auprès des acteurs économiques neuchâtelois, le service de l'économie soutient les projets économiques émanant des entreprises et autres porteurs de projets, incluant les collectivités publiques. Cas échéant, il les approche afin de leur proposer de participer à des initiatives ou projets. Parmi ses prestations, le service de l'économie est également chargé de contribuer à assurer le développement des conditions-cadres. Naturellement, toutes ces prestations se réalisent en collaboration avec d'autres services de l'administration cantonale et des partenaires privés et publics actifs en matière de promotion et de développement économique parmi lesquels les communes et leurs groupements, les institutions de formation et de recherche, etc.

Ces partenaires sont à la fois porteurs de projets potentiels et intermédiaires vis-à-vis de leur réseau de membres ou de clients. Ils agissent donc comme relai et catalyseur. Leur mise à contribution dans le cadre de la LPR est incontournable tant le déficit d'information et de communication de la période 2008-2011 vis-à-vis des milieux privés doit être comblé. Elle pourra être complétée selon les besoins par des concours ou des appels à projets

6.4.4. Enveloppe financière

Pour les aides à fonds perdus, le PMO cantonal 2012-2015 appelle une contribution fédérale de 3,3 millions de francs sur quatre ans et une contribution cantonale équivalente, soit 200.000 francs de moins que pour la période 2008-2011. Elles émargent au Fonds cantonal de politique régional et ont été prévues au budget 2012 ainsi qu'à la planification financière roulante. Pour les prêts, l'enveloppe reste la même, soit 28 millions de francs pris en charge de manière égale par le Canton et la Confédération.

7. CREDIT D'ENGAGEMENT

La LPR prévoit que des prêts peuvent être accordés à taux d'intérêt favorable ou sans intérêt pour financer des projets d'infrastructure, pour autant que ceux-ci remplissent certaines conditions, notamment que le canton participe au moins de manière équivalente au financement (art. 7 LPR). Ce type d'aide n'est possible qu'à l'échelle cantonale.

Afin d'octroyer ce type d'aide financière et de respecter les termes de la Convention-programme et l'article 16, alinéa 2, de la LPR stipulant que «les cantons sont tenus d'apporter à la réalisation de leurs programmes de mise en œuvre une contribution financière égale à celle de la Confédération», une demande de crédit d'engagement de 14 millions de francs est sollicitée auprès de votre Autorité. Selon la Convention-programme 2012-2015, ce crédit porte sur les deux domaines d'action du volet cantonal et permettra de financer des projets d'infrastructures liés au développement d'hôtels d'entreprises, à l'équipement des pôles de développement et à des projets d'investissements dans le domaine touristique. Plusieurs des projets, notamment ceux concernant l'équipement des pôles de développement, sont déjà lancés. A titre d'exemples, nous citerons ceux de La Léchère et du Crêt-du Locle, portés respectivement par la commune de Val-de-Travers et par les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, et prévoyant chacun la mise à disposition de 50.000 m² de terrain équipé d'ici 2014. D'ailleurs, afin de tirer tous les enseignements de la période 2008-2011 et d'éviter la situation soulevée au chapitre 3, l'Etat évitera autant que possible d'agir comme porteur d'un projet d'infrastructure.

Le tableau suivant indique comment le crédit d'engagement se répartit annuellement. Pour l'année 2012, conformément au budget, aucun prêt ne sera versé. Sous réserve de l'adoption du budget annuel par votre Autorité, des prêts pourront toutefois être engagés, compte tenu que le versement intervient en général une fois le projet réalisé, donc bien après la décision d'octroi.

Sur l'ensemble de la période 2013-2015, les 14 millions de francs demandés en appellent donc autant de la Confédération, de même que des parts de tiers. La Confédération versant sa contribution au début de chaque année, en fonction de la Convention-programme, le canton ne joue pas le rôle de banque.

Afin de concrétiser ce crédit d'engagement, un projet de décret portant sur 14 millions de francs est annexé au présent rapport. Ce procédé a un impact sur le mécanisme du frein à l'endettement, mais a l'avantage de la souplesse et de la transparence comptable. Il permet d'éviter de solliciter votre Autorité pour chaque dossier dont le montant est supérieur à 400.000 francs. Les démarches administratives sont ainsi réduites et la réactivité est améliorée. Naturellement, il a d'ores et déjà été prévu à la planification financière roulante. La répartition temporelle est adaptée pour tenir compte de impératifs budgétaires cantonaux (voir chapitre 9.1.3).

Tableau 15: PMO cantonal 2012-2015 - Répartition du crédit d'engagement sur la période 2013-2015, tel que conventionné avec le SECO

Domaines d'action	2013		2014		2015		TOTAL	
	Canton	Confédération	Canton	Confédération	Canton	Confédération	Canton	Confédération
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux startup et PME innovantes. <ul style="list-style-type: none"> - Création d'hôtels d'entreprises et autres infrastructures communes destinées à divers acteurs économiques et devant contribuer à répondre au manque de locaux et d'équipements spécialisés (salles blanches) dans le canton et à la forte demande en la matière. - Equipement des pôles cantonaux (le Crêt-du-Loche, incluant l'aéroport des Eplatures, la zone Littoral ouest des Buchilles, la zone Littoral est) et régionaux (Cernier, Cornaux-Cressier, Les Saignoles, Couvet-Buttes) de développement. Cela comprend également la réhabilitation des friches et bâtiments inoccupés, comme le Château de Travers, l'ancienne usine des Mines d'asphaltes, le site Dubied et le bâtiment du Mycorama. 	4.000.000	4.000.000	3.000.000	3.000.000	2.000.000	2.000.000	9.000.000	9.000.000
Développement de l'offre touristique par le soutien aux initiatives visant la création d'infrastructures. <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la notoriété et des atouts touristiques par des infrastructures sur les thèmes Temps-Horlogerie-Microtechniques et Nature sauvage. - Créer ou compléter une infrastructure modulable (mise en réseau de prestations existantes), à même d'accueillir plusieurs centaines de participants dans le cadre de manifestations d'envergure internationale. 	2.000.000	2.000.000	1.000.000	1.000.000	2.000.000	2.000.000	5.000.000	5.000.000
Total	6.000.000	6.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	14.000.000	14.000.000

La répartition temporelle est adaptée pour tenir compte des impératifs budgétaires cantonaux (voir chapitre 9.1.3).

8. MODIFICATION DE LA LOI D'EXECUTION DE LA LOI FEDERALE SUR LA POLITIQUE REGIONALE (LELPR)

Afin d'adapter la LELPR aux évolutions décrites ci-haut, nous vous proposons d'en modifier les articles 3 et 4.

8.1. Article 3

Actuellement, l'alinéa 1 de cet article est libellé comme suit: «La procédure liée aux octrois d'allègements fiscaux est traitée conformément à la loi sur les contributions directes (LCDir), du 21 mars 2000, et à la promotion de l'économie cantonale, du 10 octobre 1978, et son règlement d'application».

Si l'octroi des allègements fiscaux de la Confédération en faveur d'entreprises industrielles ou de services proches de la production - à condition que les allègements fiscaux soient accordés par le canton, qu'ils contribuent à la création ou la réorientation d'emplois, qu'ils s'inscrivent dans des projets conformes aux objectifs de la LPR et qu'ils visent les zones bénéficiaires définies par le Conseil fédéral²² - est une mesure inscrite dans la LPR, sa mise en œuvre au niveau cantonal émerge à la loi sur les contributions directes (LCDir), du 21 mars 2000 et à ses dispositions d'application. Nous vous proposons donc la suppression de la référence à la loi sur la promotion de l'économie du 10 octobre 1978.

8.2. Article 4

Actuellement, l'article 4 est libellé comme suit:

Art. 4 ¹Pour le volet cantonal, Réseau urbain neuchâtelois – RUN, soit une association de groupements de communes sous forme de régions ou de communautés urbaines, est l'organisme de développement régional.

²Pour le volet intercantonal, le Conseil d'Etat prend les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la loi.

³Pour le volet transfrontalier, **arcjurassien.ch**, par sa commission Coordination régionale Arc jurassien, est l'organisme de développement régional.

⁴Les autorités compétentes peuvent collaborer avec d'autres des organismes de développement régional.

La période 2012-2015 voit plusieurs modifications par rapport à 2008-2011:

1. Pour le volet cantonal, c'est le service de l'économie qui succède au RUN pour la mise en œuvre de la LPR.
2. Pour le volet intercantonal, l'association **arcjurassien.ch** assure la mise en œuvre du volet Arc jurassien (qui succède au volet BEJUNE). A l'échelle de la Suisse occidentale, c'est toujours l'association de la Conférence des directeurs de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) qui est responsable de la mise en œuvre et qui exerce des compétences décisionnelles.
3. Pour le volet transfrontalier, c'est toujours l'association **arcjurassien.ch** qui est responsable de la mise en œuvre. Elle exerce également des compétences décisionnelles.

²² Pour la période de programmation 2012-2015, les districts du Val-de-Travers, de La Chaux-de-Fonds et du Locle réunissent les communes neuchâteloises réputées zones économiques en redéploiement.

Ces évolutions incitent à privilégier la flexibilité. En outre, la technique législative privilégie que les partenaires de l'Etat ne soient pas formellement nommés, de manière à ce que les textes restent les plus pérennes possible.

Dès lors, il vous est proposé de simplifier l'article 4 pour permettre, au cas par cas, de faire appel à l'organisme de développement régional le plus adéquat pour un volet (selon des perspectives géographique et institutionnelle), un domaine d'action (perspective technique), voire pour un projet. Aucun organisme de développement régional n'est exclu, de même qu'aucun n'est privilégié à long terme par son inscription dans la loi. Les associations Réseau urbain neuchâtelois, arcjurassien.ch et autres organismes de développement régional n'en seront pas moins mobilisés. D'ailleurs, il vous est proposé d'inscrire dans la loi le principe de la collaboration avec les communes et les entités qui les représentent. Il s'agit notamment de les informer régulièrement de la mise en œuvre et de les consulter sur les projets qui touchent leur développement économique. Enfin, il vous est proposé de préciser que certaines compétences peuvent être déléguées aux organismes de développement régional, telle que celle d'octroyer des aides. Toutefois, en cas de refus d'une aide, et pour des raisons de procédures, les dossiers de demande doivent être retournés aux services des autorités compétentes qui retrouvent alors leur liberté de décision.

La formulation proposée est la suivante:

Art. 4 ¹Les autorités compétentes peuvent collaborer avec des organismes de développement régional; elles peuvent leur déléguer la compétence d'octroyer des aides.

²Pour le volet cantonal, les autorités compétentes collaborent avec les communes et les entités qui les représentent.

9. CONSEQUENCES FINANCIERES

Ci-après, il est présenté à votre Autorité l'impact sur le budget annuel 2012 et la planification roulante. Ces montants sont financés par le budget ordinaire du compte de fonctionnement et d'investissement.

9.1. Financement

9.1.1. Aides à fonds perdus 2008-2011

Le tableau ci-dessous récapitule les soldes des aides à fonds perdus (parts cantonales uniquement) octroyées dans le cadre des volets transfrontalier, intercantonal de l'Arc jurassien et cantonal, qui sont encore dues ces prochaines années²³. Le montant global de 1.188.400 francs ne subira pas de modification. Par contre, le calendrier de versement peut évoluer en fonction de l'état d'avancement des projets. Cet aspect est difficilement maîtrisable dans un environnement économique fluctuant.

Tableau 16: Aides à fonds perdus octroyées en 2008-2011 et restant à verser

	2012	2013	2014	2015	TOTAUX
Volet Transfrontalier de l'Arc jurassien	101.000	55.300	-	-	156.300
Volet BEJUNE	169.100	83.000	71.000	27.500	350.600
Volet cantonal	529.000	152.500	-	-	681.500
sous-total 2008-2011	799.100	290.800	71.000	27.500	1.188.400

9.1.2. Aides à fonds perdus 2012-2015

Le tableau suivant décline les aides à fonds perdus (parts cantonales uniquement) qui seront octroyées pendant la période de programmation 2012-2015 pour tous les volets.

A noter que pour le volet transfrontalier de l'Arc jurassien, aucun montant n'est indiqué pour les années 2014-2015 compte tenu que la contribution à ce programme sera négociée entre le canton et la Confédération en 2013.

Tableau 17: Aides à fonds perdus planifiées en 2012-2015

	2012	2013	2014	2015	TOTAUX
Volet transfrontalier de l'Arc jurassien	371.250	371.250	-	-	742.500
Volet intercantonal de la Suisse occidentale	335.609	335.609	335.609	335.609	1.342.436
Volet intercantonal Arc jurassien	125.000	131.250	90.000	53.750	400.000
Volet cantonal	275.000	1.050.000	1.050.000	925.000	3.300.000
sous-total 2012-2015	1.106.859	1.888.109	1.475.609	1.314.359	5.784.936

Pour cette période également, le calendrier de versement est susceptible d'évoluer, sans variation des montants totaux.

²³ La Convention-programme conclue avec le SECO indique que les aides fédérales 2008-2011 devaient être engagées jusqu'au 31 décembre 2011 et peuvent être versées jusqu'au 31 décembre 2015.

Tableau 18: Total global des aides 2008-2011 encore à verser et des aides 2012-2015 à octroyer et verser

	2012	2013	2014	2015	TOTAUX
Récapitulatif	1.905.959	2.178.909	1.546.609	1.341.859	6.973.336

9.1.3. Prêts 2008-2011 et 2012-2015

Au total, pour les deux périodes de programmation, ce sont 28 millions de prêts qui devraient être octroyés. Le tableau suivant présente la planification du versement de ces prêts ainsi que leur remboursement. Comme indiqué au chapitre 4.1, les prêts de l'Etat à lui-même pour les projets Microcity et Agriplanet sont remboursés l'année même de leur octroi. Ils sont par conséquent sans impact sur les dépenses nettes d'investissement de l'exercice concerné. Ils permettent par contre de bénéficier, durant 25 ans pour le premier et 20 ans pour le second, de prêts sans intérêts de la Confédération au titre de la LPR.

Tableau 19: Investissements LPR (en francs)

Investissements	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 et suivantes	Total
A Crédit d'engagement de 14 mios de francs déjà accordés par votre Autorité pour les prêts accordés durant la période 2008-2011, dont la majorité a été engagée au 31.12.2011								
Projet Microcity (prêt)			12.326.500					12.326.500
Idem (remboursement)			-12.326.500					-12.326.500
Projet Agriplanet (prêt)			950.000					950.000
Idem (remboursement)			-950.000					-950.000
Porteurs de projets tiers (prêt)	350.300		373.200					723.500
Idem (remboursements)			-28.100	-47.600	-47.600	-47.600	-552.600	-723.500
Total dépenses 2008-2011	350.300		13.649.700					14.000.000
Total recettes 2008-2011			-13.304.600	-47.600	-47.600	-47.600	-552.600	-14.000.000
B Crédit d'engagement à solliciter pour la réalisation de projet sLPr durant la période 2012-2015 (prêts)			200.000	4.300.000	4.500.000	5.000.000		14.000.000
Idem (remboursements)				-13.333	-300.000	-600.000	-13.086.667	-14.000.000
Total dépenses 2012-2015			200.000	4.300.000	4.500.000	5.000.000		14.000.000
Total recettes 2012-2015				-13.333	-300.000	-600.000	-13.086.667	-14.000.000
Total dépenses	350.300		13.849.700	4.300.000	4.500.000	5.000.000		28.000.000
Total recettes			-13.304.600	-60.933	-347.600	-647.600	-27.352.400	-28.000.000

Pour octroyer ces prêts, l'Etat devra partiellement emprunter les montants nécessaires sur les marchés financiers. Comme le montre le tableau suivant, les charges financières y relative (intérêts passifs) se monteront à 1,1 million de francs pour les deux périodes de programmation²⁴. Ces charges émergeront au service financier.

Tableau 20: Intérêts passifs des prêts LPR octroyés (en francs)

Fonctionnement		2013	2014	2015	2016	2017 et suivantes	Total
Intérêts passifs	Prêts 2008-2011	3.000	6.000	6.000	5.000	41.000	61.000
	Prêts 2012-2015		2.000	40.000	78.000	888.000	1.008.000
Total		3.000	8.000	46.000	83.000	929.000	1.069.000

Par contre, grâce aux prêts à titre gracieux de la Confédération pour les projets dont l'Etat est lui-même porteur (Microcity et Agriplanet), l'Etat disposera de liquidités qui lui permettront d'économiser des charges d'intérêts²⁵. Comme le montre le tableau suivant, cette économie se monte à 5,1 millions de francs.

Tableau 21: Economie d'intérêts sur les prêts LPR de la Confédération (en francs)

Fonctionnement		2013	2014	2015	2016	2017 et suivantes	Total
Economie d'intérêts	Agriplanet		29'000	27'000	26'000	218'000	299'000
	Microcity		370'000	355'000	340'000	3'742'000	4'807'000
Total			399'000	382'000	366'000	3'960'000	5'106'000

Cette économie de charges d'intérêts (5,1 millions de francs), comparée à la charge supplémentaire d'intérêts liée aux prêts octroyés par le canton à des projets tiers (1,1 million de francs), permet une économie de charges d'intérêts nette de 4,0 millions de francs.

9.1.4. Agriplanet – Création d'un hôtel d'entreprises

Le projet «Agriplanet – Création d'un hôtel d'entreprises» porte sur un crédit d'investissements de 1,9 millions de francs. Ce crédit émergera au budget des investissements 2013.

Tableau 22: Crédit d'investissements Agriplanet (en francs)

Investissements	2013	2014	2015	2016	2017 et suivantes	Total
Dépenses	1.900.000					1.900.000

²⁴ Hypothèses:

- Taux d'intérêt: 3%;
- Durée de l'amortissement: 15 ans (sauf pour les prêts déjà octroyés pour lesquels la durée effective de l'amortissement a été prise en considération).
- Taux d'autofinancement: 70%.

²⁵ Hypothèses:

- Taux d'intérêt: 3%;
- Durée du remboursement: 20 ans pour Agriplanet et 25 ans pour Microcity.

Les charges financières liées à ce projet seront comptabilisées d'une part au fonds de promotion de l'économie (amortissement du crédit sur une durée de 20 ans), d'autre part au service financier (intérêts passifs sur la part cantonale du prêt moins l'économie d'intérêts sur le prêt de la Confédération²⁶). Ces charges se monteront au total à 1,7 million de francs (voir tableau ci-dessous).

Tableau 23: Charges financières liées au projet Agriplanet (en francs)

Fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017 et suivantes	Total
Amortissements		95.000	95.000	95.000	1.615.000	1.900.000
Intérêts passifs		9.000	8.000	8.000	65.000	90.000
Economie d'intérêts		-29.000	-27.000	-26.000	-218.000	-299.000
Total		75.000	76.000	77.000	1.462.000	1.691.000

9.2. Redressement des finances

Le présent rapport s'inscrit dans la ligne des mesures présentées dans le rapport 11.036 sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat, et plus particulièrement de son chapitre 2.4.2 Recentrage de la stratégie en matière de développement et de promotion économique. Même si l'effort en matière du recentrage cité ci-dessus a déjà été totalement consenti, votre Autorité est rendue attentive aux conditions de planification budgétaire et de libération des montants accordés à des projets, qui sont particulièrement difficiles.

En effet, compte tenu de la procédure en matière d'investissement, aucun montant ne peut être inscrit à la planification budgétaire s'il ne correspond pas à un projet faisant l'objet d'une décision d'aide. Or, au début de la période de programmation les projets ne sont pas encore tous connus ou chiffrés.

Partant de cette contrainte, une information aux futurs porteurs de projets devra être envisagée afin qu'une échéance de dépôts de projets soit fixée chaque année et qu'elle corresponde au plus près à la procédure budgétaire. Ainsi, à titre d'exemple, pour qu'un projet puisse être soutenu en 2014, il devrait avoir été déposé auprès du service de l'économie d'ici au 31 décembre 2012. Cela exigera des porteurs de projets un important effort d'anticipation.

9.3. Impact sur les communes

Les demandes de crédit d'engagement liées à ce rapport servent à financer des projets dans lesquels les communes agissent comme porteurs de projet (équipement des pôles de développement en 2012-2015). Leur implication est réglée par la loi sur l'aménagement du territoire. Refuser les crédits les priverait de sources de financement sur lesquelles elles comptent.

²⁶ Hypothèses:

- Taux d'intérêt: 3%;
- Durée de l'amortissement: 20 ans.

10. REFORME DE L'ETAT

La politique régionale fédérale est un instrument de changement structurel visant à améliorer la compétitivité des régions périphériques, de montagnes et transfrontalières afin que de la valeur ajoutée y soit générée, des emplois maintenus et créés et les inégalités régionales réduites. Pour cela, elle mise sur l'esprit d'entreprise et la capacité d'innovation de tous les acteurs du développement économique, privés ou publics, à même de concrétiser des initiatives porteuses.

Les résultats de la période de programmation 2008-2011 mettent en évidence jusqu'à quel point la mise en œuvre de la politique régionale contribue à la réforme de l'Etat. D'une part, elle a stimulé le renforcement des relations entre communes qui, à l'exception de Rochefort, sont maintenant toutes intégrées à un groupement – région ou agglomération - au sein duquel les projets communs se multiplient. D'autre part, les contrats de région et d'agglomération, même s'ils exigent une révision complète, ont fait évoluer les relations entre communes et Etat. Par ailleurs, la LPR permet de mobiliser les milieux privés et de valoriser leur rôle de partenaire du développement économique.

Naturellement, ces évolutions ont un coût, notamment celui des aides octroyées à des projets. Mais leur pérennité est d'autant plus solide qu'elle s'appuie sur un développement «par le bas», certes soumis aux effets de conjoncture, mais fondamentalement structurel, donc durable.

11. CONSULTATION

Tel qu'il est soumis à votre Autorité, seuls les contenus présentant des enjeux ont été mis en consultation auprès des acteurs pertinents. C'est le cas du Rapport d'évaluation des contrats de région et d'agglomération, des PMO 2012-2015 et de la modification de la LELPR.

Ainsi, comme convenu avec l'association Réseau urbain neuchâtelois - RUN , le rapport sur l'évaluation des contrats de région et d'agglomération a fait l'objet d'une consultation auprès des communes, groupements de communes et services étatiques concernés. Les résultats ont été intégrés dans un chapitre spécifique. Dès lors, il nous est apparu superflu d'en remettre les conclusions en consultation.

Par ailleurs, conformément à l'article 15 de la LPR, tous les PMO 2012-2015 ont été mis en consultation auprès des acteurs pertinents. En particulier, au printemps 2011, avant d'être soumis au SECO, le PMO cantonal a fait l'objet d'une consultation interne (services de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de l'environnement; secrétariats généraux des Départements de l'économie, de la gestion du territoire et de l'éducation, de la culture et des sports) et externe à l'administration (Association réseau urbain neuchâtelois - RUN, Association des communes neuchâteloises, Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, Association Industrielle et Patronale, Tourisme neuchâtelois, Jura Trois-Lacs, Association PME et Créateurs d'Entreprises, Union suisse des Professionnels de l'Immobilier (USPI Neuchâtel), Fédération des entreprises romandes, GastroNeuchâtel, Hôtellerie suisse NE - JU, Neode Parc scientifique et technologique SA, CSEM, Silatech SA, UNIA Neuchâtel). Deux tiers des consultés ont répondu, et la large majorité d'entre eux, notamment des représentants des milieux économiques, a pris position favorablement sur le document, dont le contenu a été adapté pour répondre aux questions soulevées. Les commentaires et propositions plus critiques relevaient souvent du débat politique ou d'une méconnaissance de la LPR.

Dans les deux cas, ils rappellent qu'un effort conséquent de communication devra être consenti, y compris à l'intérieur de l'administration cantonale.

Enfin, la modification de la loi proposée a fait l'objet d'une discussion avec une délégation du Comité directeur de l'association Réseau urbain neuchâtelois en date du 19 avril 2012. La proposition qui vous est soumise en est le fruit.

12. VOTE DU GRAND CONSEIL

Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 1,9 million de francs pour la réalisation du projet de politique régionale intitulé «Agriplanet – Création d'un hôtel d'entreprises», projet de la période LPR 2008-2011, doit être adopté à la majorité simple des votants (art. 110 OGC), la dépense nouvelle étant inférieure au seuil de 5 millions de francs.

Le crédit d'engagement sollicité, portant sur une dépense globale de 14 millions de francs pour la période LPR 2012 à 2015 (part fédérale déduite), représente une dépense nouvelle. Dès lors qu'elle est supérieure à 5 millions de francs, l'adoption du décret requiert un vote à la majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres du Grand Conseil.

Quant à la modification de la LELPR, elle requiert un vote à la majorité simple.

Pour le surplus, le Grand Conseil est invité à prendre acte du rapport.

13. CONCLUSION

Avec ce rapport, nous vous avons transmis toutes les précisions utiles à la poursuite de la bonne exécution de la LPR. Elles reflètent les volontés que les acteurs cantonaux, intercantonaux, fédéraux et transfrontaliers du développement régional ont pu manifester formellement au cours des dernières années, afin de mettre en œuvre le plus efficacement possible la LPR. Votre Autorité continuera d'être informée régulièrement dans le cadre des rapports quadriennaux sur l'exécution de la LPR de l'évolution de la pratique. Dans l'attente, nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez au présent rapport et vous prions d'adopter les projets de modification de la loi et de décrets qui vous sont soumis.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 2 mai 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
G. ORY

La chancelière,
S. DESPLAND

**Loi
portant modification de la loi d'exécution
de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR)**

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 2 mai 2012,
décrète:*

Article premier La loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR), du 23 juin 2009, est modifiée comme suit:

Art. 3, al. 1

¹La procédure liée aux octrois d'allègements fiscaux est traitée conformément à la loi sur les contributions directes (LCDir), du 21 mars 2000.

Art. 4

¹Les autorités compétentes peuvent collaborer avec des organismes de développement régional; elles peuvent leur déléguer la compétence d'octroyer des aides.

²Pour le volet cantonal, les autorités compétentes collaborent avec les communes et les entités qui les représentent.

³Abrogé

⁴Abrogé

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

Décret
portant octroi d'un crédit d'engagement de 1,9 million de francs pour la réalisation du projet de politique régionale intitulé «Agriplanet – Création d'un hôtel d'entreprises»

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 16, alinéas 1 et 2, de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), du 6 octobre 2006;

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 2 mai 2012,

décède:

Article premier Un crédit d'engagement de 1,9 million de francs est accordé au Conseil d'Etat afin de contribuer au projet de création d'un hôtel d'entreprises - Agriplanet, conformément à la Convention-programme concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008 – 2011.

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Les dépenses seront inscrites au budget des investissements des exercices concernés.

Art. 4 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971.

Art. 5 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

Décret
portant octroi d'un crédit d'engagement de 14 millions de francs à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 16, alinéas 1 et 2, de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), du 6 octobre 2006;

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 2 mai 2012,

décède:

Article premier Un crédit d'engagement de 14 millions de francs est accordé au Conseil d'Etat pour l'octroi de prêts conformément à la Convention-programme concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2012 – 2015.

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Les dépenses seront inscrites au budget des investissements des exercices concernés.

Art. 4 Le remboursement des prêts permettra l'amortissement du crédit d'engagement.

Art. 5 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

BREF DESCRIPTIF DES PROJETS SOUTENUS DANS L'ENSEMBLE DES VOLETS

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
VOLET TRANSFRONTALIER DE L'ARC JURASSIEN (INTERREG) - Aides à fonds perdus		
Servastic	EPFL - Laboratoire de traitement des signaux	L'objectif du projet est d'ajouter des fonctionnalités importantes et innovantes à une plateforme de télémédecine afin d'offrir de nouveaux services rendus aujourd'hui possibles grâce aux évolutions technologiques récentes. Ces modules sont au nombre de 3: <ul style="list-style-type: none"> - un module d'assistance à distance à la manipulation d'appareil d'imagerie (échographie puis IRM et scanners); - un module de mise à disposition de fonctions de traitements d'image qui sera destinataire des séquences à analyser et à retourner pour une aide au diagnostic; - un module proposant des méthodes d'algorithmiques permettant d'aider à la prédiction pronostique à partir de données neurologiques.
CD-FOM: Capteurs Distribués à Fibres Optiques Microstructurées	EPFL - Institute of Electrical Engineering	Ce projet est un projet de R&D entre l'EPFL et l'Université de Franche-Comté, qui collaborent étroitement avec trois entreprises de l'Arc jurassien franco-suisse, assurant ainsi un transfert de technologie. L'objectif est de développer des capteurs à fibres optiques innovants à partir d'une nouvelle génération de fibres dites microstructurées. Le projet vise à démontrer la faisabilité de ces capteurs et à élaborer un prototype.
SMAC - S-maintenance	EPFL - Laboratoire des outils informatiques pour la conception de la production en mécanique	Ce projet concerne l'amélioration de la performance durable d'un produit (par exemple, un équipement), en utilisant des systèmes de suivi et des techniques modernes de maintenance tout au long de son cycle de vie. Le secteur visé est celui des PME-PMI. A terme, ce projet pourrait permettre la création d'un pôle d'excellence en maintenance à dimension européenne.
Programme d'étude: préparer une démarche de co-développement économique à l'échelle de la Conférence TransJurassienne (CTJ)	arcjurassien.ch	Réalisation d'une étude en six volets traitant des possibilités de co-développement économique de part et d'autre de la frontière (Franche-Comté / Arc Jurassien suisse) à l'échelle du périmètre CTJ: <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic et perspectives de l'industrie à l'échelle de la CTJ; - diagnostic et pistes de progrès en matière de coopérations économiques transfrontalières; - benchmark «coopérations économiques transfrontalières»; - analyse comparée «Franche-Comté / Arc Jurassien» en matière de coût de localisation et de coût de fonctionnement des entreprises; - bi-localisation; - plan d'actions.

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
La validation des acquis de l'expérience (VAE) en zone frontalière: son intérêt pour les entreprises et les salariés	Service de la formation professionnelle et des lycées du canton de Neuchâtel	Le projet vise à réaliser un état des lieux comparatif de la validation des acquis en France et en Suisse, ainsi que des pratiques des employeurs et des difficultés rencontrées par les travailleurs en matière de reconnaissance des compétences. Il s'agira ensuite d'identifier les valeurs ajoutées d'une validation des acquis de l'expérience pour les entreprises et les travailleurs et de proposer des approches concertées pour engager des actions communes favorisant la reconnaissance des compétences. Une approche transfrontalière de la validation des acquis de l'expérience est une nécessité pour renforcer le potentiel de cohésion économique et sociale de la région frontalière.
Plateforme transfrontalière de formation - Agglomération urbaine du Doubs (AUD)	CIFOM	Ce projet a pour objectif la mise en place d'une plateforme de formation transfrontalière. Il vise à proposer une offre de formation cohérente sur le territoire du Haut Doubs et du Canton de Neuchâtel. Actions prévues: - réalisation d'un diagnostic pour recenser l'offre de formation professionnelle existante, les besoins en main d'œuvre qualifiée, en formation et qualification; - communication pour rendre l'information sur la formation accessible à tous les publics; - accompagner la mise en œuvre de projets innovants et pérennes répondant aux besoins du territoire; - proposer des axes de développement afin d'alimenter la réflexion en matière de formation sur l'espace de coopération.
Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)	arcjurassien.ch	Ce projet de la CTJ vise à : - mettre à jour des fiches thématiques établies sur le projet précédent (INTERREG III) et traiter de nouveaux thèmes; - réaliser des enquêtes ponctuelles et détaillées (frontaliers, « origine-destination »); - réaliser un travail cartographique avec l'outil Geoclip pour produire des analyses territoriales détaillées; - mettre en place un système d'indicateurs sur le travail frontalier; - mettre en place des partenariats avec les observatoires en France et en Suisse, les groupes de travail de la CTJ et certains acteurs comme les universités, avec l'objectif de faire de l'OSTAJ un outil de référence pour la connaissance du transfrontalier.

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
Mobilité résidentielle transfrontalière et fonctionnement des marchés locaux du logement	Université de Neuchâtel - Groupe de recherche en économie territoriale (GRET)	Ce projet a pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement du marché du logement et la configuration des flux résidentiels dans les zones transfrontalières ainsi que les synergies possibles entre leurs parcs immobiliers respectifs. Quatre problématiques seront traitées dans ce projet: - les flux résidentiels transfrontaliers (profil, trajectoires et motivations des ménages qui franchissent la frontière); - les aspirations résidentielles (degré de flexibilité des choix résidentiels, probabilité de mouvement transfrontalier);- les habitudes de transport des travailleurs frontaliers; - le fonctionnement des marchés immobiliers de part et d'autre de la frontière.
Restauration du pont de Biaufond	Canton de Neuchâtel - Service des ponts et chaussées	Le projet consiste à restaurer le pont de Biaufond, qui malgré un entretien courant, doit subir des travaux importants au vu de la corrosion du tablier et des poutres à treillis. Le projet comporte également la mise en place d'un pont provisoire et d'une passerelle à piétons pour la durée des travaux. Côté suisse, les infrastructures sont inéligibles et ne peuvent pas être incluses dans le projet. Elles seront toutefois réalisées et financées par le Canton de Neuchâtel. Seule la maîtrise d'œuvre est éligible dans le cadre du projet INTERREG.
Liaison cyclable Belfort-Delle-Porrentruy, 2ème phase de réalisation	Pro Jura	Le projet de liaison cyclable franco-suisse a pour objectif de développer une liaison cyclable qui permettra de relier Belfort à Porrentruy. Du côté français, le projet INTERREG IV concerne les études de tracé et les travaux d'infrastructure de la piste cyclable de Belfort à Delle, pour relier la piste cyclable côté suisse à Dérivé. Côté suisse, les infrastructures n'étant pas éligibles, la liaison cyclable allant de Porrentruy à Dérivé sera réalisée par le Canton du Jura hors INTERREG. Le projet côté suisse consiste en un volet touristique qui vise à la valorisation touristique de la liaison cyclable (études et mise en œuvre d'actions touristiques).
Vergers franco-suisses	Fondation Rurale Interjurassienne	Ce projet, dédié à la préservation et la valorisation des vergers et du patrimoine fruitier typique de l'Arc jurassien, vise à favoriser le maintien d'une agriculture, des services de proximité et développera des circuits de distribution courts. Les objectifs partagés de ce projet sont les suivants: Action 1: Connaître et diversifier les systèmes de production et de distribution; Action 2: Moderniser, adapter les systèmes de production; Action 3: Accompagner les systèmes de production; Action 4: Suivre, coordonner et évaluer le projet.

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
ALPEAU	Université de Neuchâtel - Centre d'hydrogéologie	<p>Le projet vise à une gestion forestière optimale permettant la préservation de la ressource eau potable. Le projet prévoit de:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. créer un partenariat franco-suisse afin d'échanger sur les pratiques dans ce domaine de part et d'autre de la frontière; 2. définir et expérimenter des méthodes de coopération entre collectivités en charge de l'approvisionnement en eau potable et acteurs forestiers, pour la préservation durable de la ressource eau; 3. produire un référentiel des pratiques de préservation de la ressource eau.
Deux festivals au service des échanges transfrontaliers de savoir-faire	Opéra Décentralisé	<p>Ce projet permettra la mise en place de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - manifestations (coproduction d'un festival, jumelage d'événements); - formations (stages d'écoles françaises et suisses, visites de lycées agricoles ou écoles professionnelles); - colloques, forums et séminaires. <p>Côté suisse, seul le premier volet portant sur le festival de musique est éligible. Les deux autres volets, formation et colloques, seront toutefois réalisés, hors financement INTERREG fédéral, par l'un des partenaires au projet (ProEvologia).</p>
Renforcer la compétitivité de la haute vallée de l'Orbe par une interconnexion haut débit	ADAEV	<p>Le projet vise à réaliser des travaux d'interconnexion en réseau haut débit entre la France (communes de Bois d'Amont et des Rousses) et la Suisse (Vallée de Joux). En parallèle, il doit permettre d'initier des actions de développement des usages à destinations des entreprises et des collectivités de la zone transfrontalière.</p> <p>Le projet se décline en 2 axes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1: Travaux d'interconnexion; - Axe 2: Développement des usages à destination des entreprises et des collectivités. <p>Les travaux d'interconnexion sont inéligibles côté suisse.</p>
Route de l'Absinthe Pontarlier - Val de Travers	Association Pays Absinthe	<p>Le projet a pour objectifs la mise en réseau de la filière absinthe franco-suisse et la mise en valeur touristique du patrimoine historique, culturel, industriel et social lié à l'absinthe du Val-de-Travers et de Pontarlier. La communication sera un élément phare, qui doit permettre de mieux faire exister le patrimoine de l'absinthe aux yeux des visiteurs. Sont prévus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une brochure touristique, un site Internet; - une signalétique routière; - une charte graphique. <p>Un chargé de mission sera recruté afin de travailler à la création de produits touristiques. En parallèle, des actions de formation seront entreprises pour sensibiliser les acteurs du tourisme.</p>

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
ELISEA	Hybrid SA	<p>Ce projet concerne l'application industrielle d'un système de mesure sans fil fondé sur l'utilisation de capteurs acoustiques de surface ou de volume. Le projet ELISEA vise à mettre au point un système de mesure de la température qui permette de simplifier la maintenance des équipements de production d'énergie là où les solutions câblées ne peuvent être envisagées. Il offre un suivi permanent des machines, même lorsqu'elles fonctionnent.</p> <p>Dans le cadre du projet INTERREG, il est envisagé d'effectuer l'application industrielle auprès de l'industrie Alstom, en fonction de ses besoins spécifiques.</p>
Création de valeurs dans les territoires par les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC)	AGRIDEA	<p>Le projet vise à rassembler des filières avec un cadre commun (AOC) en interaction avec un même territoire, et à renforcer les échanges transfrontaliers. L'objectif de ces échanges est de consolider et de développer les politiques et les projets de ces filières en matière de création de valeurs pour elles-mêmes et pour leur territoire. Il s'agit de mettre en réseau les professionnels et les experts des différentes compétences de l'Arc jurassien franco-suisse afin de produire des outils à destination des filières, dans le but de mesurer et de piloter des actions techniques axées sur la production de valeurs au niveau de la production agricole, des filières et des territoires.</p>
Etude, recherche et développement d'un scooter électrique grand tourisme	Locatis SA	<p>Sur la base d'un démonstrateur de faisabilité déjà réalisé dans le cadre d'un financement NPR du canton du Jura, l'objectif du projet est de développer une chaîne de traction électrique qui puisse s'intégrer dans le châssis d'un scooter type GT. Il s'agira ensuite de réaliser le prototypage des composants électriques, électroniques, mécaniques et de carrosserie.</p>
OSCAR: Optimisation, Simulation, Contrôle et Applications de Réseaux de sondes AFM	CSEM	<p>Ce projet vise à réaliser une offre technologique complète pour les réseaux de sonde AFM (atomic force microscope) et comprend un volet technologique et un volet logiciel. Les AFM à sonde unique sont des instruments de mesure utilisés pour les caractérisations à l'échelle micrométrique et nanométrique. L'inconvénient de ces dispositifs est leur lenteur. Le projet vise donc à concevoir un réseau de sondes AFM capable d'accélérer considérablement l'acquisition de résultats.</p> <p>Le logiciel, qui apportera des innovations majeures en terme de précision (nanométrique), de vitesse d'opération, de nombre de données traitées, est destiné, à terme, à être commercialisé via la création d'une entreprise (échéance: 4/6 ans). Ce produit intéresserait ensuite les acteurs du domaine médical et pharmaceutique.</p>

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
SIDGET: Système Intégré de Distribution et Génération Echelle de Temps	Oscilloquartz SA	<p>L'objectif du projet est de réaliser une échelle de temps physique, constituée de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une horloge composite présentant une très haute stabilité tant sur le court terme que le long terme; - un dispositif de transfert de temps et de fréquence par Internet grâce au protocole PTP (Precise Time Protocol); - réalisation d'un système intégré visant à proposer au marché des télécoms et du temps fréquence une référence de temps et de diffusion du temps de référence destinés aux réseaux de télécom dits NGN (Next Generation Network) pour lesquels le transport est porté par IP (Internet Protocol).
Appellation d'origine contrôlée (AOC) pour les bois résineux du Jura franco-suisse	Association suisse pour une AOC bois du Jura	<p>L'objectif du projet est de compléter la démarche INTERREG III afin d'obtenir une AOC transfrontalière sur le bois du Jura. La durée de mise en place d'une AOC prend souvent une dizaine d'années. Le projet INTERREG III a posé les bases de ce travail.</p> <p>Le projet INTERREG IV vise à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - tester sur le terrain les procédures en matière de traçabilité du bois définies dans le précédent programme; - étudier la problématique du marquage-étiquetage; - apporter les éléments nécessaires à la défense du dossier AOC auprès de l'OFAG et de l'INAO; - communication et promotion du projet, notamment auprès des acteurs de la filière bois.
MIND-Mercure	CSEM	<p>Ce projet vise à réaliser une structure d'accueil interrégionale pour le montage, la promotion et la réalisation de projet R&D en mécatronique centrés sur les microtechnologies, au service des PME et des promotions économiques locales. Il dynamisera la diffusion des technologies dans les produits réalisés par les PME de la région en facilitant l'accès aux technologies développées par les laboratoires et l'accès aux modes de financement des projets R&D. Cette structure fournira aux entreprises les outils permettant de concrétiser rapidement et à moindre risque leurs idées d'innovation, de la preuve de concept à la présérie. Cette structure sera localisée dans le technopole euro-suisse d'Archamps, à la frontière franco-suisse. Ce projet a été labellisé par la Fondation franco-suisse de recherche et de technologie (FFSRT). De plus, la FFSRT finance un mandat pour la prospection des entreprises intéressées à adhérer à cette structure sur le Bassin lémanique (VD, GE). En cas de succès, le mandat est susceptible d'être renouvelé sur les autres cantons romands.</p>

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
Maîtrise de la qualité des surfaces dans le cas de produits à forte valeur ajoutée	EPFL - Laboratoire de production microtechnique	<p>Ce projet est un projet de recherche réunissant des universités et des entreprises, dont l'objectif est de renforcer la réalisation de produits à forte valeur ajoutée. Il vise à mieux maîtriser la perception sensorielle de l'être humain concernant les produits à forte valeur ajoutée (horlogerie, automobile, médical...).</p> <p>Les actions envisagées sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer une démarche permettant la formalisation de la perception sensorielle liée aux surfaces et mise au point d'une démarche permettant la réduction de la variabilité des mesures réalisées par un contrôleur humain; - proposer une organisation de la structure métrologique et qualité des entreprises capable de maîtriser la qualité perçue des objets fabriqués; - développement d'algorithmes fondés sur l'expérience partagée du tolérancement modal et de la description des terminaisons spécifiques, capables de fournir de nouveaux outils métrologiques pour caractériser la qualité des surfaces; - développement de prototypes de nouvelle génération pour des capteurs capables de se substituer à l'être humain et mesurer une surface avec une faible variabilité.
Mise en place d'une formation tri-nationale (CH, All, F) en génie électrique et formation industrielle	HE-ARC	<p>Ce projet consiste en la mise en oeuvre d'une formation Bachelor en Génie Electrique et Informatique Industrielle sur la base d'un découpage des formations déjà proposées par le département GEII (Génie Electrique et Informatique Industrielle) de l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) de Haguenau en France, le département E+I Electrotechnique et Techniques de l'Information de la Hochschule Offenburg en Allemagne et la filière Génie Electrique de la Haute-Ecole Arc en Suisse. L'ensemble de la scolarité sera organisée sur 3 ans ½ sous forme de modules d'enseignement répartis sur les 3 établissements, la 1ère année de formation en France, la 2ième en Allemagne, la 3ième en Suisse et un projet final de formation conduisant à la rédaction d'un mémoire en 4ème année.</p>
MINNOVARC	arcjurassien.ch	<p>L'objectif du projet est de renforcer, pour l'ensemble de l'Arc jurassien franco-suisse, la capacité de ses acteurs économiques actifs dans le domaine des microtechniques - les entreprises, les agences de soutien à l'innovation ainsi que les centres de recherches et laboratoires - , d'une part, à s'organiser en réseau - et ainsi accroître leurs options face à la pression concurrentielle globale - et, d'autre part, à se lancer dans des projets innovants.</p>

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
Formitec: formation multidisciplinaire en microtechnique par réseautage sur l'Arc jurassien	EPFL - IMT Neuchâtel	<p>Le projet a pour objectif de participer à la formation des jeunes chercheurs à travers le développement et le renforcement de la place des microtechniques de part et d'autre de la frontière. Il s'agit principalement de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer des espaces (colloques, ateliers) pour le réseautage afin de renforcer la connaissance et la coopération entre les acteurs de l'Arc jurassien; - élaborer des projets de formation communs et de structure de recherche commune (mise en place d'un laboratoire commun franco-suisse).
SIGNUM - Installation du système SIGNUM suisse sur des autorails français TER 73500	Canton de Neuchâtel – Service des transports	<p>L'offre de transport collectif permettant d'assurer les mouvements migratoires journaliers entre la France et la Suisse est assurée par des autorails qui circulent actuellement en Suisse grâce à une dérogation temporaire accordée par l'Office fédéral des Transports. Cette dérogation prendra fin prochainement. Afin d'éviter une rupture de correspondances entre les deux pays, il est donc nécessaire que le matériel soit mis en conformité avec les réglementations ferroviaires suisses. Cette mise en conformité passe par l'installation du système de sécurité SIGNUM.</p> <p>Résultats attendus: Homologation de part et d'autre de la frontière, afin d'assurer une mise en circulation définitive des matériels modifiés et:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. assurer la pérennité de la liaison ferroviaire; 2. participer à l'augmentation de la fréquentation du transport collectif.
Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien	arcjurassien.ch	<p>Le schéma de cohérence des mobilités transfrontalières est destiné à renforcer le développement interne de l'arc jurassien franco-suisse autour d'une mobilité mieux coordonnée en termes de trafic international, de trafic interrégional et d'agglomération et, enfin, de trafic de proximité. Il répond à deux objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - être un outil d'aide à la décision pour les collectivités territoriales du périmètre concerné et intégrer pleinement la dimension transfrontalière et suprarégionale dans les processus de décision propres à chaque collectivité; - constituer un élément dans le processus d'affirmation régionale de l'Arc Jurassien franco-suisse et dans la mise en place d'un réflexe de développement territorial à l'échelle de ce territoire. <p>En ce sens, ce projet répond à des problématiques transports et comprend également une dimension plus large qui a trait au développement économique de cette région.</p>
EviDanse, projet de structuration et de développement de l'offre chorégraphique	Association Interjurassienne des Centres culturels	<p>L'objectif principal est de contribuer à la structuration et au développement d'une offre chorégraphique à travers:- La structuration d'un réseau d'acteurs du secteur culturel et de l'éducation transfrontalière autour de la danse contemporaine;- La circulation des œuvres, des artistes et du public;- La sensibilisation du public;- L'échange de compétences et de pratiques artistiques.</p>

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
Traceurs isotopiques pour le diagnostic, le suivi et le traitement des échinococcoses (IsotopEchino)	Université de Berne - Institut de Parasitologie	<p>Le projet a pour objectif d'améliorer la détection, le suivi clinique et le traitement de l'échinococcose. Le projet envisage de mettre à disposition de nouveaux traceurs isotopiques utilisables pour une phase pré-clinique puis clinique et qui permettent des progrès dans trois domaines de la prise en charge des patients atteints d'échinococcose:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une évaluation pronostique au moment du diagnostic; 2. un suivi des patients qui guide la prise de décision d'interruption thérapeutique; 3. un traitement non interventionnel utilisant les ressources de la biophysique, en particulier les isotopes guidés par des anticorps spécifiques.
Fest'hiver transfrontalier de la chanson jeune public	Association Interjurassienne des Centres culturels	<p>Il s'agit de structurer le réseau et le développement de l'offre culturelle, notamment de la chanson jeune public, à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en réseau des acteurs culturels; - la sensibilisation du public; - la création de spectacles. <p>Différentes actions sont prévues:</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation d'un festival biennal et transfrontalier; - ateliers en milieu scolaire; - soutien à la création d'un spectacle. <p>Le projet a pour but principalement le développement de la culture artistique du jeune public, la professionnalisation des partenaires culturels et le développement des liens entre structures éducatives et culturelles.</p>
Amélioration interrégionale des compétences dans le secteur de la plasturgie - Vers l'écoplasturgie	Ecole ingénieurs et architectes de Fribourg (HES-SO)	<p>Le projet de collaboration vise la mise en place d'une offre de formation continue dans le domaine de la plasturgie. Les objectifs poursuivis sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les compétences dans le secteur de la plasturgie dans un cadre interrégional, - améliorer la compétitivité des entreprises en augmentant la qualification des RH, - organiser des parcours modulaires de formation transfrontaliers; - expérimenter une dimension transfrontalière de la démarche de formation en alternance; - mettre en place des pratiques de mutualisation entre les centres de formation.

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
Biocork	Station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil	<p>Projet d'innovation et de développements technologiques qui permet de créer dans l'espace Rhône-Alpes-Suisse un réseau scientifique et économique de partenaires professionnels impliqués dans la filière vinicole et motivés pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer industriellement de nouveaux «auxiliaires œnologiques» dépourvus de résidus pour les vins traités; - développer industriellement des emballages dotés de nouvelles «fermetures actives» destinés au conditionnement et à la conservation prolongée des vins.
REVE d'avenir	SuisseEnergie pour les communes	Développer des territoires-laboratoires «grandeur nature» en mobilisant les acteurs du territoire pour atteindre, voire dépasser les objectifs énergétiques et climatiques de l'Union européenne d'ici 2020.
Liaison cyclable FrancoVéloSuisse - 4ème phase de réalisation	Canton du Jura - Service de l'économie	<p>Le projet «Liaison cyclable FrancoVéloSuisse» porte sur la création d'une liaison cyclable qui permettra de relier Porrentruy à Belfort, soit un itinéraire d'environ 40 km. Il s'agit d'un projet en quatre phases (les phases 2 et 3 ont fait l'objet de financements INTERREG IV). Cette piste cyclable doit permettre de réaliser des déplacements quotidiens (domicile-travail ou domicile-étude). Dans le cadre des déplacements touristiques, l'objectif du projet consiste à mettre en place des actions de développement touristique qui s'inscrivent dans un cadre plus large que le seul périmètre de la liaison Belfort-Porrentruy.</p> <p>La 4^{ème} étape de réalisation consiste à lancer les études franco-suisse pour la mise en œuvre du schéma de signalétique et de jalonnement ainsi qu'à réaliser l'infrastructure côté français sur Grandvillars Sud. Côté suisse, n'étant pas finançables dans le cadre INTERREG, les infrastructures sont financées et réalisées par le canton du Jura hors budget INTERREG.</p>
Promotion du co-voiturage dans l'Arc jurassien	arcjurassien.ch	<p>Le projet vise à promouvoir le covoiturage à l'échelle de l'Arc jurassien afin de proposer une alternative aux déplacements individuels frontaliers et pour améliorer le cadre de vie dans les villes et villages situés sur les axes routiers.</p> <p>Actions envisagées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - constitution d'une base de données mutualisée pour la formation d'équipage co-voiturage et mise en place d'un site Internet de mise en relation; - développement de mesures d'incitation à l'échelle des entreprises; - aménagement d'aires de co-voiturage; - information et sensibilisation à la pratique du co-voiturage.
Etudes Delle-Belfort	Office fédéral des transports	Le projet INTERREG s'inscrit dans le cadre de la réouverture de la ligne ferroviaire entre Belfort et Delle et vise à financer les études d'avant-projet, de projet et d'appel à candidature pour les travaux de l'opération.

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
		<p>La réouverture de la ligne nécessitera entre autres d'électrifier la ligne, de supprimer certains passages à niveau et de réaménager des haltes. A terme, la réouverture devrait permettre la circulation de 50 trains voyageurs par jour, dont 34 trains transfrontaliers. Elle permettra également un raccordement ferroviaire direct à la ligne TGV Rhin-Rhône pour le canton du Jura.</p>
Observatoire - Le cerf dans le massif jurassien	Chasse suisse	<p>Objectifs poursuivis: Le programme européen INTERREG IV-A offre l'opportunité d'étendre et de préciser les travaux sur le cerf engagés sous un précédent projet INTERREG III. Ce nouveau projet permettra notamment les avancées suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre de manière plus efficace aux problèmes attendus de dégâts forestiers, selon les particularités des différentes zones jurassiennes, tout en minimisant les impacts sur ce secteur économique; - renforcer la communication sur cette «nouvelle» espèce;- proposer de meilleures solutions aux conflits entre grande faune et trafic, par l'évaluation de l'effet des principaux axes routiers; - définir, pour chaque population, des politiques de gestion et installer des structures de gestion par massif forestier. <p>Actions envisagées:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuite et développement de l'Observatoire débuté en 2006; 2. Poursuite du suivi des dégâts, synthèse des expériences actuellement menées dans d'autres régions pour aménager le milieu, nouvelles techniques sylvicoles mises en œuvre localement,; 3. Création d'un site Internet, formation des professionnels, réunions locales, participation à des colloques nationaux. <p>Résultats attendus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Acquisition des données nécessaires pour engager, suivre et adapter les politiques de gestion; 2. Anticiper les conflits potentiels relatifs aux dégâts de cervidés et permettre la préservation à long terme de la régénération naturelle et de la productivité de la forêt; 3. Meilleure gestion des données et des documents produits, formations des acteurs cynégétiques locaux et des propriétaires forestiers privés.
Lignes Besançon - Neuchâtel	Canton de Neuchâtel - Service des transports	<p>Le projet constitue l'une des actions retenue par le Schéma des mobilités de l'Arc jurassien qui a bénéficié du soutien INTERREG. Ce schéma a permis un travail riche et conjoint entre les autorités française et suisse qui ont travaillé dans un vrai partenariat.</p> <p>Le projet a pour objectif d'étudier les potentiels en termes de fréquentation et les faisabilités en termes d'aménagement d'infrastructures pour développer le transport ferroviaire entre Besançon et Neuchâtel. Deux couloirs sont étudiés:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le premier couloir concerne la ligne des Horlogers passant par Valdahon, Morteau et la Chaux-de-Fonds. 2. le second couloir concerne la liaison entre Besançon et Neuchâtel par Pontarlier.

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
FARAH	AGRIDEA	Les femmes jouent un grand rôle dans l'agriculture. Néanmoins elles souffrent d'un manque de visibilité dans l'exploitation ou dans les instances représentatives agricoles. Le projet vise à mieux comprendre l'implication des femmes tant au niveau de l'exploitation que celui des instances représentatives. Il veut mettre en place des actions concrètes contribuant à renforcer la reconnaissance et la visibilité du rôle de la femme en agriculture et à permettre aux femmes d'acquérir plus d'autonomie, de liberté de décision, tant dans la sphère familiale que dans la sphère publique. Il fournit des connaissances et encourage les échanges pour lutter contre les stéréotypes liés au métier ou à la prise de responsabilité.
Management régional	arcjurassien.ch, organisme de mise en œuvre	L'Association arcjurassien.ch, anciennement Conférence Transjurassienne-Suisse (CTJ-Suisse), a été désignée comme organisme de développement régional du volet transfrontalier. Elle met en œuvre, gère et anime le programme INTERREG IV France-Suisse pour la partie suisse, cela conjointement avec la Coordination régionale Bassin lémanique.
VOLET INTERCANTONAL CDEP-SO		
Lancement du GREATER GENEVA BERNE area (GGBa)	Association CDEP-SO	Création de la structure de promotion économique exogène visant à prospecter à l'étranger, en promouvant la région dans son ensemble. Le GGBa a pour mission de projeter une image commune de la Suisse occidentale à l'étranger et de développer un réseau et une structure d'acquisition. Plusieurs étapes ont jalonné le projet: - définition des objectifs et de l'image de l'association GGBa; - mise en place des outils de communication nécessaires à son fonctionnement (extranet, site Internet et documentation de base); - engagement d'un directeur. Depuis 2010, les activités du GGBa ne sont plus financées par la LPR mais sont dotées de moyens ad hoc mis à disposition par les cantons partenaires.
Mise en place d'une identité commune aux plateformes de promotion sectorielle	Association CDEP-SO	En vue de la promotion à l'international de la place économique de Suisse occidentale, il s'est agi d'adopter une identité générale commune, une marque de promotion permettant de présenter et de valoriser la région dans son ensemble de manière simple et efficace. publication de magazines promotionnels par Bilan, auquel la CDEP-SO et les quatre plateformes thématiques se sont associées.
Mise en place des plateformes de promotion sectorielle BioAlps, Micronarc, Alp ICT et CleantechAlps	Association CDEP-SO	Mise en place des quatre plateformes de promotion sectorielle dans les domaines porteurs des sciences de la vie (BioAlps), des micro- et nanotechnologies (Micronarc) – présidée par Neuchâtel -, des technologies de l'information et de la communication (Alp ICT) et des cleantech (CleantechAlps). Leurs objectifs sont les suivants:

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
		<ul style="list-style-type: none"> - renforcer la notoriété et promouvoir, par le biais d'une politique de communication ciblée et unifiée, l'image d'excellence de la place technologique et industrielle de Suisse occidentale, tant au niveau national qu'international; - soutenir la promotion et l'internationalisation des entreprises (PME & start-up), ainsi que la valorisation des innovations et des technologies issues des instituts de recherche de la région; - mettre en réseau et renforcer les échanges entre les milieux scientifiques, économiques, industriels, financiers et politiques sur le plan régional, national et international; - observer les évolutions et les tendances dans les secteurs retenus comme prioritaires (veille marketing, benchmarking).
platinn, anciennement CCSO	Association CDEP-SO	<p>platinn soutient les start-up et les petites et moyennes entreprises (PME) dans leurs projets d'innovation d'affaires. Elle contribue ainsi au renforcement de leur capacité d'innovation et de leur compétitivité. Les services sont fournis par un réseau de coachs accrédités, cas échéant des partenaires spécialisés dans des domaines tels que la protection de la propriété intellectuelle, les finances, les questions techniques, juridiques et autres.</p> <p>Les principaux vecteurs d'innovation soutenus par platinn concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'innovation de produit et de services; - l'innovation organisationnelle; - le développement de la distribution; - la recherche de nouveaux marchés.
Alliance	Association CDEP-SO	<p>Le consortium de transfert de savoir et de technologies Alliance, également soutenu financièrement par la CTI dont il est un prolongement sur le territoire de la Suisse occidentale, a pour rôle de mettre en réseau les ressources académiques et celles des entreprises ainsi que de soutenir les établissements qui ne disposent pas de structure développée de transfert de technologies.</p>
VOLET INTERCANTONAL BEJUNE - Aides à fonds perdus		
Centre de compétences découpe/étampes	CTM Centre Technique du Moule SA	<p>Les trois centres CTM, ceff (Centre de formation professionnelle Berne francophone) et CIFOM ont pour but de mettre en commun leurs compétences afin d'offrir dans le domaine de l'étampe et de la découpe des activités similaires à ce qu'ils proposent pour l'injection plastique. Ainsi le but de ce projet est de créer un pôle de compétences regroupant les domaines de la plasturgie et de la découpe/étampes à disposition des entreprises et des instituts de formation de l'Arc jurassien.</p>

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
Appui aux entreprises de l'Arc jurassien (Espace BEJUNE)	Cantons de Berne, Jura et Neuchâtel	Optimiser l'appui aux entreprises par un renforcement des collaborations intercantionales au sein de l'Espace BEJUNE. Plus particulièrement, il s'est agit de: <ul style="list-style-type: none"> - dresser l'inventaire des organismes (publics, parapublics et privés) impliqués dans les domaines du transfert de technologies, du coaching, du financement et autres services aux entreprises et de formation continue actifs dans l'Arc jurassien; - analyser les compétences et les prestations des différents acteurs concernés en vue d'identifier les synergies et de repérer les éventuelles redondances.
De la faisabilité aux plans de réalisation des projets: Optimiser l'appui aux entreprises	Cantons de Berne, Jura et Neuchâtel	Ce projet a consisté à identifier des mesures dans trois domaines (optimiser l'appui aux entreprises, image de l'Arc jurassien et grands projets cantonaux) et à analyser leur faisabilité. Après examen, les mesures retenues ont été intégrées dans une stratégie globale cohérente, pour laquelle un plan de réalisation détaillé a été élaboré.
Mise en œuvre des collaborations BEJUNE en faveur des entreprises de l'Arc jurassien	Cantons de Berne, Jura et Neuchâtel	Engagement d'une cheffe de projet pour coordonner la réalisation des projets de valorisation des métiers techniques, d'identité économique de l'Arc jurassien et de mise en œuvre de des mesures de communication. Ce projet s'est imposé en raison de l'absence de ressources spécifiquement prévue pour la mise en œuvre du volet BEJUNE.
Concept global de valorisation des métiers techniques	Cantons de Berne, Jura et Neuchâtel	Ce projet vise à recenser les initiatives de valorisation des métiers techniques, à proposer un projet global valorisant les initiatives régionales existantes, à élaborer un concept de marketing de valorisation et à le mettre en œuvre.
Identité économique de l'Arc jurassien	Cantons de Berne, Jura et Neuchâtel	Ce projet vise à définir et à formuler l'identité économique de l'Arc jurassien, à la positionner par rapport à celle d'autres régions suisses et étrangères et, enfin, à définir un plan de communication.
Mesures de mise en œuvre de communication	Cantons de Berne, Jura et Neuchâtel	Ce projet consiste à concrétiser les mesures identifiées dans le cadre du projet d'identité économique de l'Arc jurassien.
Une société marketing pour deux destinations	RVAJ - Association Réseau des Villes Arc jurassien	Ce projet a pour objectif de mettre en place un modèle de coopération touristique durable et orienté «marché» sur le territoire de l'Arc jurassien et du Pays des Trois Lacs. Pour cela, il faut concentrer les ressources à disposition du tourisme grâce à la création d'une société de marketing, développer des synergies entre les partenaires touristiques pour le marketing, la promotion et le développement d'offres. Il s'agit de rendre compétitive à l'échelle nationale les marques «Jura» et «Trois Lacs» afin d'augmenter la valeur ajoutée économique du tourisme.

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
Programme d'actions des villes pour une société à 2000 Watts dans l'Arc jurassien	RVAJ - Association Réseau des Villes Arc jurassien	Le projet «Programme d'actions des villes pour une société à 2000 Watts dans l'Arc jurassien» vise à profiler l'Arc jurassien comme région phare par rapport aux questions énergétiques avec l'objectif d'atteindre une société à 2000 Watt. Une première étape consiste à échanger et à coordonner les différentes mesures énergétiques entreprises séparément dans chacune des villes du réseau. Un programme visant à créer un ensemble d'actions efficaces, aisément communicables, mettant en valeur le réseau des villes et servant l'Arc jurassien dans son ensemble (acteurs publics, privés, citoyens, etc.) va ainsi être élaboré.
VOLET CANTONAL - Aides à fonds perdus		
Consolidation du pôle d'activités de Puits-Godet et Pierre-à-Bot	Association Groupe de Liaison de Puits-Godet et Pierre-à-Bot (GLPP)	Les buts principaux du GLPP sont le renforcement des liens économiques et sociaux ainsi que l'amélioration de la qualité de l'environnement dans la zone industrielle de Puits Godet et Pierre-à-Bot. L'étude sur les synergies possibles entre les sociétés localisées dans la zone de Puits-Godet et Pierre-à-Bot permettra de déterminer la pertinence des collaborations renforcées dans certains domaines où problématiques, les bénéfiques, risques et coûts des actions envisagées ou selon quel schéma de gouvernance les mettre en œuvre.
Régionalisation de la gestion des eaux - préparation	MULTIRUZ	Ce projet vise à confier à une seule entité opérationnelle publique, en l'occurrence un syndicat régional, la gestion globale et durable de l'eau sur l'ensemble de son cycle dans le Val-de-Ruz, en lieu et place des 22 acteurs actuels (16 communes, 4 syndicats intercommunaux et 2 associations intercommunales). La mise en place de cette nouvelle organisation est prévue au 1er janvier 2011.
Pôle Suisse de technologies solaires	Association Pôle Suisse de Technologie Solaire: une initiative des 3 lacs	Démarrage des activités de l'Association Pôle Suisse de Technologie Solaire: une initiative des 3 lacs, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> - transmission à tout public, y compris entre ses membres, des connaissances et des savoir-faire liés à l'énergie solaire; - promotion, développement et échange des savoir-faire, des sciences et des technologies, liés à l'énergie solaire; - création de réseaux et d'échanges entre les acteurs du domaine de l'énergie solaire dans la région des Trois lacs. De manière générale, ce projet consiste à consolider la filière du solaire, du chercheur à l'installateur de panneaux solaires.
Etudes et travaux préalables à la construction de Microcity	DECS - Département Education, Culture et Sports	Ce projet visait à soutenir la phase de planification, les études préliminaires, l'établissement d'un plan de quartier et le suivi du programme des travaux.

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
Extension du Parc Technologique et scientifique Neode à La Chaux-de-Fonds	Silatech SA	Ce projet a visé la phase de planification du projet de construction du bâtiment Neode II, abandonné suite au retrait de la He-Arc.
Robosphere	Association Promorobo	<p>ROBOSPHERE prévoit d'offrir au grand public comme aux passionnés de robotique trois types d'activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un secteur grand public comprenant un parc robotique proposant de découvrir le monde fascinant des robots par une approche à la fois ludique et didactique; - un secteur professionnels et passionnés consistant en une plate-forme de rencontre des acteurs de la branche et des passionnés, avec des salles de réunion, des espaces de présentation, un programme d'événements et de formation; - un secteur commun comprenant un auditoire, des boutiques, un buffet et un restaurant robotiques.
Audit de Neode	Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA	Audit visant à améliorer le positionnement et la stratégie du parc, donc à améliorer de manière significative les prestations et les conditions-cadres proposées aux start-up du canton actives dans le domaine des microtechniques.
SOLUTION - Sustainable oriented and long lasting unique team for energy self sufficient communities	Commune de Cernier	Le projet SOLUTION mobilise des ressources publiques et privées pour créer un prototype de communauté autonome en énergie renouvelable.
Centre de compétence en géothermie	GIC-Geothermal Investment Center Sàrl	L'aide accordée permettra de financer l'attribution de mandats à des tiers et au laboratoire suisse en géothermie pour des activités de transfert de technologie. A terme, cela permettra la réalisation d'installations géothermiques, notamment dans le canton, et la création de places de travail pour des spécialistes hautement qualifiés dans le canton.
Réalisation et exploitation d'une installation de biogaz agricole, d'une centrale de chauffage bois	Agri Bio Val SA	Construction et exploitation d'une installation de production de biomasse, d'un réseau de chauffage à distance et installation d'un chauffage à bois. Il s'agit d'utiliser les déchets organiques comme matière première permettant de réduire la quantité de résidus par leur récupération. La centrale est soutenue par Swissgrid (rétribution à prix coûtant de la production d'électricité durant 20 ans). La vente de chaleur est assurée par contrats. Des recettes supplémentaires sont prévues via la vente de digestats et les certificats CO2.
Bilan de l'état du développement durable de la commune Val-de-Travers	Commune de Val-de-Travers	Le but de l'étude est d'identifier où en est actuellement la commune du point de vue de sa consommation énergétique globale et d'élaborer des scénarios d'évolution, afin de savoir à quelles conditions et à quelle vitesse il sera possible d'arriver à une Société à 2000 Watt. Ainsi, la commune pourra établir un plan d'actions coordonnées pour sa politique énergétique territoriale.

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
BEROCAD - études pour la création d'un nouveau chauffage à distance	Commune de Saint-Aubin-Sauges	Exploitation du bois pour le chauffage à distance d'un village, mais avec des originalités spécifiques: <ol style="list-style-type: none"> 1. partenariat public-privé entre la Commune de Saint-Aubin-Sauges, la société Viteos (Services Industriels des 3 villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel), l'entreprise Burgat SA, exploitant d'une scierie, d'un commerce de bois et du CAD actuel; 2. ouverture possible du capital de la société aux preneurs de chaleur en phase de souscription au service; 3. éventuelle exploitation de la nappe phréatique pour alimenter des PAC (pompes à chaleur) pour la partie du réseau la plus proche du lac. Extension éventuelle du réseau à la Commune voisine de Gorgier-Chez-le-Bart dès que la société de construction et d'exploitation aura été créée.
Espaces Abeilles	Association Espaces Abeilles	Le projet consiste, via des expositions et des interventions d'apiculteur/trices confirmé/es, à sensibiliser la population aux rôles importants que jouent les abeilles au niveau de la pollinisation, du maintien de la biodiversité végétale, ainsi qu'aux travaux saisonniers dans un rucher en exploitation. Lieu de rencontre et de formation, Espace Abeilles doit permettre en outre aux nouveaux/lles apiculteur/trices de s'initier à la pratique apicole, et aux apiculteur/trices confirmé/es de transmettre et parfaire leurs connaissances. A noter que ce projet a fait l'objet d'une aide cantonale uniquement, son caractère LPR n'étant pas avéré.
Filière absinthe du Val-de-Travers et IGP	Association des cultivateurs d'absinthe du VDT & Interprofession de l'absinthe (ACAV)	L'ACAV, dont les membres seront les seuls à pouvoir cultiver la plante d'absinthe destinée à la filière officielle (portant le nom protégé d' « absinthe », de « bleue » ou de « fée verte »), désire apporter son aide active à la démarche de demande de reconnaissance IGP, en travaillant avec l'Interprofession de la manière suivante: financer la fin de la démarche IGP et mettre en place la filière de production de plantes sous certification.
Mise en œuvre d'une structure organisationnelle des Journées de la Métropole Horlogère	Association JMH Journées de la Métropole Horlogère	Les JMH ambitionnent de créer un événement phare qui positionne La Chaux-de-Fonds comme la ville de référence en matière d'horlogerie et l'affirme comme «La Métropole horlogère» de par son patrimoine et son savoir-faire en la matière. Le projet consiste à mettre en œuvre et à réaliser une manifestation annuelle qui aura lieu en novembre-décembre.
Mise en réseau des prestations et de l'offre touristique et développement de produits touristiques	Association Destination Val-de-Travers	Le projet a consisté à mettre en réseau les prestations des acteurs touristiques du Val-de-Travers, à créer de nouveaux produits régionaux, à élaborer des supports de promotions communs.

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
Les Chemins chouettes, réseau d'itinéraires écotouristiques	Association Espace Val-de-Ruz Ecotourisme	Il s'agit d'établir au Val-de-Ruz un nouveau type d'itinéraires didactiques voués à la découverte pédestre du patrimoine naturel et culturel de la région, selon les principes de l'écotourisme. Ce réseau vise à intégrer au mieux ce que la région présente d'intéressant, en lien avec l'ensemble des lieux d'accueil et d'hébergement. L'attrait et la fréquentation des partenaires économiques du projet (auberges, cafés-restaurants, hôtels, métairies, etc.) devraient s'en trouver renforcé.
VIA SALINA (& VIA COOK)	Via Storia SA - Centre pour l'histoire du trafic	La ViaSalina est un projet d'itinéraire culturel liant plaisir de randonner sur des voies historiques et intérêt culturel.
Réhabilitation du site de Champ-du-Moulin	Association Champ-du-Moulin	Le projet «Champ-du-Moulin» vise la réhabilitation d'un site comprenant plusieurs bâtiments témoins de la fin du 19ème siècle et du début du 20ème: l'Hôtel-restaurant de la Truite, la Salle des Fêtes «Heimatstil» et l'Hôtel-Pension Sottaz. Il s'agit de soutenir les études préparatoires aux travaux.
Maison de l'Absinthe	Commune de Val-de-Travers	La Maison de l'Absinthe est un centre d'interprétation moderne, attractif et de qualité, centré sur la mise en valeur d'un produit régional authentique, naturel, à l'indication géographique protégée. Son offre culturelle et touristique est articulée autour de trois éléments clés: les plantes, l'eau et la glace. Trois éléments caractéristiques et authentiques de la région du Val-de-Travers. L'aide porte sur l'étude de développement du projet en vue de sa réalisation.
Création d'une Via Regio «Les Boviducs»	Parc régional Chasseral	Cette nouvelle Via Regio de Chasseral à La Vue-des-Alpes a pour but de mettre en valeur d'un point de vue touristique les chemins historiques d'importance nationale de la Montagne de Cernier qui se caractérisent par des doubles murs en pierres sèches. Elle se traduira par l'élaboration d'une offre de randonnée pédestre de deux jours reliant le sommet de Chasseral à La Vue-des-Alpes selon le modèle proposé par Via Storia. Le projet comprend quatre étapes principales: <ul style="list-style-type: none"> - l'implication des partenaires et l'ajustement de l'itinéraire prévu en 2011; - la mise en valeur des éléments attractifs prévue en 2012; - la formalisation de la Via Regio en offre touristique, à savoir l'élaboration du guide du voyageur et du flyer de présentation; - la vente et l'accompagnement des randonneurs en 2012.

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
Site UNESCO	Ville de La Chaux-de-Fonds	Suite à l'inscription de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en juin 2009, les deux villes, le canton et Tourisme neuchâtelois ont décidé de s'allier pour mettre sur pied une campagne de promotion s'étalant de 2010 à 2012. Le but est de mettre sur pied une communication sur le concept d'urbanisme horloger reprenant l'identifiant du «Migros» (en cour de conceptualisation) et de diffuser les informations par une campagne nationale multimédia (affichage, spots, web 2.0, annonces, RP, concours, etc.). Les périodes envisagées sont le troisième trimestre 2011 et le premier semestre 2012
Organisme de mise en œuvre de la LPR pour le volet cantonal	Association Réseau urbain neuchâtelois	Selon le mandat de prestations conclu entre le Conseil d'Etat et l'association RUN, cette dernière était notamment chargée de traiter et suivre les demandes d'aide et de soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches en lien avec la LPR.
VOLET CANTONAL - Prêts		
MICROCITY	Canton de Neuchâtel	Soutien à la construction de Microcity.
SunValley -Réalisation de deux installations photovoltaïques	Sun Valley Sàrl	Développement et promotion de l'énergie solaire à travers la réalisation, le financement et l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque hébergées sur des toits de bâtiments publics et privés du canton de Neuchâtel.
Réalisation d'une installation de production de biogaz	Agreenergie SA	Valorisation de déchets organiques de la région, mélangés à des engrais de ferme, pour en retirer de l'énergie électrique et thermique et produire des engrais naturels de haute qualité nutritive. La réalisation de l'installation de production de biogaz, de la transformation en énergie électrique et thermique ainsi que l'acheminement de la chaleur jusqu'à la centrale de chauffe dans les serres de la ville de Neuchâtel sont à charge de la société Agreenergie SA.
Agriplanet - Création d'un hôtel d'entreprises	Canton de Neuchâtel	Adaptation du bâtiment Mycorama pour en faire un hôtel d'entreprises: les futurs locataires du site seront des start-up ou des satellites d'entreprises actifs dans le domaine de la recherche ou des services, en lien avec le bio-agricole (nourriture, alicaments, etc.).

Titre du projet	Porteur de projet	Bref descriptif du projet
Carrefour chocolat à la gare de Noiraigue	Goût & Région SA	Le projet consiste à réhabiliter la gare de Noiraigue pour y aménager une promenade interactive dans l'histoire du chocolat, de la culture du cacaoyer jusqu'à la fabrication des chocolats régionaux.
Acquisition et réhabilitation du site Champ-du-Moulin	Association des Amis du site de Champ-du-Moulin (Fondation Champ-du-Moulin)	Le projet consiste à acquérir et réhabiliter du site Champ-du-Moulin, à savoir trois bâtiments sis sur la rive droite de l'Areuse: l'Hôtel-restaurant de la Truite, la Salle des Fêtes «Heimatstil» et l'Hôtel-Pension Sottaz.

EVALUATION 2008-2011 DU PMO INTERCANTONAL BEJUNE PAR DOMAINE D'ACTION

Pour la période 2008-2011, les trois tableaux suivants fournissent les informations utiles pour chaque domaine d'action, soit:

1. Transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises;
2. Développement des services aux entreprises;
3. Renouvellement des compétences et accroissement de leur visibilité;
-> traités de manière groupée;
4. Renforcement de la coopération dans le tourisme;
5. Réorganisation de l'action des communes.

Ils mettent en évidence les avancées spécifiques à 2011. Chaque tableau propose:

- Un rappel des objectifs, des étapes et des indicateurs conventionnés, cas échéant révisés selon les discussions qui ont suivi les Rapports intermédiaires 2008 et 2009;
- Une description des étapes importantes réalisées en 2011;
- Une synthèse des principaux éléments financiers 2008-2011 (aides à fonds perdus; soldes à rembourser au SECO);
- Une évaluation générale du domaine d'action pour la période conventionnelle 2008-2011 incluant:
 - Une appréciation qualitative de l'atteinte des objectifs au regard des étapes et des indicateurs conventionnés (très satisfaisante / satisfaisante / insatisfaisante);
 - Un commentaire mettant en évidence les éléments positifs et négatifs.

1. Transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises
Objectif: Accroître la capacité innovatrice des entreprises de l'Arc jurassien
Etapes conventionnées: 2008: Evaluation des besoins des entreprises en matière de conseil et de soutien scientifique et technique dans le domaine de la microtechnique et des micro et nanotechnologies. Évaluation de l'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre des institutions de formation et de recherche. Définition d'un concept de guichet unique permettant de faciliter les mises en relations entre les entreprises et les institutions de formation et de recherche. 2009: Désignation d'un chef de projet. Opérationnalisation du concept de guichet unique en complémentarité avec le développement du pôle neuchâtelois de la microtechnique. 2010: Promotion de l'offre. Négociation des premiers mandats au guichet unique par les entreprises de l'Arc jurassien 2011: Pérennisation des structures créées par une recherche de fonds en vue d'un autofinancement.
Indicateurs: 2008: Attribution d'un mandat ou engagement d'un chef de projet. Disposer d'un concept de guichet unique. 2009: Ouverture du guichet unique. 2010: Mandants attribués au guichet unique par les entreprises. 2011: Accroissement des activités générées, bénéfice pour les entreprises, degré d'autofinancement.
2. Développement des services aux entreprises
Objectif: Accroître la capacité exportatrice des entreprises de l'Arc jurassien
Etapes conventionnées: 2008: Réalisation d'une étude identifiant les services et fonctions peu développés dans les domaines financier et commercial et qui font défaut pour le développement des PME. Identification des partenariats possibles et définition d'un concept de développement des services aux entreprises et des compétences dans les fonctions tertiaires. 2009: Mise en œuvre du concept de développement et des interfaces actives dans les domaines du marketing et du financement. 2010: Développement de nouveaux réseaux de distribution communs et de partenariats avec des distributeurs étrangers accessibles aux entreprises. 2011: Pérennisation des interfaces créées et autofinancement.

Indicateurs: 2008: Attribution d'un mandat ou engagement d'un chef de projet; disposer d'un concept de développement des services aux entreprises. 2009: Mise en œuvre du concept de développement des services dans les domaines du marketing et du financement. 2010: Accès des entreprises à un réseau de distribution et des partenariats. 2011: Augmentation du volume des fonds propres levés via de nouveaux réseaux de financement; croissance du volume de crédits octroyés grâce à l'appui de nouvelles structures de cautionnement.

3. Renouveau des compétences et accroissement de leur visibilité

Objectif: Positionner l'image industrielle de l'Arc jurassien

Étapes conventionnées: 2008: Réalisation d'une étude identifiant et expliquant les inadéquations entre l'offre et la demande de main-d'œuvre dans le domaine de la microtechnique et des micro et nanotechnologies. Définition d'un plan d'action, en complémentarité avec le pôle neuchâtelois de la microtechnique. 2009: Consolidation de l'offre de filières d'études dans le domaine de la microtechnique et des micro et nanotechnologies au sein du Pôle neuchâtelois de la microtechnique et promotion à travers une négociation entre les acteurs du Pôle. Définition d'un plan d'étude. 2010: Promotion ciblée du plan d'étude. 2011: Recrutement, ouverture de la filière de formation adoptée, cycle de formation, évaluation des compétences.

Indicateurs: 2008: Attribution d'un mandat ou engagement d'un chef de projet. Disposer d'un plan d'action pour adapter la formation aux besoins des entreprises. 2009: Offre de formation adaptée en fonction des besoins des entreprises. 2010: Disposer d'un concept de communication mobilisant les apprentis potentiels. 2011: Nombre de participants aux cours, capacité des personnes formées à intégrer le marché du travail, part de la main-d'œuvre régionale dans les entreprises.

Pour rappel, dès 2008, les domaines d'action concernant le transfert de connaissance, le développement des services aux entreprises et le renouvellement des compétences ont été mis en œuvre de manière conjointe, afin d'exploiter au mieux les synergies. Dans le cadre du Rapport intermédiaire 2009, un indicateur commun aux trois domaines d'action a été formulé, remplaçant ceux indiqués dans la Convention-programme et repris ci-dessus.

Indicateurs révisés: 2010: Élaboration d'un cahier des charges pour un chef de projet chargé d'identifier les actions les plus opportunes à conduire dans les trois domaines d'action. Attribution du mandat de chef de projet. 2011: Analyse de faisabilité et réalisation d'actions concrètes.

Liste des projets soutenus:

1. Appui aux entreprises de l'Arc jurassien
2. Renforcement des collaborations intercantionales
3. Mise en œuvre des collaborations BEJUNE en faveur des entreprises de l'Arc jurassien
4. Concept global de valorisation des métiers techniques
5. Identité économique de l'Arc jurassien
6. Mesures de mise en œuvre de communication
7. Centre de compétences plasturgie et découpe/étampes

Évaluation de l'atteinte des objectifs 2008-2011:

Compte tenu de la révision des indicateurs suite au Rapport intermédiaire 2009, l'atteinte des objectifs conventionnés est très satisfaisante.

Les travaux ont débuté très lentement et se sont concentrés sur l'offre en matière de conseil et de soutien scientifique et technique, de services dans les domaines financier et commercial, et de formation. Plusieurs étapes de priorisation ont été nécessaires. Pour palier à l'absence de ressources spécifiquement dédiées au suivi de la mise en œuvre de ces trois domaines d'action, un Groupe de travail a été mis en place. La situation s'est améliorée dès le début du troisième trimestre 2011 puisque le Comité de pilotage a retenu quatre projets et a accepté qu'une cheffe de projet chargée de coordonner leur mise en œuvre soit engagée.

Avec cette ressource, les conditions-cadres aux entreprises de la région seront améliorées en matière d'innovation et d'image notamment. Les effets positifs sur la compétitivité et la capacité exportatrice de l'Arc jurassien en découleront.

4. Renforcement de la coopération dans le tourisme
Objectif: Positionner l'image touristique de l'Arc jurassien
Etales conventionnées: 2008: Mise en place des nouvelles structures globales; adaptation des formes juridiques; consolidation des participations financières; rôles des personnels des offices; stratégies pour un positionnement global commun; détermination des marchés et produits principaux. 2009: Positionnement global acquis; classement des marques; conception des nouveaux outils promotionnels; centres de compétences opérationnels. 2010: Nouvelles lignes de produits proposées pour l'ensemble du territoire; mise en place de nouveaux outils promotionnels; centres de compétences opérationnels. 2011: premières mesures de rationalisation des structures en fonction de la politique touristique; gestion globale des destinations.
Indicateurs: 2008: L'organisation de projet est opérationnelle; la participation (humaine et financière) des différents partenaires est consolidée. 2009: L'articulation des marques est acceptée et utilisée par tous les partenaires. 2010: Les offices consacrent au moins la moitié de leur temps et budget en faveur des destinations. 2011: Suppression des postes locaux et création de postes régionaux.
Liste des projets soutenus: 1. Une société de marketing pour deux destinations
Évaluation de l'atteinte des objectifs 2008-2011: L'atteinte des objectifs conventionnés est très satisfaisante. L'unique projet de ce domaine d'action s'est déroulé dès le départ mieux que prévu à la planification. La société de promotion touristique J3L est opérationnelle depuis le 1er janvier 2012, ce qui conditionne l'action des acteurs cantonaux et communaux, concernés par l'accueil touristique, et celle des prestataires publics et privés, chargés de l'offre. Dès lors, avec le positionnement de l'image touristique de l'Arc jurassien, c'est toute la branche touristique qui se restructure pour devenir plus compétitive. A noter enfin que les fonds de tiers recueillis pour ce projet, notamment auprès d'autres cantons, sont beaucoup plus élevés que prévus.
5. Réorganisation de l'action des communes
Objectif: Echanger et coordonner les différentes mesures énergétiques entreprises séparément dans chacune des villes du Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ) pour élaborer un ensemble d'actions efficaces, aisément communicables, mettant en valeur le RVAJ et servant l'Arc jurassien dans son ensemble (acteurs publics, privés, citoyens, etc.). Il s'agit de profiler la région comme phare par rapport aux questions énergétiques avec l'objectif d'atteindre une société à 2000 Watt.
Etales conventionnées: Aucune
Indicateurs: Aucun
Liste des projets soutenus: 1. Programme d'actions des villes pour une société à 2000 Watts dans l'Arc jurassien
Evaluation de l'atteinte des objectifs 2009-2011: L'atteinte des objectifs conventionnés est satisfaisante. Les communes impliquées ont défini deux programmes d'actions qui seront appliqués dans douze communes de l'Arc jurassien, ce qui permet d'atteindre une masse critique pour réaliser des projets d'envergure. La mise en œuvre de ces programmes est facilitée par la mise en commun de ressources techniques et liées à la communication. Le partage et la mutualisation d'expériences est également déterminant dans cette démarche et permet aux villes des cantons BEJUNE de développer de nouveaux modes d'action et de collaboration essentiels à des réformes institutionnelles plus profondes et durables qui contribueront à améliorer leur attractivité.

EVALUATION 2008-2011 DU PMO CANTONAL PAR DOMAINE D'ACTION

Pour la période de programmation 2008-2011, les six tableaux suivants fournissent les informations utiles pour chaque domaine d'action, soit:

1. Réforme des institutions;
2. Consolidation et développement du pôle neuchâtelois des microtechniques;
3. Développement des potentiels énergétiques locaux;
4. Diversification de l'agriculture;
5. Attractivité nationale et internationale du canton;
6. Organisme de mise en œuvre du volet cantonal de la LPR.

Chaque tableau propose:

- Un rappel des objectifs, des étapes et des indicateurs conventionnés, cas échéant révisés selon les discussions qui ont suivi les Rapports intermédiaires 2008 et 2009;
- Une synthèse des principaux éléments financiers 2008-2011 (aides à fonds perdus et prêts octroyés);
- Une évaluation générale du domaine d'action pour la période conventionnelle 2008-2011 incluant:
 - Une appréciation qualitative de l'atteinte des objectifs au regard des étapes et des indicateurs conventionnés (bilan très satisfaisant / satisfaisant / insatisfaisant);
 - Une appréciation quantitative au regard des montants de fonds de tiers conventionnés et effectivement levés;
 - Un commentaire mettant en évidence les éléments positifs et négatifs de la mise en œuvre du domaine d'action.

1. Réforme des institutions
Objectif: Améliorer les conditions-cadres de développement
Etapes conventionnées: 2008 et 2009: réalisation de projets intercommunaux et entre Etat, communes et/ou privés améliorant les conditions-cadres de développement régional. A la demande du canton, le SECO a accepté que ce domaine d'action, initialement prévu pour 2008 et 2009, soit prolongé sur 2010 et 2011, sans augmentation des aides.
Indicateurs: 2008 à 2011: partenariats entre villes et régions, partenariats public-privés, pérennisation de structures alliant acteurs communaux, cantonaux et/ou privés.
Liste des projets soutenus: <ol style="list-style-type: none"> 1. Pôle suisse de technologie solaire (PSTS) 2. Régionalisation de la gestion des eaux (Multiruz) 3. Consolidation du pôle d'activités de Puits-Godet et Pierre-à-Bot (GLPP)
Evaluation de l'atteinte des objectifs 2008-2011: Si la planification initiale n'a que très partiellement été respectée, depuis le report des aides octroyées pour 2008 et 2009 en 2010 et 2011, une accélération claire est observée et la concrétisation se rapproche de la planification. Le bilan est donc très satisfaisant. Les projets soutenus sont orientés vers la consolidation de filières et de pôles économiques comme en témoignent le projet PSTS, qui consiste à formaliser la filière de la technologie solaire dans la région des Trois-Lacs à travers des projets concrets, et le projet du GLPP, qui vise à développer la compétitivité d'un pôle d'importance du Littoral en partenariat avec la Ville de Neuchâtel et le Canton. Concernant les fonds de tiers, l'objectif conventionné (100.000 francs) est largement dépassé, puisque les trois projets acceptés ont généré des apports de 518.000 francs. La grande majorité de cette somme provient d'un syndicat intercommunal et vise à financer le projet Multiruz. Les deux autres projets (PSTS et GLPP) sont cofinancés par des acteurs privés: associations et entreprises. Par ailleurs, dès 2008, de nombreuses mesures liées à ce domaine d'action mais non financées par la LPR, si ce n'est via le soutien de l'association Réseau urbain neuchâtelois – RUN et au projet-pilote La Tradition dans l'innovation (voir chapitre 8.2), ont été réalisées:

- Signature de tous les contrats de région et d'agglomération;
- Constitution en association de tous les groupements de communes;
- Important travail de coordination au sein des régions urbaines en lien avec le projet d'agglomération et la multiplication des études sur de nouvelles formes de collaboration intercommunale, de fusion de communes (Val-de-Ruz, Entre-deux-Lacs, La Béroche, Auvonnier-Bôle-Colombier, Bevaix-Boudry-Cortailod, Nouveau Neuchâtel) ou de réalisation de plans directeurs régionaux dans d'autres régions;
- En matière d'aménagement du territoire et de transports, conduite de deux projets majeurs de coordination intercommunale au sein de la Communauté urbaine du Littoral (schéma directeur d'urbanisation des pôles de gares et stratégie de maîtrise foncière sur les pôles de gares ainsi que la ligne 10);
- Réflexions sur la réforme des institutions, appuyées par des experts. Le rapport *Réforme institutionnelle dans le canton de Neuchâtel*, publié en 2009, traduit les positions des spécialistes;
- Projets de rapprochements/fusions entre communes.

<p>2. Consolidation et développement du pôle neuchâtelois de la microtechnique</p>
<p>Objectif: Assurer la pérennité du pôle neuchâtelois des microtechniques</p>
<p>Etapes conventionnées: 2008: Mise en œuvre selon deux axes: 1. Développement fonctionnel du pôle et 2. Développement spatial du pôle. 1. Elaboration du concept de développement du pôle: état des lieux, bilan des compétences des acteurs du pôle, étude d'opportunité sur la création d'une structure de coordination. 2. Elaboration d'un cahier des charges: évaluation des besoins des acteurs du pôle, réalisation d'un plan de quartier et des études d'impacts en vue de la construction d'un bâtiment. 2009: 2. Finalisation du plan de financement, demande du permis de construire, préparation du cahier des charges et lancement d'un concours d'architecture, coordination de l'attribution des mandats. 2010: 2. Lancement de la construction d'un bâtiment pour la recherche en microtechnique. 2011: 2. Suivi et coordination des travaux de construction. Pour rappel, les travaux liés au Développement fonctionnel du pôle ont été abandonnés en 2008.</p>
<p>Indicateurs: 2008: 1. Attribution d'un mandat ou engagement d'un chef de projet; disposer d'une proposition de structure de coordination. 2. Attribution d'un mandat ou engagement d'un chef de projet; disposer d'un plan de quartier et des études d'impacts. 2009: 2. Disposer d'un projet architectural. 2010: 2. Attribution du mandat de construction et début des travaux. 2011: 2. Poursuite de la construction.</p>
<p>Liste des projets soutenus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etudes et travaux préalables à la construction de Microcity 2. Appel d'offre pour la construction du bâtiment Neode II 3. Robosphère 4. Audit Neode 5. Construction de Microcity
<p>Evaluation de l'atteinte des objectifs 2008-2011: Le bilan est très satisfaisant. La mise en place d'une organisation fonctionnelle du pôle s'avérant non pertinente, les travaux prévus à cet égard ont été abandonnés en 2008. Les aides à fonds perdus initialement prévues pour l'axe 1 ont été utilisées, avec l'accord du SECO, pour renforcer la poursuite de l'axe 2. Le démarrage de la construction de Microcity concrétise l'atteinte des objectifs à cet égard. S'il parvient à susciter des investissements des acteurs privés, le projet Robosphère, dans une deuxième phase, contribuera au dépassement des objectifs fixés, puisqu'il permettra la création d'un pôle dédié à la robotique dans les Montagnes neuchâtelaises. Le renoncement à la construction de Neode II, dont la procédure d'appel d'offre a été soutenue par le LPR, ne ternit qu'en partie le tableau, puisque l'extension de l'offre de salles blanches, relevée dans l'audit Neode, sera reprise dans le PMO 2012-2015 dans le cadre de projets d'hôtels d'entreprises. Bien que la Convention-programme ne le prévoit pas, 1.000.980 francs d'apports de tiers ont été levés pour cofinancer les projets acceptés. Une part importante de ces fonds (750.000 francs pour le projet Robosphère est toutefois des « produits futurs » ou des « fonds de tiers à trouver », c'est-à-dire des montants qui deviendront effectifs seulement en cas de succès du projet entrepreneurial. Les parts de tiers liées à des prêts ont également largement dépassé les montants prévus dans la Convention-programme.</p>

3. Développement des potentiels énergétiques locaux
Objectif: Tendre vers l'autonomie énergétique des régions périurbaines et rurales
Etapes conventionnées: 2008: Création de structures d'accompagnement régionales. Lancement d'études techniques et de faisabilité d'exploitation des potentiels énergétiques verts locaux (renouvelables et valorisation de déchets). 2009: Finalisation des études techniques et de faisabilité, planification de la mise en œuvre des mesures retenues, investissements dans des infrastructures de production d'énergie verte. 2010: Coordination de la réalisation des projets, recherche d'investisseurs, investissements dans des infrastructures de production d'énergie verte. 2011: Coordination de la réalisation des projets, investissements dans des infrastructures de production d'énergie verte.
Indicateurs: 2008: Attribution de mandats d'étude. 2009: Disposer de concepts d'exploitation des potentiels énergétiques verts locaux. Attribution de mandats et lancement de travaux de construction. 2010 et 2011: Mandats d'études et soutien aux installations d'énergies renouvelables.
Liste des projets soutenus: <ol style="list-style-type: none"> 1. SOLUTION 2. Centre de compétence en géothermie (CREGE) 3. Réalisation et exploitation d'une installation de biogaz agricole, d'une centrale de chauffage à bois et d'un réseau de chauffage à distance, par Agri Bio Val SA 4. Société à 2000 Watts - Bilan de l'état du développement durable de la commune Val-de-Travers SunValley – Réalisation de deux installations photovoltaïques 5. Réalisation d'une installation de production de biogaz, porté par Agreenergie SA 6. BEROCAD – Etude pour la création d'un nouveau chauffage à distance
Evaluation de l'atteinte des objectifs 2008-2011: <p>Les aides à fonds perdus ont permis de soutenir deux initiatives porteuses et exemplaires, soit un projet de transfert de technologie (CREGE) et un projet-pilote reconnu à l'échelle européenne (SOLUTION). A terme, le CREGE doit permettre la réalisation d'installations géothermiques et la création de postes de travail pour des spécialistes hautement qualifiés dans le canton de Neuchâtel. Dans le projet SOLUTION, la commune de Cernier (comme d'autres communes européennes) est pilote pour tester des réalisations concrètes touchant les aspects d'économie d'énergie, de production d'énergies renouvelables, de stockage d'énergie et d'intégration. Plusieurs entreprises et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) sont impliquées dans le projet.</p> <p>Depuis la fin de l'année 2010, des projets d'infrastructure porteurs ont fait l'objet de requêtes (biogaz, solaire, chauffage à distance). Les projets d'infrastructure ne se sont toutefois pas concrétisés dans le domaine éolien.</p> <p>Concernant les fonds de tiers, l'objectif conventionné en matière d'aides à fonds perdus (250'000 francs) est largement dépassé, puisque les cinq projets acceptés ont permis de lever plus de 6,5 mios de francs de fonds de tiers. La même situation s'observe pour la participation de tiers à des projets d'infrastructure qui a été près de 10 fois plus élevée que prévue.</p> <p>Au total, malgré un démarrage plus lent que prévu, le bilan est très satisfaisant. En effet, le PMO permet de concrétiser, au-delà des objectifs financiers prévus, différents projets, portés par des consortiums originaux et innovants et contribuant à tendre vers l'autonomie énergétique des régions périurbaines et rurales. En complément à cet objectif, certaines initiatives contribuent considérablement à structurer et à dynamiser des filières d'activités exportatrices.</p> <p>Par ailleurs, dès 2008, de nombreuses mesures liées à ce domaine d'action mais non financées par la LPR, si ce n'est via le soutien de l'association Réseau urbain neuchâtelois - RUN, ont été réalisées:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse du potentiel énergétique pouvant être obtenu en exploitant le bois des pâturages boisés selon différents scénarii (étude bois-énergie); ▪ Finalisation et présentation d'une étude en matière d'autonomie énergétique de la Région Val-de-Ruz (fixation des objectifs et la détermination des mesures à mettre en œuvre pour les atteindre) dans le cadre d'un projet-pilote financé par l'Union européenne, la Confédération et quatre cantons; ▪ Mandat d'accompagnement financé par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et le canton dans le cadre de l'organisation de la mise en œuvre des objectifs d'autonomie énergétique du Val-de-Ruz et élaboration d'instrument de suivi dès janvier 2010; ▪ Démarches pour l'implantation d'un site éolien co-piloté par les communes dans la Région Val-de-Ruz.

4. Diversification du secteur agricole
Objectif: Développer dans les régions rurales des activités économiques compétitives
Etapes conventionnées: 2008: Lancement d'études techniques et de faisabilité visant la création de nouveaux produits et de concepts permettant de s'approprier de nouvelles étapes de la chaîne de valeur ajoutée ou de développer des complémentarités avec les secteurs énergétique et touristique. 2009: Finalisation des études techniques et de faisabilité, planification de la mise en œuvre des mesures retenues, réalisation de projets, recherche d'investisseurs. 2010: Réalisation et coordination des projets, investissements dans des projets permettant d'allonger la chaîne de valeur ajoutée régionale et dans des projets énergétiques et d'hébergement parahôtelier en milieu rural: attribution de mandats et lancement des travaux de construction. 2011: Finalisation des travaux d'investissement.
Indicateurs: 2008: Attributions de mandats d'étude. 2009: Disposer de concepts de diversification des activités agricoles. Attribution de mandats de réalisation. 2010 et 2011: Soutien à des projets alliant nature, culture, tourisme et/ou agriculture.
<p>Etapes importantes réalisées en 2011:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du projet IGP Absinthe consistant à soutenir la préparation d'une demande de reconnaissance IGP pour l'absinthe du Val-de-Travers. A terme, il s'agira de mettre en place la filière de production de plantes sous certification (production des plantes incluant culture, récolte, séchage; la distillation; la mise en bouteilles et la commercialisation du produit fini). ▪ Traitement du projet Agriplanet visant la création d'une pépinière d'entreprises sur le site d'Evologia par la réhabilitation du bâtiment du Mycorama. Le projet vise des entreprises, start-up actives dans le domaine de la recherche ou des services en lien avec l'agroalimentaire (recherche, développement, industrialisation, production et commercialisation autour de l'aliment et de la nutrition, de l'aliment et du médicament ainsi que des produits cosmétiques et de soin du corps, dans une optique respectueuse de l'environnement naturel et agricole et des consommateurs « de la graine à l'assiette »).
<p>Liste des projets soutenus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Espace Abeilles 2. Filière absinthe du Val-de-Travers et IGP 3. Agriplanet – Création d'un hôtel d'entreprises
<p>Evaluation de l'atteinte des objectifs (2008-2011):</p> <p>Le bilan est satisfaisant.</p> <p>Les potentiels de diversification du secteur agricole dans le tourisme ou les énergies vertes n'ont été que peu stimulés par la LPR. D'autres aides, notamment celles de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), s'avèrent plus avantageuses pour les porteurs de projets, ce qui rend cette thématique presque caduque en raison de l'interdiction du double financement. D'autre part, des projets liés à l'agriculture ont plutôt été associés aux domaines d'action 3. Développement des potentiels énergétiques locaux et 5. Attractivité nationale et internationale du canton. Enfin, la difficulté des agriculteurs à se regrouper et à collaborer pour réaliser des projets a également contribué à limiter le nombre de projets.</p> <p>Néanmoins, en 2011, les projets IGP Absinthe et Agriplanet ont permis d'améliorer ce bilan. En effet, l'un permet de dynamiser et de structurer une filière agricole, l'autre permettra la constitution d'un pôle d'importance dans les domaines de la recherche et des services en lien avec l'agroalimentaire.</p> <p>Les objectifs fixés en termes de fonds de tiers sont dépassés. En effet, le projet Espace Abeilles a bénéficié de plusieurs apports de tiers, notamment 250.000 francs de la Loterie romande, 92.000 francs de sociétés d'apiculture et 40.000 francs de la part d'Evologia (pour les viabilités). Ces chiffres sont considérablement augmentés par les 1,4 millions de francs de fonds de tiers dédiés au projet Agriplanet.</p> <p>Par ailleurs, dès 2008, de nombreuses mesures liées à ce domaine d'action mais non financées par la LPR, si ce n'est via le soutien de l'association Réseau urbain neuchâtelois, ont été réalisées:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation du projet-modèle Bois-Energie d'utilisation du potentiel énergétique en pâturages boisés; ▪ Démarrage d'une réflexion à La Béroche portant sur la mise en place d'un réseau écologique selon l'Ordonnance fédérale sur la Qualité Ecologique, la valorisation des produits du terroir régionaux et le développement d'hébergement à la ferme ou chez l'habitant; ▪ En lien direct avec le développement d'Evologia comme pôle économique cantonal du secteur primaire (Val-de-Ruz): <ul style="list-style-type: none"> ○ Lancement d'une étude pour la création d'une Maison des Terroirs; ○ Réalisation du projet-modèle Bois-Energie (utilisation du potentiel énergétique en pâturages boisés); ▪ Initiation des projets de méthanisation des résidus agricoles sur quelques exploitations neuchâtelaises.

5. Attractivité nationale et internationale du canton
Objectif: Faire rayonner le canton grâce au tourisme
Étapes conventionnées: 2008: Organisation des structures d'accompagnement et mise en œuvre selon deux axes: 1. l'Espace du Temps et 2. les Rondes du Temps. 1. Inventaire des produits et infrastructures existants et identification de ceux à créer. Planification des travaux. 2. Inventaire des produits et infrastructures existants et de ceux à créer. Planification des travaux. Elaboration d'un plan de réalisation des Rondes du Temps. Réalisation des premiers produits et recherche d'investisseurs. Mandats complémentaires communs aux deux axes: définition des potentialités d'hébergement, lancement d'un concours d'idées pour identifier les éléments-phare. 2009: 1. Elaboration d'un cahier des charges pour l'Espace du Temps. Recherche d'investisseurs. 2. Début des travaux. Coordination et gestion administrative et financière des projets. 2010: Coordination administrative et financière des projets. 1. Recherche d'investisseurs. Réalisation de produits. Début des travaux d'infrastructure. 2. Réalisation de produits. Poursuite des travaux d'infrastructures. 2011: Coordination administrative et financière des projets. 1. Recherche d'investisseurs. Réalisation des produits. Poursuites des travaux d'infrastructure. 2. Réalisation de produits. Poursuite des travaux d'infrastructures.
Indicateurs: 2008: 1. Disposer d'un plan d'action. 2. Disposer d'un plan d'action. Nouveaux produits lancés. 2009: 1. Attribution de mandats. 2. Attribution de mandats. Début des travaux de réalisation d'infrastructures. 2010 et 2011: 1. Soutien à des projets et attribution de mandats. Réalisation d'infrastructures. 2. Soutien à des projets et attribution de mandats. Réalisation d'infrastructures.
Liste des projets soutenus: <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre d'une structure organisationnelle des journées de la Métropole horlogère (JMH) 2. Les Chemins chouettes, réseau d'itinéraires écotouristiques 3. Via salina 4. Mise en réseau des prestations et de l'offre touristique et développement de produits touristiques 5. Réhabilitation du site de Champ-du-Moulin 6. Acquisition et Réhabilitation du site de Champ-du-Moulin 7. Carrefour chocolat 8. Maison de l'absinthe 9. Site Unesco 10. Création d'une Via Regio «Les Boviducs»
Evaluation de l'atteinte des objectifs (2008-2011): Le bilan est très satisfaisant. Plusieurs projets visant à accroître l'offre de produits touristiques ont été réalisés avec succès. Pour les projets d'infrastructure, seuls deux projets ont été soutenus. Dans certains cas, le recours à la LPR s'est avéré plus difficile que prévu: projets de nature privée pour lesquels un soutien aurait engendré une distorsion de concurrence; porteurs de projets peu viables, ce qui compromettrait la pérennité du projet. La partie de la stratégie relative à une icône, pilotée par le Canton, n'a pas encore pu démarrer. Le projet des JMH apporte un complément intéressant à ce domaine d'action; sa pérennisation dépendra de l'engouement des acteurs privés pour les prochaines éditions. Concernant les fonds de tiers dans les projets soutenus via des aides à fonds perdus, l'objectif conventionné (800.000 francs) est largement dépassé et se chiffre à 2.448.520 francs. Une grande part de cette somme provient du projet JMH qui a comptabilisé plus d'un million de francs de recettes à venir (sponsoring, vente d'espaces, etc.) et doit donc être considérée avec la plus grande réserve puisque le montant dépendra du succès des prochaines éditions de la manifestation. Notons que les efforts de communication envers les acteurs privés du tourisme ont commencé à porter leurs fruits depuis fin 2010. En effet, les récents projets impliquent de plus en plus, dès la conception, ces acteurs et bénéficient donc de leur soutien financier.
6. Organisme de mise en œuvre du volet cantonal de la LPR
Objectif: Mettre en œuvre le PMO cantonal 2008-2011
Étapes conventionnées: 2008-2011: Selon mandat de prestations conclu entre le Conseil d'Etat et l'association Réseau urbain neuchâtelois - RUN. L'association est chargée d'assurer le management régional, de soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches ainsi que de traiter et suivre les demandes d'aides selon une procédure définie. Après instruction et analyse, les dossiers sont présentés au comité directeur de l'association pour préavis et soumis ensuite au service de l'économie, au Département de l'économie ou au Conseil d'Etat, selon leurs compétences respectives, pour décision.
Indicateurs: Selon mandat de prestations conclu entre le Conseil d'Etat et l'association Réseau urbain neuchâtelois - RUN. Le mandat de prestations ne prévoyait aucun indicateurs.
Étapes importantes réalisées 2011: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuation des activités selon le mandat de prestations entre l'Etat de Neuchâtel et le RUN; ▪ Transfert au service cantonal de l'économie des dossiers 2008-2011.
Liste des projets soutenus: Association Réseau urbain neuchâtelois (RUN):

Evaluation de l'atteinte des objectifs (2008-2011):

Le bilan est insatisfaisant. Au vu du nombre de projets traités par le RUN et du volume financier qu'ils représentent, le rapport entre la part des moyens attribuée à la mise en œuvre et celle attribuée aux projets s'avère trop déséquilibré, le ratio généralement accepté étant de 10%. Outre le refus du Canton de bénéficier des Mesures de relance de la Confédération après avoir mobilisé le RUN en ce sens, c'est le financement des prestations de management régional, incluant éventuellement le suivi de la politique des agglomérations, via la LPR qui explique en partie ce déséquilibre. Compte tenu du faible nombre de projets LPR émanant de ce management régional, et en l'absence d'une politique régionale cantonale définissant clairement ce type d'activité, le principe de leur financement est resté problématique.

De manière générale, le RUN et son mandant n'ont pas réussi à développer un langage commun concernant la mise en œuvre de la LPR. Le flou institutionnel entourant les contrats de région et d'agglomération et le peu de projets LPR y émargeant expliquent pour beaucoup ce constat. Aucune des mesures proposées par le Canton pour améliorer la situation, notamment la révision du mandat de prestations, n'a suscité de véritable écho auprès du RUN. Peu d'efforts ont été fournis en matière de communication ou de vulgarisation. Enfin, les acteurs privés n'ont pas été approchés et mobilisés.

Cela dit, les objectifs en matière de fonds de tiers ont été très largement dépassés. En effet, l'association RUN a reçu de nombreux mandats d'accompagnement, de coordination, de gestion de projets. La très grande majorité de ces mandats a toutefois été confiée et financée par des institutions publiques (communes, associations de communes, services du canton, services de la Confédération, etc.).

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ALLIANCE	Alliance est le consortium de transfert de savoir et de technologies qui a pour but d'encourager l'innovation technologique dans les PME en Suisse romande. Ses partenaires académiques sont les hautes écoles (HES-SO, EPFL, Universités), les hôpitaux universitaires (CHUV, HUG) et les centres de recherche (IDIAP, CSEM). Alliance a comme bailleurs de fonds: les cantons romands via la CDEP-SO, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'Agence de la Confédération pour la promotion de l'innovation (CTI), l'EPFL ainsi que la centaine d'entreprises membres que compte l'Association Alliance. Alliance a pris la relève du réseau CCSO.
BEJUNE	Berne-Jura-Neuchâtel
CCSO	Centre CIM de Suisse occidentale Le Centre CIM de suisse occidentale (CCSO), organisation de droit privé créé en 1991 sous l'impulsion des départements de l'économie des six cantons de Suisse occidentale (FR, GE, JU, NE, VD, VS). Il agit, par le biais des antennes cantonales, en tant que partenaire auprès des petites et moyennes entreprises pour les soutenir dans leur recherche de compétitivité. Ses activités ont cessé en 2008 et été reprises par Platinn.
CDEP-SO	Conférence des chefs des départements d'économie publique de Suisse occidentale
CPES	Comité de pilotage de l'évaluation des subventions
CRAJ	Coordination régionale de l'Arc jurassien
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechniques
CTE	Coopération territoriale européenne
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
DFE	Département fédéral de l'économie
DEWS	Development Western Switzerland, ancien organisme de promotion exogène de la Suisse occidentale
EEE	Espace économique européen
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
FEDER	Fonds européen de développement régional
Genilem	Association offrant de l'accompagnement aux créateurs d'entreprises.
GGBa	GREATER GENEVA BERNE area, organisme de promotion exogène de la Suisse occidentale
LELPR	Loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale

LIM	Loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale
NECO	Service de l'économie
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OPEN	Office de promotion de l'économie
PDC	Plan directeur cantonal
Platinn	L'association Platinn a été créée dans le cadre du volet intercantonal CDEP-SO le 3 mars 2009 pour succéder au CCSO. Elle offre un accompagnement à l'innovation d'affaires aux PME dans quatre domaines: stratégie, organisation, affaires et coopération. Dès 2012, s'ajoutera le domaine de la recherche de financement. L'action de Platinn s'appuie sur des antennes cantonales de proximité.
PME	Petites et moyennes entreprises (moins de 250 personnes)
PMO	Programme de mise en oeuvre
R&D	Recherche et développement
RUN	Réseau urbain neuchâtelois
RUN	Association réseau urbain neuchâtelois
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
TST / WTT	Transfert de savoir et de technologie / Wissens und Technologietransfer
UE	Union européenne

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1:	Périmètres des volets transfrontalier de l'Arc jurassien, intercantonal de Suisse occidentale et de l'Arc jurassien et cantonal.....	6
Figure 2:	Localisation des porteurs de projets INTERREG France-Suisse 2008-2011	9
Figure 3:	Schéma des prestations CDEP-SO – vision à 2015.....	40
Tableau 1	Etat financier du volet transfrontalier de l'Arc jurassien 2007-2013, au 31 décembre 2011	10
Tableau 2	PMO transfrontalier de l'Arc jurassien – but, objectifs et niveau d'atteinte	11
Tableau 3:	PMO intercantonal 2008-2011 de la Suisse occidentale – Objectif et domaines d'action	14
Tableau 4:	Etat financier du volet intercantonal 2008-2011 de Suisse occidentale ...	15
Tableau 5:	PMO BEJUNE 2008-2011 – Objectif et domaines d'action	18
Tableau 6:	Etat financier du volet intercantonal 2008-2011 BEJUNE	19
Tableau 7:	PMO cantonal 2008-2011 – Objectif et domaines d'action	22
Tableau 8:	Etat financier du volet cantonal 2008-2011 – aides à fonds perdu	24
Tableau 9:	Etat financier du volet cantonal 2008-2011 – prêts	25
Tableau 10:	Etat du crédit d'engagement 2008-2011 par domaines d'action	32
Tableau 11:	PMO 2012-2015 de Suisse occidentale – Domaine d'action, objectifs et missions.....	39
Tableau 12:	PMO de l'Arc jurassien 2012-215 – Domaine d'action, mesures et résultats attendus	42
Tableau 13:	Rôle et prestations de l'organisme de mise en œuvre d'arcjurassien.ch .	44
Tableau 14:	PMO cantonal 2012-2015 – Domaines d'action, objectifs et effets attendus	46
Tableau 15:	PMO cantonal 2012-2015 - Répartition du crédit d'engagement sur la période 2013-2015, tel que conventionné avec le SECO	50
Tableau 16:	Aides à fonds perdus octroyées en 2008-2011 et restant à verser.....	53
Tableau 17:	Aides à fonds perdus planifiées en 2012-2015	53
Tableau 18:	Total global des aides 2008-2011 encore à verser et des aides 2012-2015 à octroyer et verser.....	54
Tableau 19:	Investissements LPR (en francs)	55
Tableau 20:	Intérêts passifs des prêts LPR octroyés (en francs)	56
Tableau 21:	Economie d'intérêts sur les prêts LPR de la Confédération (en francs)...	56
Tableau 22:	Crédit d'investissements Agriplanet (en francs)	56
Tableau 23:	Charges financières liées au projet Agriplanet (en francs)	57

TABLE DES MATIERES

0. RESUME	1
1. INTRODUCTION	1
2. LA POLITIQUE REGIONALE FEDERALE ET LES ENJEUX NEUCHÂTELOIS	3
2.1. La LPR: un changement de paradigme	3
2.2. Le but de la LPR	3
2.3. Les mesures financées	4
2.4. Le programme pluriannuel de développement	4
2.5. Les aspects financiers	5
2.6. Les enjeux pour le canton	5
3. BILAN DE LA PERIODE DE PROGRAMMATION 2008-2011	7
3.1. Volet transfrontalier de l'Arc jurassien	8
3.1.1. Rappel	8
3.1.2. Appréciation globale	8
3.1.3. Impact sur l'économie régionale	12
3.1.4. Collaboration avec les acteurs régionaux et implication des acteurs privés	12
3.1.5. Exportation	13
3.1.6. Cohérence entre INTERREG et la LPR	13
3.2. Volet intercantonal de Suisse occidentale	14
3.2.1. Rappel	14
3.2.2. Appréciation globale	14
3.2.3. Promotion de l'image	15
3.2.4. Plateformes de promotion sectorielles	15
3.2.5. Soutien des PME: transfert de savoir et de technologies et support à l'innovation	16
3.3. Volet intercantonal BEJUNE	17
3.3.1. Rappel	17
3.3.2. Appréciation globale	18
3.3.3. Impact qualitatif sur l'économie régionale	20
3.3.4. Structures, processus, ressources en matière de personnel et qualifications des acteurs	20
3.3.5. Collaboration avec les acteurs régionaux et implication des acteurs privés	20
3.3.6. Orientation marché et exportation	21
3.3.7. Coopération intercantonale	21
3.4. Volet cantonal de la LPR	22
3.4.1. Rappel	22
3.4.2. Appréciation globale	23
3.4.3. Impact sur l'économie régionale	26
3.4.4. Une stratégie ouverte aux acteurs, mais contraignante	26
3.4.5. Système de création de valeur ajoutée et d'emplois	27
3.4.6. Innovation et entrepreneuriat	27
3.4.7. Exportations et effet d'image du canton	28
3.4.8. Orientation marché et implication des acteurs privés	28
3.4.9. Structures, processus, ressources en matière de personnel et qualifications des acteurs	29
3.4.10. Harmonisation entre les différentes politiques	30
4. CRÉDIT D'ENGAGEMENT 2008-2011	31
4.1. Prêts octroyés	31
4.2. Demandes de crédit d'engagement pour Agriplanet – Création d'un hôtel d'entreprises	32

5. CONTRATS DE RÉGION ET D'AGGLOMÉRATION	34
5.1. Rappel	34
5.2. Appréciation globale	34
5.3. Enseignements	34
6. LES PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE 2012-2015.....	37
6.1. Volet transfrontalier de l'Arc jurassien	37
6.2. Volet intercantonal de la Suisse occidentale	38
6.2.1. Objectif principal.....	38
6.2.2. Domaines d'action retenus	39
6.2.3. Modalités de mise en œuvre.....	40
6.2.4. Enveloppe financière	41
6.3. Volet intercantonal de l'Arc jurassien	41
6.3.1. Objectif principal.....	41
6.3.2. Domaines d'action retenus	42
6.3.3. Modalités de mise en œuvre.....	44
6.3.4. Enveloppe financière	45
6.4. Volet cantonal.....	45
6.4.1. Objectif principal.....	45
6.4.2. Domaines d'action retenus	46
6.4.3. Modalités de mise en œuvre.....	48
6.4.4. Enveloppe financière	49
7. CREDIT D'ENGAGEMENT	49
8. MODIFICATION DE LA LOI D'EXECUTION DE LA LOI FEDERALE SUR LA POLITIQUE REGIONALE (LELPR).....	51
8.1. Article 3.....	51
8.2. Article 4.....	51
9. CONSEQUENCES FINANCIERES	53
9.1. Financement.....	53
9.1.1. Aides à fonds perdus 2008-2011	53
9.1.2. Aides à fonds perdus 2012-2015	53
9.1.3. Prêts 2008-2011 et 2012-2015	54
9.1.4. Agriplanet – Création d'un hôtel d'entreprises.....	56
9.2. Redressement des finances.....	57
9.3. Impact sur les communes	57
10. REFORME DE L'ETAT	58
11. CONSULTATION	58
12. VOTE DU GRAND CONSEIL.....	59
13. CONCLUSION	59
LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI D'EXÉCUTION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA POLITIQUE RÉGIONALE (LELPR).....	60

DECRETS

Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 1,9 million de francs pour le projet Agriplanet.....	61
Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 14 millions de francs à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale	62
ANNEXE I: BREF DESCRIPTIF DES PROJETS SOUTENUS DANS L'ENSEMBLE DES VOLETS	63
ANNEXE II: EVALUATION 2008-2011 DU PMO INTERCANTONAL BEJUNE PAR DOMAINE D'ACTION	84
ANNEXE III: EVALUATION 2008-2011 DU PMO CANTONAL PAR DOMAINE D'ACTION	87
ANNEXE IV: GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES	93
ANNEXE V: LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX.....	95

Les documents suivants peuvent être consultés sur le site internet www.ne.ch, sous Grand Conseil, puis Ordres du jour et rapports, puis :

- [Un canton, une vision \(07.049\)](#), et ses annexes:
 - [Programme de mise en œuvre 2008-2011 de la LPR, volet cantonal et Arc jurassien](#)
 - [Programme de mise en œuvre 2008-2011 de la LPR, volet Suisse occidentale](#)
 - [Programme de mise en œuvre 2008-2011 de la LPR, volet transfrontalier](#)
 - [Programme opérationnel de coopération transfrontalière INTERREGIV](#)
- [Convention-programme 2008-2011 signée avec le Secrétariat d'Etat à l'économie \(seco\)](#).
- [Rapport de Politique régionale \(09.015\)](#)
- [Rapport d'évaluation intermédiaire du programme France-Suisse](#)
- [Programme intercantonal Arc jurassien de mise en œuvre, période 2012-2015](#)
- [Programme cantonal de mise en œuvre, période 2012-2015](#)
- [Programme intercantonal de mise en œuvre, période 2012-2015](#)
- [Convention-programme 2012-2015 signée avec le Département fédéral de l'économie](#)
- [Le rapport d'évaluation des contrats de région et d'agglomération](#)

En cliquant sur les liens ci-après, sont accessibles:

- [Les contrats de région et d'agglomération signés par les groupements de communes et l'Etat](#) ou <http://www.lerun.ch/>

Des copies imprimées sont disponibles sur demande auprès du service du Grand Conseil
Tél. 032 / 889 60 20.